1830

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

مركـز البحـوث فى الاقتصـاد
التطبـيقـى من اجـل التنميـة

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT
C. R. E. A. D.

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement
C R E A D
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE 11/6/1990
No D'ORDRE 6021

CREAD
مصلحة
الوثائق والموارد
عبر الأنترنت
مركز البحث في الإقتصاد المطبق من أجل التنمية

****

CONVENTION DE CONSULTATION

C.R.E.A.D. - MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

****

" RAPPORT SUR LE DISPOSITIF D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA JEUNESSE "

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement
CREAD
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE RPT/033
N° D'ORDRE

Novembre 1989

العنـوان : شـارع جمـال الديـن الافغـانى ـ الحماديـة ـ بـوزريعـة
Adresse : Rue Djamel Eddine El-Afghani El-Hamadia Bouzaréah - Tél. : 78-12-72 - 78-06-62 Telex : 61520 CREAD DZ

Centre de Recherches en Economie
Appliquée pour le Développement
CREAD
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE 11/6/1990
N° D'ORDRE 6021

1830

Plan du Rapport

Page

Avant-Propos

Introduction : Le Contexte Historique 05

CHAPITRE 1 : EMPLOI DES JEUNES 09

1.1. La Population Juvenile Algerienne..... 10
1.2. Position du Probleme de l'Emploi des jeunes 15
1.3. Quelle politique adopter ? 20
1.4. Perspectives de l'emploi des jeunes 44
1.5. Assistance aux jeunes en quete d'emploi 56

CHAPITRE 2 : LE SYSTEME FORMATION PROFESSIONNELLE 62

2.1. Quel role a la fonction formation ? 63
2.2. L'apprentissage 71
2.3. La Formation en Entreprise 72
2.4. Pour un Redeploiement de la Formation 73
2.5. Mesures d'Insertion Socio-Professionnelle 79

CHAPITRE 3 : L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET LE TEMPS LIBRE ... 86

3.1. Sur le sens de l'environnement social 87
3.2. L'animation culturelle et les loisirs 97

CHAPITRE 4 : JEUNES A PROBLEMES SPECIFIQUES 105

4.1. La jeunesse immigree 106
4.2. Les jeunes en zone eparse..... 110
3.3. Les jeunes inadaptes sociaux 112

CHAPITRE 5 : INSTITUTIONS ET STRUCTURES D'INTERVENTION ... 119

5.1. Systeme de coordination et d'information 120
5.2. Organe de conception et d'evaluation 125
5.3. Evaluation financiere 127

Conclusion: La Jeunesse et le developpement -
Une strategie nouvelle ? 133

Centre de Recherches en Economie
Appliquée pour le Développement
CREAD
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE 11/6/1990
N° D'ORDRE 6021

AVANT PROPOS

Ce Rapport a été réalisé par le Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD) dans le cadre d'une Convention avec le Ministere de la Jeunesse et des Sports, établie en juillet 1989, portant sur l'actualisation d'une Communication expertisée et la production d'un dossier technique.

Au fil des séances de travail et de concertation entre le CREAD et le Ministère de la Jeunesse, il a été convenu de présenter les dossiers, dans la forme d'un Rapport unique, articulés autour des cinq principaux themes, avec un développement plus important du dossier portant sur l'Emploi des Jeunes.

Ce Rapport constitue une photographie de la condition juvénile en Algérie; les reflexions développées peuvent servir aussi aux participants des Rencontres Nationales sur l'Insertion et la Promotion de la Jeunesse, prévues par le Ministère de la Jeunesse pour le 20/21 decembre 1989.

Sur la base des pistes dégagées par ce rapport, l'Equipe Jeunesse du CREAD a établi un portefeuille de projets d'études et de recherches portant sur la jeunesse pour la décennie à venir. La réflexion est aussi élargie au niveau des politiques de la jeunesse au niveau du Maghreb.

INTRODUCTION GENERALE

Le Contexte Historique

L'histoire de l'Algérie vient de franchir, en quelques mois, un pas décisif vers le progrès. La Révolte d'Octobre 1988, que d'aucun considère comme un épiphénomène, un malaise de la jeunesse algérienne , a donné naissance à la deuxième République Algérienne en rupture avec un certain style de gouvernement, fondé sur le Parti Unique et la dictature constitutionnelle.

Deux Ministères particuliers furent sacagés par les jeunes : le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Education Nationale. La sanction est ainsi calculée , le cible étant bien determiné. La réforme politique engagée depuis ne peut se faire sans un regard critique sur le passé : une reconduction systematique des stratégies anterieures est un risque majeur dans un paysage politique, économique et social renové et en pleine agitation.

La politique future en direction de la jeunesse est encore imprécise, bien que cette population soit la préoccupation première des plus hautes instances du pays.

De l'indépendance à nos jours, trois politiques ont été successivement mises en oeuvre en direction de la jeunesse en Algérie. Certes, chacune de ces politiques contient certains éléments des autres, cependant les actions dominantes nous semblent suffisamment discernables pour marquer des phases historiques distinctes.

Une Politique Statique

De 1962 à 1971, l'absence d'un discours élaboré sur la Jeunesse ne signifie nullement qu'il n'y ait pas eu une politique spécifique en direction des jeunes. **D'une conception plutót statique**, cette politique devait s'appuyer sur les structures leguées par la colonisation , incapable d'accueillir l'ensemble de la population juvénile, donc marginalisant une frange importante , et elle devait aussi,dans une tentative de

déconnection avec l'histoire coloniale , s'attarder à la reformulation de la mise en condition scolaire des jeunes. La jeunesse, dans cette optique, ne pouvait émerger comme phénomène social dans la mesure ou la période de transition entre l'enfance et l'adulte est reduite au minimum.

Une politique Dymanique

De 1972 à 1979, la jeunesse , définie comme **force sociale**, sera progressivement structurée. C'est l'émergence de la **jeunesse de la politique.** Autrement dit, les jeunes ne sont plus objets de la politique mais ils deviennent un des éléments essentiels.Cette orientation est par essence **dynamique.**La rupture avec les institutions héritées est déclarée, et ce strictement dans la ligne tracée par le Parti. L'agitation fut le fait seulement d'un groupe de la jeunesse universitaire, non pas pour contester mais pour participer aux actions étatiques à travers le **Volontariat** . Ce mouvement ne pouvait se constituer en **acteur** dans la mesure ou ces jeunes forment une force suppletive de l'unique acteur Parti-Etat. L'aventure des jeunes du Service National mérite d'être soulignée, car c'est durant cette phase que les grands travaux d'aménagement du territoire, du barrage vert, de la route transsaharienne et autres édifices symboliques seront réalisés avec une force de travail juvénile mobilisée par la seule conviction du patriotisme et de la solidarité nationale. Mais le progrès de la scolarisation et de l'urbanisation fera apparaître déjà l'aspect pluriel de la jeunesse algérienne.

Une Politique Nationale

De 1980 à 1988, la jeunesse , reconnue comme un "enjeu déterminant pour l'édification du pays et pour la continuité de la révolution", est l'**objet d'une politique nationale**, qui se veut globale et cohérente.

L'éclatement de la jeunesse-unique s'est opéré en 1980. Les courants islamistes et berberistes prennent la relève au niveau de la jeunesse universitaire, et s'étendent graduellement vers d'autres sphères. La réforme du système d'éducation-formation et la loi sur l'apprentissage devaient reduire le nombre des exclus. Pour ceux orientés vers la vie active, c'est **la grande vacance scolaire** qui commence. Autrefois,on parlait de **mortalité scolaire** pour qualifier le mode sélectif du système , à présent on assiste à une forme de **suicide scolaire** par l'auto-exclusion.

Le poids du nombre de la population juvénile se fait sentir. La croissance urbaine prend une allure plutôt démographique qu'économique. En zone urbaine, la crise de logement, constitue avec l'etalement de la scolarisation, un des facteurs devant faire reculer l'âge moyen au mariage . Cette **vacance sexuelle** imposée, des l'âge de la puberté à l'âge au mariage, est assumée difficilement par les jeunes.

L'appareil economique s'essouffle, et n'arrive plus à absorber la demande d'emploi additionnelle, constituée essentiellement de jeunes.Une troisième **vacance,** celle de **l'emploi** est offerte aux jeunes. La durée moyenne d'attente entre la fin de l'école et le premier emploi se situe à six ans .Un programme d'emploi de jeunes est initié pour la première fois en Algérie en 1987.

Evoluant déjà dans un contexte de crise, la jeunesse segmentée, étant exclu de l'école, du mariage, de l'emploi , tente de s'autonomiser progressivement de l'appareil étatique et du Parti pour sombrer dans une pseudo indifférence. Cette politique d'exclusion n'est pas pour autant totale, la jeunesse-intégrée, **"la Tchi-Tchi"** se manifeste paradoxalement en pleine crise économique par des comportements ou des signes plus voyants, donc plus agressifs et se distingue des autres catégories des jeunes. La jeunesse se trouve ainsi traversée par les luttes sociales à forte connotation économique et politique. Cette période est caractérisée aussi par des cycles "emeute-repressions" d'une violence extréme (Tizi Ouzou (1981), Oran (1982), Constantine (1985), Casbah d'Alger (1985).

Ces politiques élaborées et menées par L'Etat et le Parti FLN pour la jeunesse n'ont permis en aucune facon à celle-ci de se développer et de se réveler comme **acteur social**, quoique les conditions étaient réunies pour cette éclosion. La jeunesse-acteur s'est imposée finalement et a signé elle-même son acte de naissance en sanctionnant violemment le système en Octobre 1988. Une politique nouvelle est attendue depuis, quelle sera sa nature ? son contenu ?

La Rupture, Elément d'une Politique Nouvelle

La rupture s'impose comme concept clef dans la definition d'une politique nouvelle en direction de la jeunesse. Cette politique s'élabore en permanence au quotidien. Les transformations actuelles de la societé reposent sur la révision profonde des valeurs jusque-là dominante. A travers ces valeurs nouvelles, la jeunesse renégocie sa place et son rôle dans la formation économique et sociale.

Les reformes adoptées constituent déjà des éléments de rupture d'avec les pratiques antérieures; l'action étatique en direction des jeunes repose présentement sur une série de programmes sectoriels, initiés dans des logiques propres aux secteurs, sans aucune articulation ni cohérence. Cette situation crée davantage de confusion et ne saurait retablir la Confiance et le Dialogue, rompus entre les jeunes et l'Etat.

Le programme proposé dans ce document est élaboré sur la base de la problématique de la conjoncture, à savoir l'employablité des jeunes. C'est un questionnement systématique de la structure économique et du système d'éducation-formation, dans sa capacité à répondre aux besoins d'une jeunesse, qui ne demande qu'à avoir confiance, qui est à la recherche d'un interlocuteur.

La mise en oeuvre d'un programme d'insertion social en faveur des jeunes représente le premier pas vers le dialogue, vers l'élaboration d'un consensus et d'une politique véritablement nationale,qui sera sans cesse remodelée et enrichie sur la base des négociations entre les différents acteurs sociaux légitimes, autorisés ou compétents.

CHAPITRE 1

EMPLOI DES JEUNES

La question de l'emploi des jeunes, analysée sous l'angle de la condition juvénile, nécessite d'entrée une saisie correcte de la population juvénile algérienne. La formulation de la problematique, pour la conjoncture, s'articule autour de l'employabilité des jeunes. Une fois cette population ciblée, trois scénarios de l'evolution de la population active juvénile (hausse,constante,baisse) sont esquissés selon deux objectifs : le maintien du taux de chômage à 47% ou la baisse du taux progressivement à 20% en l'An 2000. A chaque scénario et à chaque hypothèse, une estimation du coût de l'occupation nouvelle est établie selon deux variantes quant à la contribution du secteur privé.

Ensuite, deux arguments sont présentés quant à la conduite étatique dans la définition d'une politique de l'Emploi et/ou du Chômage.

Cette reflexion termine par une appréciation du dispositif actuel mis en oeuvre dans le cadre des formules d'assistance aux jeunes en quête d'emploi.

1.1. LA POPULATION JUVENILE ALGERIENNE

Du point de vue démographique la population juvénile algérienne peut être située dans la classe d'âge des 15 à 29 ans. Les moins de 15 ans sont considérés comme la population infantile, et à 30 ans, plus de 90 % de la population sont mariés et sont considérés donc comme adultes.

Ainsi définie, la population juvénile s'élève à 6,3 millions, soit 28 % de la population algérienne résidente. Elle peut être décomposée en quatre grandes catégories : 16 % sont des chômeurs, 21 % sont à l'Ecole, 27 % sont occupés et le reste 37 % sont retenus par la famille. Plus de 90 % de la population militaire sont recrutés parmi les jeunes masculins. Et, les jeunes représentent 74 % des chômeurs en Algérie (cf. schéma 1).

La population juvénile peut être aisément decomposée en trois sous-groupes, plus ou moins homogènes (cf. tableau No.1):

- Le 1er sous-groupe est constitué par des mineurs (15-19 ans), mais à 15 ans les deux sexes peuvent accéder à l'apprentissage, tandis que l'âge légal au travail est fixé à 16 ans. Donc, c'est un groupe fortement scolarisé (43,6 %), avec une moindre activité (26,4 %) et un taux de chômage très important (70,3 %), soit environ 459 000 jeunes dans les rues.

- Le 2ème sous-groupe (20-24 ans), représente les jeunes accédant à la majorité. Ils sont pour la moitié actifs (50,02 %) et seulement 10 % sont encore en formation ou à l'Enseignement Supérieur. Le chômage reste élevé (33,19 %) mais est moins important que le taux du 1er sous-groupe ; en termes dd'effectifs, ce groupe compte 365 000 chômeurs.

- Le 3ème sous-groupe est constitué par des jeunes-adultes (25-29 ans). C'est un groupe très actif (55 %) ; les jeunes actifs sont quasiment masculins (97 %), par contre 85 % des filles sont retenues par la famille. Ils sont très peu qui poursuivent encore des études ou des stages (1,74 %).

Population Juvénile Totale en 1987
Agée de 15 à 29 ans

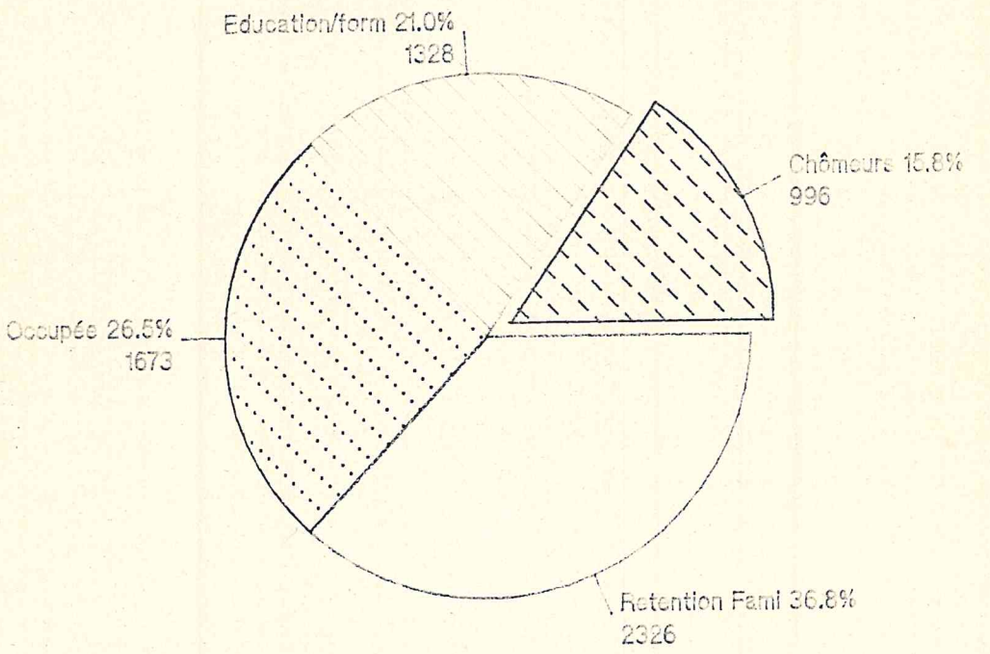

CREAD 1989

Source: RGPH 1987

Tableau No 1 : Population Juvénile Algérienne (15-29 ans)
selon la situation individuelle (RGPH 1987)

âge	sexe	total	Occ1	str1	str2	fpo	SerNl	AutMasc	Eco	Pens/inf	Faf 1
15	Masc	1248468	160851	18971	302054		7567	116098	632612	10315	
	fem	1224861	16618	820	21439	8704			445130	6024	726126
19	total	2473329	177469	19791	323493	8704	7567	116098	1077742	16339	726126
20	masc	1110256	448916	60566	255780		172235	22896	139540	10323	
	fem	1092410	102637	2384	24020	12349			82336	5870	862814
24	Total	2202666	551553	62950	279800	12349	172235	22896	221876	16193	862814
25	masc	837974	642808	48442	105500	0	4954	7807	19838	8625	
	fem	809777	86358	2339	7088	8852	0	0	8877	5623	690640
29	total	1647751	729166	50781	112588	8852	4954	7807	28715	14248	690640
15	masc	3196698	1252575	127979	663334	0	184756	146801	791990	29263	
	fem	3127048	205613	5543	52547	29905	0	0	536343	17517	2279580
29	total	6323746	1458188	133522	715881	29905	184756	146801	1328333	46780	2279580
15	masc	100	39.18	4.00	20.75		5.78	4.59	24.78	0.92	
	fem	100	6.58	0.18	1.68	0.96	0.00	0.00	17.15	0.56	72.90
29	total	100	23.06	2.11	11.32	0.47	2.92	2.32	21.01	0.74	36.05
	%masc	50.55	85.90	95.85	92.66		100.00	100.00	59.62	62.55	0.00
	%fem	49.45	14.10	4.15	7.34	100.00			40.38	37.45	100.00
Alg	masc	11425492	3567895	271543	804475		204747	2896768	3292054	388010	
	fem	11175466	365094	7618	57642	62088			2484239	153160	8045625
	total	22600958	3932989	279161	862117	62088	204747	2896768	5776293	541170	8045625
Juv/	masc	27.98	35.11	47.13	82.46		90.24	5.07	24.06	7.54	
Alg	fem	27.98	56.32	72.76	91.16	48.17			21.59	11.44	28.33
	total	27.98	37.08	47.83	83.04	48.17	90.24	5.07	23.00	8.64	28.33

Selon le sexe, la jeunesse algérienne présente deux mondes distincts : 45 % des jeunes masculins sont insérés dans le circuit économique, contre seulement 7,5 % pour les filles. De même, la demande d'emploi non-satisfaite des filles est très faible (1,9 %), le chômage semble frapper essentiellement les jeunes garcons (29 %). La quasi-totalité des jeunes filles sont retenues par la Famille 73,5 % ; les jeunes garcons demeurant sous le toit familial sont seulement les infirmes et autres pensionnés (0,9 %). Même le Système d'Education-Formation mobilise plus de garçons (25 %) que des filles (17 %) (cf.Schéma Nos 2/3).

En introduisant **la stratification spatiale**, on peut dire que 20% de jeunes résident en milieu aggloméré contre 26 % en zone éparses. Bien que les taux d'activité soit très proches l'un de l'autre dans les deux zones, avec un écart de deux points, le taux de chômage est plus prononcé en épars (40 %) qu'en aggloméré 32 %. De même, l'écart est très important quant au taux de rétention par les établissements scolaires ou de formation professionnelle 24,5 % contre 11,1 %, soit moins de 13 % en milieu épars. Et il va sans dire que la rétention familiale des filles est une tradition fortement enracinée en zone éparse, 91 % contre 67 % en aggloméré.

Les problèmes auxquels se confronte la jeunesse algérienne traversent plusieurs institutions : Ecole, Formation, Loisirs, Culture, Travail, Famille....

La jeunesse se trouve ainsi à la base des changements sociaux en cours. Ces mutations profondes ont engendré des exigences nouvelles, visant la redéfinition des valeurs jusque-là dominantes.

L'éffort d'investissement consenti aux dépenses de la jeunesse, tous secteurs confondus, indique, sans conteste, une forte volonté politique et sociale pour la sauvegarde de la paix sociale.

Le problème prioritaire, exigeant une démarche rigoureuse, demeure celui du chômage des jeunes. C'est un problème universel mais la situation se complique devant l'emergence des valeurs nouvelles et l'indigence extrême des programmes en cours.

Population Juvénile Masculine en 1987
Agée de 15 à 29 ans

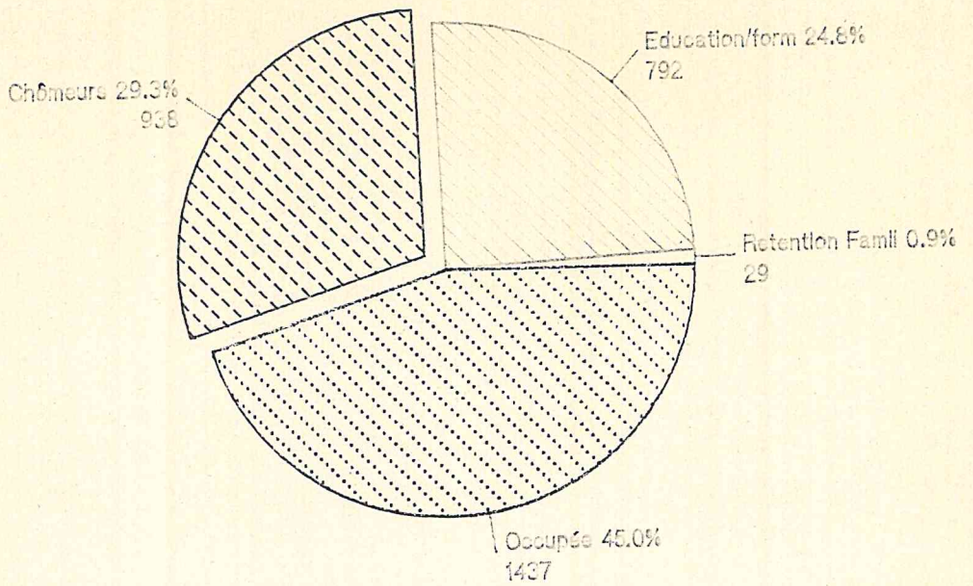

CREAD 1989

Source: RGPH 1987

Population Juvénile Féminine en 1987
Agée de 15 à 29 ans

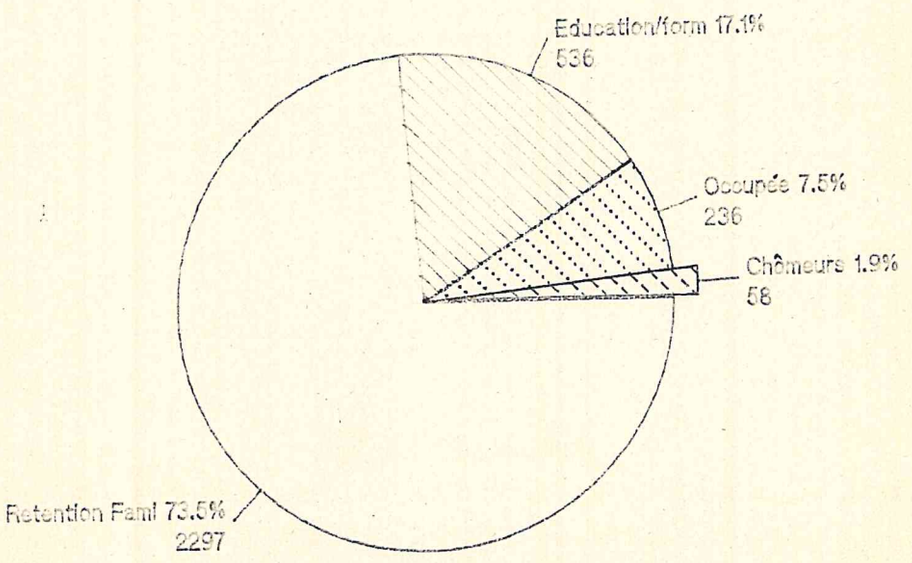

CREAD 1989

Source: RGPH 1987

1.2. POSITION DU PROBLEME

Si durant de longues années, une croissance économique rapide, tirée par une politique volontariste d'investissement, a permis une forte création d'emplois, parfois même supérieure à la demande additionnelle, depuis 1985 on observe un renversement de tendance.

Les effets de la crise économique mondiale se manifestent par une baisse de nos recettes extérieures ; ce qui induit à son tour, une limitation de nos importations et une réduction de notre volume d'investissement. La situation de l'emploi se dégrade de deux manières.

La baisse des exportations a entrainé des perturbations dans le fonctionnement de l'outil de production : des pénuries, des ruptures d'approvisionnement ... Ces perturbations ont conduit certaines entreprises à des pratiques de **compressions d'éffectifs.**

De 1985 à 1987, les pertes d'emplois s'élèvent à 85.000. La perte enregistrée en 1988 à 19.000. Pour le 1er sémestre de cette année, les premières estimations dénombrent seulement 3 500 postes perdus. Le seuil normal serait atteint. Il s'agit à présent de maintenir la vigilance pour la sauvegarde de l'emploi.

En même temps que ces pratiques de compression, la **création d'emplois** a connu une baisse sensible.

Sur la période des quatres premières années du IIe Plan Quinquennal 318 000 emplois ont été crées :

- 122 000 en 1985
- 74 000 en 1986
- 62 000 en 1987
- 60 000 en 1988

soit, 80 000 emplois en moyenne par an, alors que les prévisions initiales portaient sur près de 190 000 emplois/an.

Ces chiffres, comparés aux résultats atteints au cours du premier Plan Quinquennal 1980-1984 (durant lequel il a été enregistré une moyenne annuelle de 140 000 emplois), indique une détérioration du marché de l'emploi.

La conjugaison de ces deux éléments, (compression d'effectifs et baisse de la création d'emplois), fait que notre appareil économique n'absorbe que 50 % de la main d'oeuvre additionnelle.

En 1987, les "sans travail" sont estimés à 1,2 millions, dont 94% de sexe masculin. En ne considérant que la population d'âge actif (15-64 ans), le chômage des adultes (25-64 ans) est estimé **normal**, avec un taux de 12,8 % ; par contre le chômage des jeunes (15-24 ans), accuse un taux de 47 % ; ce taux est estimé **excéssif** par rapport à la moyenne nationale (22,5 %).

Ainsi, la crise de l'emploi touche en premier les jeunes et la catégorie la plus vulnérable est celle qui est à la recherche d'un premier emploi, et qui ne possède pas de qualification professionnelle.

Toutefois, posséder une qualification ne constitue pas automatiauement une "assurance" contre le chômage. D'autres facteurs, tels le sexe, la région.... interviennent et déterminent le niveau d'inoccupation.

Selon le sexe, le chômage est plutôt masculin - les garcons représentent 93 % des jeunes chômeurs. Et si, le chômage masculin est déconsidéré socialement, le chômage féminin par contre est moins contesté.

Vu sous l'angle spatial , bien que les Métropoles enregistrent le taux de chômage le plus faible par rapport au reste du pays, des pointes de 30 % sont relevées dans certains centres urbains.

Enfin, l'employabilité des jeunes constitue, pour la conjoncture actuelle, la problématique centrale de la crise de l'emploi. D'une part, la rigidité des conditions de recrutement rend difficile l'accès des jeunes au monde du travail, surtout lorsqu'il s'agit de leur premier emploi; d'autre part, l'inadéquation du système d'éducation-formation aux besoins de l'appareil économique fait que les jeunes ne sont pas tous employables.

Les conséquences du desoeuvrement sont connues : outre l'impact social et psychologique de la condition de chômeur, s'ajoute la regression des acquis scolaires et le risque des déviations extrêmes.

Sur le plan strictement économique, les jeunes chômeurs représentent une force de travail non seulement perdue pour le système mais aussi une charge pour les actifs occupés.

La situation de l'emploi et du chômage des jeunes commande donc que soit initié un Programme d'Action pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Avant d'aborder la recherche des solutions, l'identification des jeunes confrontés au problème du chômage est nécessaire.

1.2.1. LA POPULATION ACTIVE JUVENILE (PAJ)

La définition classique de l'activité est très restreinte en considérqnt la popultion juvénile. Pour plus de précision, outre les catégories traditionnelles (occupés et sans travail), les services statistiques y insèrent aussi les jeunes filles partiellement occupées et les jeunes incorporés au Service National. Pour plus de rigueur, il convient de considérer aussi les jeunes masculins indécis, non classés ailleurs, comme des demandeurs d'emplois potentiels. Ainsi définie, la PAJ s'élève à 1,8 millions de jeunes, avec un taux d'activité de 37,5 % et ce, bien que les jeunes ne représentent que 21 % de la population résidante, en ne considérant que le groupe 15-24 ans.

Selon l'âge, les jeunes de la classe 15-19 ans enregistre un taux d'Activité faible (26,4%) en rapport à la classe des 20-24 ans (50,02 %). Cette distinction provient particulièrement du fort taux de scolarisation du premier groupe (c.f. tableau No 2).

Au regard du sexe, les jeunes filles sont plus actives que les femmes adultes (25-60 ans) : le taux d'activité juvénile féminine s'élève à 8,25 % contre 3,5 % pour la moyenne nationale. Mais ce taux reste faible en rapport avec celui des jeunes masculins (66,4 %).

Vu sous l'angle de la stratification spatiale, l'activité juvénile est plus importante globalement en milieu épars (41,37%) qu'en agglomération (36,16 %) . Cette distinctioon s'explique notamment par la précocité de la mise au travail des jeunes masculins (taux d'activité de 62,9 % pour les 15-19 ans) et le faible taux de scolarisation (14,9 %) en milieu épars. Cependant, ce rapport est inversé selon le sexe : les jeunes filles en aggloméré sont plus actives (9,89 %) que celles en zones éparses (3,12 %).

Tableau No 2 : Population Juvénile Algérienne (15-24 ans)
selon la situation individuelle (RGPH 1987)

âge	sexe	Popchom	Txchom	Popact	TxAct	PopChom1	PopOcc1	PopAct1	Txchom1	TxAct1	TxScol
15	Masc	321025	66.62	481876	38.60	437123	168418	605541	72.19	48.50	50.67
	fem	22259	57.25	38877	3.17	22259	25322	47581	46.78	3.88	36.34
19	total	343284	65.92	520753	21.05	459382	193740	653122	70.34	26.41	43.57
20	masc	316346	41.34	765262	68.93	339242	621151	960393	35.32	86.50	12.57
	fem	26404	20.46	129041	11.81	26404	114986	141390	18.67	12.94	7.54
24	Total	342750	38.33	894303	40.60	365646	736137	1101783	33.19	50.02	10.07
15	masc	637371	51.11	1247138	52.87	776365	789569	1565934	49.58	66.39	32.74
	fem	48663	28.98	167918	7.25	48663	140308	188971	25.75	8.15	22.76
24	total	686034	48.48	1415056	30.26	825028	929877	1754905	47.01	37.53	27.79
	%masc	92.91		88.13		94.10	84.91	89.23			
	%fem	7.09		11.87		5.90	15.09	10.77			
Alg	masc	1076018	23.17	4643913							
	fem	65260	15.16	430354							
	total	1141278	22.49	5074267							

Ces paramètres (Age, Sexe et Strate) interviennent directement dans la détermination du taux d'activité juvénile. Le comportement des jeunes face à l'Activité est influencé aussi par la scolarisation et l'urbanisation. Toutefois, certaines valeurs sociales liées à la restriction du travail féminin remunéré demeurent dominantes.

Les catégories statistiques composant le PAJ peuvent être regroupées en deux fractions : les **travailleurs** et les **chômeurs**.

Le nombre de jeunes travailleurs s'élève à 930 000 . Deux jeunes trois occupés sont "sans diplômes" (70,8 %) . La contribution féminine juvénile à l'activité économique est estimée à 13 %. Seulement 25 % des jeunes sont occupés en milieu épars. Et, si on fait abstraction des 10 % exercant au sein de l'Armée, les jeunes sont à 75 % des salariés, et 10 % sont des apprentis ou des aides-familiaux.

Les actions qu'on peut (ou qu'on doit) développer en direction des travailleurs posent moins de problèmes que celles qu'on doit entreprendre pour les jeunes chômeurs.

Le taux de chômage national a connu une baisse sensible de 1966 à 1985 (50 % a 25,8 %). Depuis, une reprise à la hausse est observée, le taux national a atteint 47 % en 1987, soit 50 % pour les garçons et 26 % pour les filles. Et les jeunes de la première classe d'âge (15-19 ans) sont les plus touchés (70 %).

Le maintien de ce taux peut constituer un **seuil maximal** pour la décennie 1990-2000 (les pays riverains de la Méditérrannée enregistrent un taux presque similaire). Autrement dit , une progression de ce taux ne saurait être retenue comme objectif, au risque de fragiliser davantage la condition juvénile. Par contre, le **seuil minimum** souhaitable peut être fixé à 20 %, ce qui représente la tendance du comportement national face à l'activité ces 25 dernières années.

1.3. QUELLE POLITIQUE ADOPTER ?

L'ensemble des études et des réflexions sur cette question s'orientent généralement vers la reformulation de la politique de l'emploi, scénarisant toutes les possibilités de création de nouveaux emplois. Les chances de réussite de la nouvelle approche économique quant à la résorption du chômage peuvent être mesurées de deux manières : premièrement, on demeure dans la logique de l'emploi, on tentera de voir les possibilités de création d'emplois nouveaux ; et dans un deuxième temps, on se situe dans la logique de la mise en place d'une politique de chômage.

1.3.1. ARGUMENTS POUR UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI

En qualifiant la population pour laquelle sont destinées les emplois que le gouvernement se propose de créer, la jeunesse, celui-ci ne dévoile en fait que ses intentions politiques, à savoir son désir de gagner les jeunes, dont on sait le rôle lors des évènements d'octobre 1988.

En effet, cette touche idéologique se desquame subitement au contact de la réalité sur les 1,2 millions de chômeurs recensés en 1987, 849 000 étaient âgés de moins de 30 ans. C'est d'ailleurs la caractéristique du chômage en Algérie de concerner essentiellement les jeunes qui arrivent sur le marché du travail (en 1987 toujours, 861 000 chômeurs cherchaient leur premier emploi).

Il s'agit donc de faire une distinction non pas entre l'emploi des jeunes et, par opposition, l'emploi des "vieux", ce qui est denué de sens, mais entre la création d'emplois nouveaux d'une part et la préservation des postes déjà crées d'autre part. C'est dans cette direction qu'il faut mener la réflexion pour que celle-ci soit profitable. Elaborer des catégories idéologiques comme "l'emploi des jeunes" mène tout simplement à reconduire les prejugés qui entachent cette population. Jeune est presque toujours synonyme de mineur. Emploi des jeunes, donc emplois mineurs.

C'est d'ailleurs ce qui ressort des différents programmes lancés en direction de la jeunesse. Les emplois proposés se distinguent par :

* La temporarité : Le jeune est instable, on lui offre un emploi aléatoire.

* Le faible revenu : Le jeune aime la bohème, un peu d'argent de poche lui suffit.

* La faible valeur sociale : Le jeune aime se défoncer, on lui offre un travail de force.

Il est patent de constater à travers les actions dégagées qu'il s'agit beaucoup plus d'**occuper les jeunes**, dans le sens de les soustraire à l'oisiveté, que de leur offrir des emplois qui puissent leur permettre de réaliser leurs aspirations sociales.

Le programme ne peut donc constituer qu'un palliatif. En effet, actuellement, la demande nouvelle se situe autour des 200 000 emplois/an à pouvoir, un niveau auquel ce programme ne peut se hisser (surtout que la majorité des emplois dégagés sont temporaires) et encore moins ambitionner de reduire le taux de chômage. Il est donc nécessaire de lui substituer au plus tôt une politique de l'emploi plus cohérente et plus élaborée. Une politique de l'emploi et non une politique de gestion du chômage car cette dernière accepte le chômage comme fatalité alors qu'il n'est que la conséquence logique d'une pratique économique qui considère le chômage comme nécessaire pour maintenir le coût de la main-d'oeuvre au niveau désiré et obtenir d'elle une productivité satisfaisante. Cette pratique ne peut être que qualifiée de gaspillage de ressources. Cette politique de l'emploi, comme déjà indiqué plus haut, devra se baser sur deux axes fondamentaux : la préservation de l'emploi et l'investissement de relance.

1.3.1.1. La préservation de l'emploi actuel

Les différentes réformes qu'a connu le secteur économique s'est traduit par une déperdition importante de postes sans qu'une amélioration de son fonctionnement n'interviennent, bien au contraire, puisqu'avec le retrécissement des moyens de paiement de l'Algérie, une politique d'austérité fut appliquée, reduisant son fonctionnement au minimum, dont la conséquence fut l'effondrement de pans entiers de l'économie nationale.

Or, avec l'entrée en vigueur de l'autonomie des entreprises, dernière mesure du train de réformes arrêtées, le risque d'une déperdition plus importante est à craindre si les mesures d'accompagnement nécessaire à leur fonctionnement normal, c'est à dire des conditions de production et d'approvisionnement normales ne sont pas appliquées. En effet, confronté à l'obligation d'équilibrer son budget pour ne pas disparaître, l'entreprise peut être tentée et amenée à user du dernier recours, le licenciement. La redynamisation de l'économie et la normalisation de l'environnement sont donc de mise afin non seulement de sauvegarder l'emploi existant, mais également de regagner les emplois perdus.

1.3.1.2. L'investissement de relance

Nous ne nous étendrons pas sur le coté idéologique de la politique d'investissement (public, privé, mixte). En fait, il y a de la place pour tous et une utilisation judicieuse et conjuguée des potentialités offertes par chaque secteur ne peut qu'accroître les chances de se dégager de la guangue de recession.

Le niveau de développement atteint, les qualités de sa population et des ses besoins, permettent à l'Algérie d'envisager les possibilités d'avenir avec beaucoup d'optimisme comparativement à d'autres pays.

Ainsi, l'agriculture, le bâtiment et travaux publics ainsi que les services sont des secteurs qui , moyennant des investissements peu élevés, vers lesquels les capitaux privés aussi bien que l'épargne des ménages peuvent être facilement drainés, dégagent des volumes d'emploi assez importants englobant un large éventail de qualifications.

1.3.1.2.1. L'Agriculture

Il s'agit essentiellement de faciliter l'accès aux facteurs de production et aux crédits bancaires, et surtout de rendre disponible l'eau par une politique hydraulique conséquente. Dans ce contexte, l'agriculture devra jouer un rôle clef, au moins durant une certaine période, dans la resorption du chômage. En effet, ce secteur qui a retrouvé un certain dynamisme peut retenir les masses juvéniles qui n'ont d'autres recours que l'éxode vers les villes. Or, les plus grands bassins du chômage sont justement localisés dans les zones rurales.

1.3.1.2.2. Le B. T. P.

Ce secteur constitue un debouché important à toutes les branches de l'economie. L'adage qui dit que "quand le bâtiment va, tout va" est toujours de rigueur. Les décideurs économiques nationaux doivent se dégager de la vision erronnée qui consiste à considérer que l'immobilier est improductif. Il est tout simplement le lieu de convergence de tous les biens produits, car en définitive, toute production est destinée à la consommation et le ménage est naturellement le seul consommateur réel. Actuellement, le logement reste le seul attrait capable d'attirer l'épargne des ménages et offre également, avec l'agriculture et les services, en raison du clairsemage de l'activité industrielle, des perspectives d'emplois les plus prometteurs.

1.3.1.2.3. Les Services

Les besoins en service sont assez importants pour attendre de ce secteur une création conséquente d'emplois. Dirigés aussi bien pour le particulier que pour l'opérateur economique, dans des activités aussi diversifiées que la maintenance, la distribution, le tourisme, l'assainissement, le transport, la recupération...., ceux-ci peuvent, surtout dans les agglomérations urbanisées, reduire de manière sensible la masse de chômeurs mais également réinserer dans le circuit économique "légal"" tous les "occupés" dans le marché parallèle.

1.3.1.3. L'investissement d'intégration

Il ne s'agit pas de le confondre avec la sous-traitance, qui est une délocalisation de certaines activités industrielles. L'investissement d'intégration tend à resserer les mailles trop larges du tissu industriel. En effet, l'industrie algérienne se distingue par sa trop grande dépendance vis à vis de l'extérieur quant à son fonctionnement, ce qui la rend vulnerable à toute fluctuation dans le niveau et la régularité des importations. Il peut paraître plus avantageux d'importer ces biens plutôt que de les produire localement. Mais, si cette vision est pertinente pour des économies performantes. Celle-ci, à terme, se révèle totalement éronnée du fait de la fragilité d'une assise économique basée non pas sur le renouvellement et l'extension des richesses par la production mais sur l'injection permanente de ressources d'origines rentière qui se distingue par leur caractère par trop aléatoire. L'investissement d'intégration peut être dirigé vers les régions sans grandes contraintes humaines sachant que ce type de main-d'oeuvre est relativement disponible dans l'ensemble du pays. D'autre part, ce type d'investissement n'éxige pas un effort financier considérable, ce qui est particulièrement commode durant cette période ou l'Algérie ne peut réunir des capitaux importants sans de coûteux sacrifices.

1.3.1.4. Le Secteur Educatif

Créer de l'emploi ne constitue pas toute la problématique. Il est nécessaire également d'en assurer les moyens humains nécessaires au fonctionnement des infrastructures à mettre en place. Or nous constatons qu'une proportion majeure de démandeurs d'emplois ne possède aucune qualification, si ce n'est un niveau d'instruction générale, à même de leur permettre de s'intégrer rapidement à un poste de travail sans que l'opérateur économique ait à consentir un investissement complémentaire.

Le secteur éducatif peut donc, en agissant sur la compression des déperditions importantes que subissent les effectifs scolarisés (à noter que pres de 20 % de la population scolarisable échappe annuellement à l'action éducative, grossissant le lot des analphabètes, précocement chômeurs) et par le développement des infrastructures d'accueil de la formation professionnelle, alléger considérablement le poids de la demande d'emploi, faciliter la tâche des entreprises en leur fournissant une main-d'oeuvre qualifiée et favoriser le processus d'acquisition et d'accumulation du savoir-faire technologique, un axe stratégique dans le processus de développement. Car, si la crise entre dans le cycle de vie normal de toute société, et est par définition transitoire, l'éducation elle, est une exigence de toutes les époques.

S'il est vrai qu'une telle politique exige un effort financier considérable et soutenu, il n'en demeure pas moins qu'en terme de stabilité économique et sociale, il s'avèrerait bien moindre au coût induit par la démarche actuellement suivi dans le secteur éducatif.

Au début de notre argumentation, nous avons vu que le Programme d'Emploi des Jeunes n'était destiné en fait qu'à soustraire les jeunes chômeurs à l'oisiveté et leur distribuer un pécule somme toute modique. Nous ne croyons pas (ni même les auteurs de ce programme) qu'il puisse constituer une solution au problème du chômage, et encore moins aux problèmes des jeunes. Car les problèmes des jeunes ne se condensent pas et ne s'arrêtent pas au problème de l'emploi. Cependant il ne s'agit pas d'un déni total de toute utilité à cette opération.

En effet, tous les jeunes qui ne postulent pas, à la fin de leur scolarité, à un emploi permanent. Une frange importante (ils ne se déclarent généralement pas à la recherche d'un emploi) veut se repositioner dans la formation professionnelle afin de valoriser leur force de travail. Il faut également prendre en considération les jeunes en attente d'un incorporation au service national et que les entreprises ont pris l'habitude de refuser d'employer. Ces jeunes, en suspens, peuvent bénéficier de ce programme. Son utilité peut également apparaître dans les zones rurales ou toute implantation industrielle serait irrationnelle, et l'intensité de l'activité est irrégulière . Toute action dans ces zones est salutaire dans la mesure ou elle permet de reduire l'éxode saisonnier en période creuse.

Pour terminer, donner une première expérience professionnelle aux jeunes est bien, mais leur offrir un emploi stable qui leur permette de réaliser leurs aspirations, c'est mieux. C'est également l'unique facon d'amener les jeunes à s'intégrer positivement dans la société qui se construit avec eux et non contre eux.

1.3.2. Arguments pour une politique du Chômage

Le chomage en Algérie n'est pas un phénomène nouveau; son **instrument de mesure** reste cependant encore imparfait. **Le bilan des vingt dernières années** n'est pas entièrement positif, le chômage des jeunes apparaît même comme une constante. De par son ampleur, en terme d'effectif, **le dispositif mis en place par l'Etat pour gérer ce phenomène** ne répond que partiellement : les exclus se debrouillent.

1.3.2.1. Définition du Chômage

L'Office National des Statistiques (ONS), définit les chômeurs comme **"sans travail",** suivant en cela la définition du BIT. Est classée sans travail,toute personne en **âge de travailler,** qui **n'est pas occupée** pendant la période de référence spécifiée et qui **cherche du travail.**

Le premier critère renvoie à l'âge légal d'accès au travail et à l'âge obligatoire à la cessation d'activité. L'âge légal d'accès au marché du travail est fixé depuis 1978 à 16 ans (loi No 78-12 du 5 Aout 1978 portant Statut Général du Travailleur), mais l'accès à l'apprentissage est possible dès l'âge de 15 ans (loi No 81-07 du 27 juin 1981 portant sur l'apprentissage); quant à la cessation d'activité, elle est obligatoire à l'âge de 60 ans (Circulaire Interministérielle, du 13 septembre 1987,MTAS) pour tout individu remplissant les conditions réquises à la retraite. Quant au **deuxième critere** (l'inoccupation), il renvoie à une absence de toute activité remunérée en argent ou en nature, même partielle, au moment du récensement, c'est à dire six jours consécutifs pendant le mois précédant l'enquête. Enfin le **dernier critère** correspond à la volonté de l'individu de se trouver un emploi.

Une distinction secondaire des 'sans travail' est établie entre les les personnes ayant déjà travaillé (STR1) et celles qui n'ont jamais travaillé (STR2).

Le taux de chômage varie en fonction de la définition retenue de la **population active.** Deux formules sont généralement utilisées par les services statistiques : (i) la population active = les occupées + les sans travail, et (ii) à la permière formule, on ajoute aussi les Femmes partiellement occupées et les

personnes en âge de travailler, qui ne sont pas infirmes, et qui ne cherchent pas du travail; dans la deuxième formule, les personnes incorporées au service militaire sont considérées comme occupées. Pour la commodité de l'analyse, nous retenons la permière formule , particulièrement pour l'observation des tendances.

1.3.2.2 L'Evolution du Chômage de 1966 à 1987

Le taux de chômage, calculé sur la base de la population en âge actif, a connu une baisse importante de 1966 à 1984 , passant de 35,4 % à 16 % ; à partir de 1985, on observe une reprise à la hausse pour atteindre 23,1 % en 1987 (Cf Tableau No 3).

L'évolution du chômage **selon la strate** indique une tendance à la baisse plus forte en milieu urbain (-15% entre 1966 et 1977) qu'en zone rurale (-10% pour la même période). Cependant, le taux de chômage en milieu rural reste très élevé (26,9% en 1977) par rapport à la moyenne nationale pour la même année. En 1987,le taux de chômage dans les métropoles du Nords s'élève à 17% ce qui est inférieur à la moyenne pour l'Algérie entière. Le monde rural semble être toujours plus affecté par le chômage.

Une distinction selon le sexe, nous revèle une baisse légère du chômage feminin, passant de 16% en 1966 à 15% en 1987, et une baisse relative du chômage masculin, passant de 35,3 % en 1966 à 23,8% en 1987. Les jeunes, de sexe masculin, représentent la part la plus importante des chômeurs,47% en 1966 et 45 % en 1987.

L'examen du **taux de chômage des jeunes** fait ressortir que la population la plus affectée est constituée par les jeunes de 15 à 19 ans qui n'ont jamais travaillé (Cf Tableau No 4).

L'observation de **la durée de chômage,** permet de remarquer que la situation des jeunes vis à vis du chômage est différente selon leur niveau d'instruction et de formation. En effet, moins le diplôme est élevé, plus forte est la vulnérabilité des jeunes au chômage : le temps d'attente pour trouver un emploi est de 10 mois pour un diplôme de l'enseignement supérieur et de 38 mois pour un chômeur qui est tout simplement alphabétisé (MOD 1985,ONS). Cependant, les filles moins qualifiées trouvent plus facilement de l'emploi, du moins en milieu urbain, que les garcons : la durée d'attente est de 2,3 ans pour les filles contre 6,3 ans pour les garcons entre la fin de l'école et le premier emploi.

Tableau No 3 : Evolution du Taux de Chômage de 1966 à 1987 de la Population en Age Actif (15-64 ans) selon le sexe

Unité: en Milliers

Année	1966		1977		1987	
Sexe	Nbre	Tx	Nbr	Tx	Nbr	Tx
MASCULIN	816	35.3	629	23.0	1076	23.8
dont 15-24	344	47.3	340	43.0	637	44.7
25-64	472	29.8	289	14.9	439	13.3
FEMININ	15	16.4	23	14.9	65	15.4
Ensemble /Taux	831	34.6	652	22.6	1141	23.1

Note : Taux de Chômage = Nombre de Chômeurs/ Pop Active

Source : Récensements 1966, 1977 et 1987

Tableau No 4: Evolution du Chômage des Jeunes de 1966 à 1987 selon le type de STR (Unité = En Milliers)

Annee	1966	1977	1987
STR 1	108.9	81.2	79.5
STR 2	234.8	258.7	557.8

Source : Récensements 1966,1977 et 1987

Tableau No 5 : Evolution de l'Offre et de la Demande à l'ONAMO de 1985 à 1988 (Unité = En Milliers)

Année	1985	1986	1987	1988
Demande	182.8	165.1	183.4	243.2
Offre	138.5	109.2	96.1	112.0
Placements	102.8	84.7	79.2	86.8

1.3.2.3. La Gestion du Chômage

La politique algérienne du chômage ne repose pas sur une stratégie unique de gestion, mais sur une pluralité de structures d'intervention n'obéissant pas toujours à une logique économique.

1.3.2.3.1. L'Office National de Main D'Oeuvre (ONAMO)

Crée par décret en 1963, cet office avait pour mission de gérer l'emigration algérienne. Ce n'est que depuis 1971 que l'Office intervient sur le marché national de l'emploi.

L'inscription des demandeurs se fait après entretien avec le candidat à l'embauche, et le placement de celui-ci intervient des qu'une offre est notifiée par un organisme employeur . Le taux de demandeurs d'emploi ne correspond pas au chômage reel. Il reflète essentiellement l'extension progressive du reseau des bureaux. Une enquête de l'ONS en 1985 révèle que seulement 15% de demandeurs ont recours au service de l'ONAMO.

Un examen des séries statistiques diffusées par l'ONAMO indique une progression de demandeurs (en terme de flux) en dent de scie de 1971 à 1988 . La période anterieure à 1975 a connu un flux important de demandeurs d'emplois, la moyenne annuelle était de 203 152 ; et cette moyenne était plus forte entre 1971-1973 ou elle avait atteint 228 233 demandeurs. Entre 1976 et 1980, le flux a chuté pour se situer à une moyenne annuelle de 114 608 (ONAMO,1983); et à partir de 1981, on observe une tendance à la hausse. De 1983-1988, la moyenne annuelle s'etablit à 188 000 demandeurs, et avec une presence de chômeurs diplomés du cycle supérieur (techniciens et universitaires). Pour la période la plus critique (1985-1988),le taux de satisfaction de l'offre, traduit par les placements opérés (temporaires et permaments inclus) s'élève à 76% en 1988 contre 82% en 1987 (Tableau No 5). Cette baisse de performance des services de l'ONAMO ne relève pas seulement de l'inadéquation entre la demande et l'offre, mais indique aussi que les employeurs contraints de transiter par les BMO pour l'obtention d'un visa, ne se sentent aucunement obligés de recruter les personnes qui leur sont adressées, possedant parfois leur propre filière d'embauche.

Si la Charte nationale (FLN,1986) et la Constitution Algérienne (1989) reconnaissent le droit au travail et la prise en charge des personnes "ne pouvant pas travailler" , les textes d'application ne sont toujours pas promulgués. De ce fait, les Chômeurs, même ceux en rupture d'activité, ne bénéficient d'aucun avantage social. Le projet d'allocation-chômage, dont on a parlé juste après les evènements d'Octobre 1988 est toujours à l'étude.

1.3.2.3.2. Le Programme Emploi des Jeunes (PEJ)

Le PEJ, adopté en septembre 1987, mis en route en janvier 1988, s'incrit en complementarité de la politique nationale de l'emploi, fondée sur la thèse de l'emploi utile. Il s'agit d'un ensemble de formules d'occupation des jeunes, âgés de 16 à 24 ans, à des travaux d'utilité publique, qui ne sont ni le salariat ni le volontariat. Il prévoit des mesures de formation, de contrat d'apprentissage et des aides à l'embauche. L'objectif principal n'est pas proprement de pourvoir le jeune d'un emploi, mais de permettre une première expérience professionnelle .

Pour sa réalisation, le PEJ repose exclusivement sur la **collectivité locale communale.** La Commune disposait en 1988 des ressources financières provenant du Fond Commun des Collectivités Locales. En 1989, un Fond National d'Aide à l'Emploi des Jeunes est constitué (decret No 89-34,1989); la mise en place de la nouvelle vignette-auto devait servir à financer un programme additif pour le second semestre 1989. Chacune des 1501 Communes est censée créer un service ,chargé de récenser et d'inscrire les jeunes demandeurs d'emploi et de prospecter auprès des entreprises d'Etat ou privées pour établir des contrats.

L'expérience-pilote du PEJ 1988 visait la prise en charge de 95 155 jeunes âgés de 15 à 24 ans. Le bilan arrêté en Octobre 1988 indique un taux de réalisation satisfaisant, proche de 72 %,selon le tableau suivant :

Tableau No 6
Taux de Réalisation du PEJ 1988

Mode d'occupation	Prévision Nombre	Réalisation Nombre	Taux
EMPLOIS	58 685	45 520	74,16
dont Permanents	26 763	11 961	46,69
FORMATION	36 470	22 601	61,97
dont Apprentissage	16 436	11 060	67.29
Total	95 155	68 121	71,59

Source : Ministère de Travail, 1988

A ces résultats, on doit ajouter d'autres initiatives, qui bien que non prévues dans le programme, ont permis aux communes la prise en charge supplémentaire de 16 393 jeunes.

Le PEJ 1989 prévoit d'insérer 112 584 jeunes (âgés de 15-29 ans): soit 95 584 jeunes à employer (dont 52 849 postes permanents) et 17 000 autres à former (dont 15 000 par correspondance).

Par rapport à 1988, l'axe fondamental du PEJ 1989 repose sur la promotion de l'auto-emploi, particulièrement par la création des coopératives de services, soit 37 346 jeunes représentant 70% des emplois permanents prévus (Cf Tableaux No 7/8). L'intervention des pouvoirs publics consiste principalement à procurer une assistance aux jeunes en matière :

- d'accès aux credits bancaires, locaux, terrains ou terres agricoles,
- d'allègement des conditions et des procédures de création d'activités, des charges fiscales ou parafiscales,
- de disponibilité du petit materiel, équipement et outillage.

1.3.2.3.3. Les Associations d'Aide aux Chômeurs

L'Etat intervient aussi en encourageant la création des associations pour venir en aide aux Chômeurs. Ce mouvement associatif agit en parallèle avec l'action communale, mais aucune relation n'est établie avec les Bureaux de Main d'Oeuvre de l'ONAMO. Jusqu'à présent deux types d'Association sont à l'oeuvre : L'Association **Sauvegarde de la Jeunesse**, initialement créée pour encadrer les jeunes en danger moral ou les délinquants. Cette Association, dans le cas d'Alger, coordonne les actions du **Comité Ad Hoc de la Wilaya** en placant un éducateur bénévole auprès de chaque commune. Ce service assiste les jeunes dans toutes les démarches pour la création des coopératives. **L'Association pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes**, est comme son nom l'indique, une action directe engagée pour venir en aide (par l'orientation vers les postes vacants) et pour inciter les entreprises à embaucher les jeunes. Dans ces deux cas, ce mouvement est une action déguisée de l'intervention étatique dans la mesure ou ce sont des fonctionnaires du service public qui sont mis en détachement pour animer cette action, supposée bénévole et humanitaire.

Tableau No 7

Bilan d'Exécution du Programme Emploi Planifié du Gouvernement
Arrete au 30 juin 1989

Secteur	Prévisions	Réalisations	
	Permanents	Permanents	Temporaires
Administration	61 561	23 025	0
Agriculture	5 000	4 380	0
Services	29 490	7 859	0
dont Tourisme	1 090	240	0
Transports	28 400	7 550	0
P.T.T	0	69	278
B.T.P./Hydraulique	10 340	4 442	2 804
dont Trav Pub	1 082	425	1 072
Hydraulique	1 258	734	1 732
Construction	8 000	3 283	0
Industries	4 514	3 756	6 942
dont MEIP	0	1 608	5 990
MILG	2 514	1 368	952
MILD	2 000	780	
TOTAL	110 905	43 462	10 024

Source : Ministère du Travail, Sept 1989

Tableau No 8 : **Programme Emploi Planifié du Gouvernement**

Secteur	Programme Emploi 1989	
	Emploi Panif	PEJ (1)
Administration	61 561	
Agriculture	5 000	7 710
Services	29 490	16 180
dont Tourisme	1 090	780 (2)
Transports	28 400	200
P.T.T	0	700
B.T.P./Hydraulique	10 340	38 292
dont Trav Pub	1 082	
Hydraulique	1 258	28 882 (2)
Construction	8 000	9 410
Industries	4 514	5 628
dont MEIP	0	1 418
MILG	2 514	1 210 (3)
MILD	2 000	3 000
TOTAL	110 905	67 810 (4)

Source : Ministère du Travail, Sept 1989
(1) répartition par Ministère
(2) Tous temporaires
(3) dont 175 temporaires
(4) dont 37 973 permanents et 29 837 temporaires

1.3.2.3.4. La Famille dédramatise la condition du chômage

La Famille constitue une pièce maîtresse dans le dispositif de la société pour gerer le chômage, dans la mesure ou elle contribue encore , d'une manière importante, grace à la solidarité à dedramatiser la difficulté d'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Pour la Famille,**le chômage féminin** est estimé "normal" en période de crise. Fait remarquable, en 1985 on observe à travers les résultats de l'enquête MOD, que seulement une femme sur cinq possédant un niveau supérieur exerce une activité remunérée. Par contre la tolérance familiale et le soutien financier sont garantis aux garçons généralement jusqu'à l'accomplissement du Service National ou la vingtaine passée; cependant l'inactivité des jeunes de sexe masculin âgé de 20 ans et plus est relativement mal considérée. Le cadet , à la limite, peut obtenir un sursis, mais le fils aîné ou le chargé de famille ne peut demeurer inactif; l'absence d'un emploi conduit inévitablement vers la **débrouille.** Cette caution de la famille constitue en quelque sorte une subvention à l'Etat, et s'offre comme alternative à l'allocation-chômage. C'est cette particularité de la famille algérienne qui fait que la condition de chômage des jeunes soit moins dramatique que celle observée dans les pays à famille atomisée, éclatée.

1.2.3. LES CAUSES DU CHOMAGE

Les chances de réussite de la nouvelle politique économique adoptée à l'égard du chômage dépendent essentiellement de la levée des obstacles ayant conduit au taux de chômage actuel. **Ces causes sont de trois ordres : démographique, économique et socio-culturel.**

1.2.3.1. Le Poids du Nombre

Si de 1966 à 1987, le taux de chômage a chuté de 34,6% à 23,1%, soit une baisse relative de l'ordre de 12%, par contre l'effectif réel de chômeurs a connu une hausse sensible de 310 000 personnes en supplément, soit une progression nette de 37,3%. En terme de sous-population, les jeunes masculins (15-24 ans) représentent presque 55,8% des chômeurs en 1987.

Cette situation est imputable à la forte croissance démographique que l'Algérie a connu ces deux décennies écoulées. Et bien que le déclin du cours démographique soit déjà amorcé le poids du nombre pèse encore lourdement sur le marché de l'emploi.

1.2.3.1.1. L'Evolution de la demande Additionnelle d'Emplois

Toutes les hypothèses élaborées jusqu'ici s'accordent pour situer la population active à plus de 8 millions de personnes à l'horizon 2 000, soit globalement une évolution de presque le double de l'occupation enregistrée en 1987. Les écarts dans les estimations proviennent particulièrement de l'appréciation des comportements d'activité.

L'évaluation de la population active est fondée essentiellement sur le fait que le travailleur de l'An 2 000 est déjà né, donc c'est une demande estimée incompressible: la demande additionnelle s'établit à une moyenne annuelle de 258 000 pour la période 1990 - 1994 et à 335 000 pour la periode 1995 - 1999.

Cette demande, ajoutée au stock des "non-occupés" existants, s'élèvera globalement à presque 4 millions pour la décennie 1990.

1.2.3.1.2 Le taux de Chômage Minimum Retenu

Les planificateurs proposent et retiennent l'hypothèse d'un seuil de 20 % de chômage à maintenir, compte tenu du faible taux d'activité enregistre depuis 20 ans. Ce seuil est considéré comme un "objectif minimum".

Il s'agit donc de retenir le nombre de chômeurs en deçà de 2 millions en l'An 2 000 et de créer 190 000 emplois pour 1990, 225 000 pour 1994 et 300 000 pour 1999.

Mais déjà l'hypothèse élaborée par le Schéma National d'Amenagement du Territoire (SNAT) indique une progression probable du chômage à 25 % en l'An 2 000, et une aggravation particulière de ce dernier dans les métropôles.

1.2.3.1.3. Les bassins des Chômeurs

La stratégie économique algérienne repose fondamentalement sur des **pôles du développement.** Ainsi, ce n'est pas la ou il y à de la force de travail disponible que l'emploi est créé, mais en fonction des pôles de développement choisis; la population doit donc se déplacer pour se faire embaucher. L'ampleur de l'éxode et de la migration alternante (à amplitude quotidienne et hebdomadaire) traduit les profondes disparités régionales. En outre,il s'agit la d'un phénomène générateur d'autres problèmes sociaux (transports, logements, perte de productivité, absentéisme...).

L'observation du taux de chômage **par commune** en 1987 révèle des situations explosives : 25 communes enregistrent un taux supérieur à 50 %, dans 57 autres communes, le seuil de 40 % est franchi, et 570 communes accusent un taux supérieur à 25 %.

L'examen des taux **selon les Wilayate** nous permet de localiser avec précision les véritables bassins des chômeurs ; 9 Wilayate se trouvent dans la zone critique, avec un taux de plus de 30%. Et même si on enregistre 10 autres Wilayate avec un taux de moins de 16 %, cela ne signifie pas qu'il n'y existe pas des poches de fort taux de chômage, tel le cas d'Alger, ou dans certaines communes, une personne active sur trois est au chômage. Le taux le plus bàs est enregistré à GHARDAIA (11,9%), tandis que le taux le plus élevé est atteint à TISSEMSILT (31,7%).

Enfin, le regroupment **par région,** nous permet de situer le taux le plus faible du chômage dans les Métropoles (17,2%), mais des pointes de plus de 30% sont repérables dans les grands Centres Urbains, avec des fortes concentrations de chômeurs, souvent diplomés .

L'Option Hauts Plateaux,retenue par le Gouvernement, permettra de mieux maintenir, d'ici l'An 2 000,le taux de chômage à 25 % dans cette region, mais avec une accentuation a l'Est, qui connaitra un taux de + 2% . La région Sud enregistra une progression de 64 000 chômeurs, avec un taux plus important au Sud Ouest(+5,2%), mais l'ensemble de la région restera en deçà de la moyenne nationale. Et, si les Wilayate du Nord, hors Métropoles, connaîtront, en terme absolu, presque le maintien du nombre de chômeurs (507 000), avec un taux de chômage de 23 % , cette région continuera à déverser le trop plein de sa population vers les Métropoles (Cf Tableau No 9).

Enfin, le taux de chômage dans les Métropoles au Nord s'aggravera de + 12% , et elles se trouveront ainsi dans une situation critique , avec une tension plus forte au Centre (+14 %).

1.3.3.2. Les Contraintes Economiques

Les contraintes économiques n'ont pas permis à l'appareil de production de résister aux chocs de la crise économique internationale, affectant l'Algérie particulièrement par une baisse sensible des recettes extérieures. Le réajustement des dépenses impose par les restrictions budgétaires a conduit à une **limitation des investissements** avec une conséquence directe sur le niveau de création d'emplois. La reprise des investissements est une condition **sine qua non** non seulement à la dynamique de l'emploi mais aussi à la préservation des emplois créés. Cette reprise suppose aussi une **meilleure maîtrise du coût de l'emploi.** Si le coût élevé enregistré dans le passé peut être imputé à la politique du **"Capital intensive , Labour saving"**, certains surcoûts ont aussi été occasionnés par des facteurs endogènes à l'appareil de gestion et de production. Enfin, certains blocages au développement du **secteur privé** ont reduit probablement son apport à la résorption du chômage.

1.3.3.2.1. La Chute de L'Investissement Public et la Perte d'Emplois

Les restrictions budgétaires (la loi de Finance juin 1986 procède à un réajustement des dépenses votées par la loi de Finances décembre 1985, passant de 52,5 millions de DA à 47,5 millions de DA, Les budgets votés en 1987 et 1988 demeurent inférieurs au

Tableau No 9.
Perspective de l'évolution du Chômage de 1987 à l'An 2 000
selon les régions en Algérie

Unite : En Milliers

Région	1987			2 000			Ecart			
	Nbre	%	Tx	Nbre	%	Tx	Nbre	%	Tx	Ind
METROPOLES	253.4	21.4	17.0	682.8	31.8	29.3	+429.4	+10.4	12.3	169
Ouest	47.7	4.0	18.9	106.4	5.0	28.6	+58.7	+1.0	+ 9.7	223
Centre	155.1	13.1	16.5	465.6	21.7	30.8	+310.5	+8.6	+14.3	300
Est	50.6	4.3	17.2	110.8	5.1	24.7	+60.2	+0.8	+ 7.5	219
NORD HORS METROPOLES	506.7	43.0	23.3	507.9	23.7	23.6	+1.2	-19.4	+0.3	100
Ouest	159.0	13.5	21.7	281.4	13.1	25.5	+122.4	-0.4	+3.8	177
Centre	196.9	16.7	23.5	46.0	2.2	24.5	-150.9	-14.5	+1.0	23
Est	150.8	12.8	25.1	180.5	8.4	18.9	+29.7	-4.4	-6.2	120
HAUTS PLATEAUX	321.2	27.2	25.5	488.9	22.8	25.2	+167.7	-4.4	-0.3	152
Ouest	70.5	6.0	23.0	93.2	4.3	20.8	+22.7	-1.7	-2.2	132
Centre	61.8	5.2	26.7	71.8	3.4	20.0	-10.0	-1.8	-6.7	116
Est	189.1	16.0	26.3	323.9	15.1	28.6	+134.8	-0.9	+2.3	171
SUD	99.5	8.4	21.3	164.2	7.7	22.7	+64.7	-0.7	+1.4	165
Ouest	19.2	1.6	19.0	34.6	1.6	24.8	+15.4	0	+5.8	180
Est	80.3	6.8	21.9	129.6	6.1	22.3	+49.3	-0.7	+0.4	161
ALGERIE	1181.0	100	21.9	2144	100	25.5	+963		+3.6	181

Source : CREAD, Alger 1988

TAUX DE CHOMAGE SELON LES REGIONS

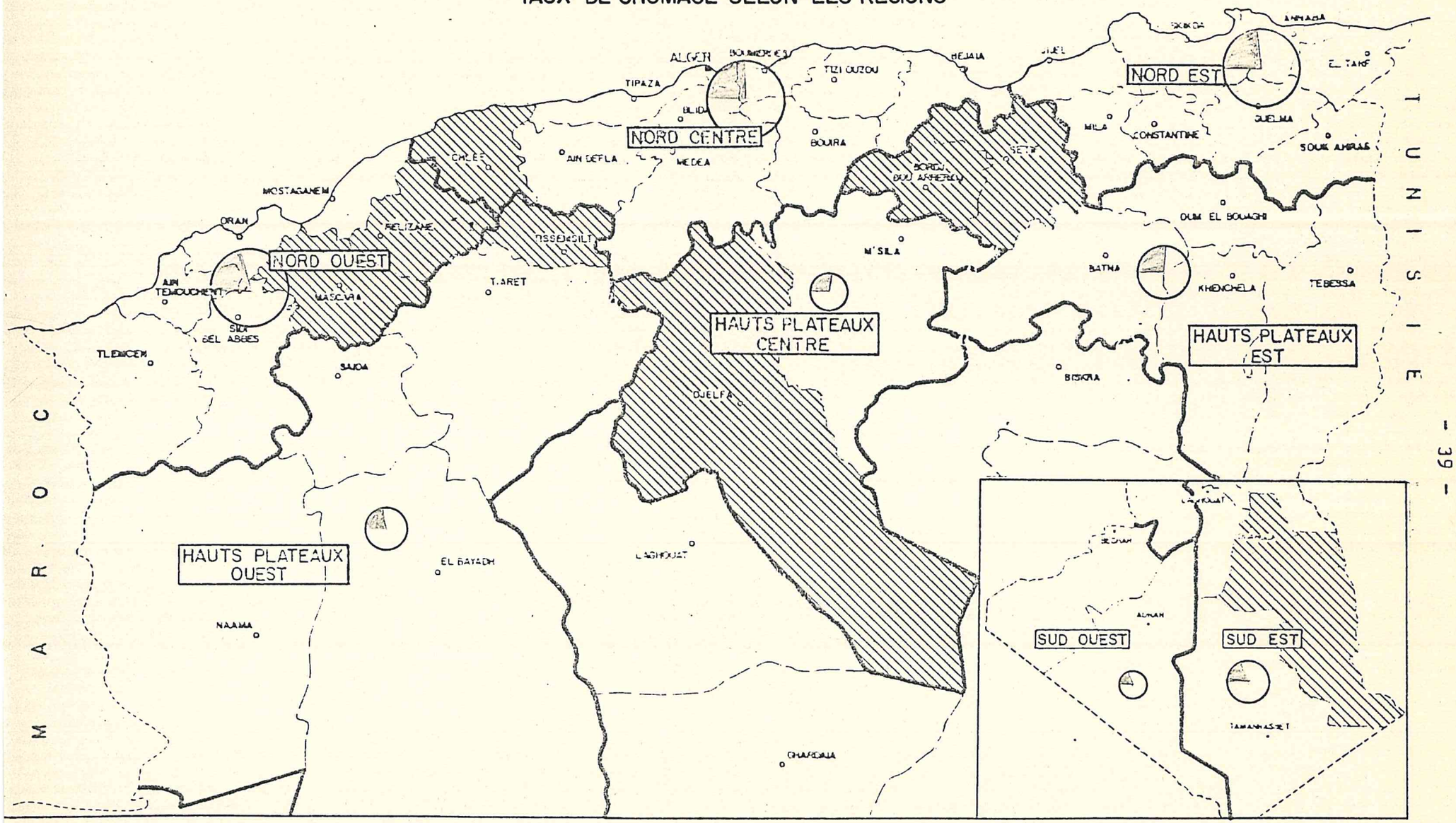

seuil de juin 1986), rendues nécessaires par la baisse des recettes gazières et pétrolières (61 milliards de DA en 1981 à 35 milliards de DA en 1986) , ont non seulement limité les creations d'emplois (qui passent de 140 000 en moyenne entre 1980-1984 à une moyenne de 75 000 pour les trois premières années du II Plan Quinquennal 1985-1989), mais ont occasionné aussi une perte d'emplois importante, due aux compressions d'effectifs operées par certaines entreprises publiques, estimée à 80 000 personnes mises au chômage durant ces trois dernières années.

1.3.3.2.2. La Maitrise du Coût de l'Emploi

Si les programmes d'investissement réalises sur la base des recettes d'hydrocardures ont permis la création de plus de 2 millions d'emplois entre 1966 et 1987, le coût par emploi et en DA (au prix de 1978) a connu une progression inquiétante : 184 000 , 263 000, 290 000 et 359 000 (prix 1979) respectivement pour les quatre premiers Plans .

Au cours des trois premières années du II Plan Quinquennal, le cout moyen a connu une hausse vertigineuse, pour se situer bien au delà de 700 000 DA par emploi.

L'argument selon lequel ces surcoûts sont dus au frais d'acquisition du **"Know How"** ne saurait excuser, voire justifier, les facteurs endogènes à l'appareil économique, à savoir : faible productivité, retard dans les réalisations, et toutes les contraintes imposées par la lourde technostructure et la bureaucratie. L'usine avait aussi perdu sa vocation première, qui est celle de la production, pour tendre à devenir petit à petit une Usine-sociale.

1.3.3.2.3. Marginalisation du Secteur Privé

Beaucoup d'espoirs ont été fondées sur le capital privé national; et ce, bien que sa contribution récente à la création d'emploi reste faible. Durant la crise de 1986, on a pu assister à un recul net de création d'emplois par ce secteur par rapport au secteur public :

Tableau No 10
Variation de la création d'Emplois selon le secteur en 1986

Secteur	1er semestre 1986	2e semestre 1986	Variation
Public	50 388	42 295	- 16,06 %
Prive			
National	6 295	4 292	- 31,82 %
International	15 295	9 349	- 38,88 %

Cependant à la decharge du secteur privé, on doit relever les contraintes imposées par la réglementations à la création d'entreprises : entre 1983 et 1987, sur plus de 10 000 autorisations demandées, seuls 4 300 demandes ont été agréées. Ce chiffre ne comprend pas les demandes d'immatriculation au Registre du Commerce, dont la procédure vient d'être allégée.

1.3.3.2.4. Les Besoins de Financement

Dans l'hypothèse de la lutte contre la progression du taux de chômage, et quelle que soit la variante retenue par l'Etat pour la création d'emplois pour le secteur public, au prix de 700 000 DA par emploi, le besoin moyen de financement s'établira, **ceteris paribus**, à 72,1 milliards de DA ,pour la création annuelle de 103 000 emplois.

Et l'offre du secteur privé, estimée à un coût moyen de 300 000 DA par emploi, nécessitera 26,4 milliards de DA en moyenne pour la création de 88 000 emplois en 1990, et de 36 milliards de DA pour pouvoir créer 120 000 emplois en 1999, et ce, toute chose égale par ailleurs.

A l'evidence ces besoins sont nettement supérieurs aux disponibilités actuelles en matière d'épargne : l'épargne des ménages est évaluée à 32 milliards de DA en 1986, et l'épargne supplémentaire ,hors circuits financiers, est estimée à 40 milliards . Et qui plus est, la reprise de l'investissement public ne pourrait être considérée qu'avec l'équilibre de la balance des paiements. Les années 1989 à 1992 vont correspondre à un pic, un moment ou les échéances du service de la dette seront au sommet de la courbe. Il apparaît ainsi que le maintien du taux de chômage dependra de la capacité de l'Etat à mobiliser l'épargne des ménages, à obtenir des crédits extérieurs neufs et eventuellement à renégocier sa dette.

1.3.3.3. Les Blocages Socio-Culturels

Dans ce domaine, deux faits risquent d'aggraver les problèmes posés par le chômage : il s'agit de l'affaiblissement de la solidarité familiale et la modification du profil des chômeurs.

2.3.1. L'affaiblissement de la Solidarité Familiale

La nucléarisation de la cellule familiale est en nette progression en milieu urbain. Comme un juste retour de la manivelle, le PEJ contribue aussi à la formation de chômeurs, plus exigeants car ayant déjà une première expérience professionnelle. Le taux de personnes en rupture d'activité (soit la catégorie STR1) va connaître ainsi une croissance soutenue , et face à cette pression la solidarité familiale déjà très sollicitée, est rudement mise à l'épreuve.

Le chômage de courte durée est encore admis , mais la longue durée est moins tolérée. Les conséquences de ce double "lâchage" (par l'Etat et par la famille) sont connues et nombreuses, et elles constituent une ménace permanente à la securité urbaine.

1.3.3.3.2. Changement du Profil des Chômeurs

Les jeunes "sans travail" qui s'inscrivent aupres des Communes viennent généralement des niveaux moyens et secondaires. Ils ont, par rapport au schéma habituel de l'analphabète sans travail, un niveau mais sont souvent non-qualifiés. Fait nouveau : ils apprécient, jugent, et évaluent les occupations qui leur sont offertes. La remunération servie, en effet n'est pas alléchante : elle est fixée durant les six premiers mois à 1.100 DA (Circulaire MTAS No 928 du 30.12.1987). Cette remunération est jugée dérisoire par rapport au gain facile apparent des activités non-déclarées de l'économie souterraine.

L'accent mis cette année sur l'auto-emploi par le PEJ 1989 vise vraisemblablement à la structuration du secteur informel, car en l'absence d'une réglemention sur les Coopératives des jeunes, ce type d'activité échappe totalement au fisc, donc à la comptabilité nationale.

La gravité de cette situation n'est pas tant liée au développement du secteur informel, mais à la dévalorisation du diplôme, donc à la démythification de l'Ecole et du système de formation professionnelle. La réussite sociale et matérielle ne passe plus par l'Ecole et le Travail, au sens traditionnel de ces termes, mais par la **débrouille**, qui semble être erigée en nouvelle valeur à la place de la valeur-travail.

Au regard de notre diagnostic de la situation , du mode de gestion du chômage et les obstacles dressés à l'amélioration du taux de chômage, il nous semble prudent de nous arréter sur une note réaliste : **une stratégie cohérente dans la gestion du chômage** s'impose pour la décennie à venir. Indépendamment du niveau de dégradation du taux du chômage, le nombre de 2 millions de chômeurs sera atteint en l'an 2 000. Et, en particulier, le Chômage des jeunes nécessitera une approche beaucoup plus profonde, tant sur le plan théorique que sur le plan de l'intervention pratique selon l'environnement économique et culturel .

1.4. PERSPECTIVES DE L'EMPLOI DES JEUNES

Partant du principe des seuils estimés comme objectifs à atteindre, trois scénarios peuvent être élaborés, pour la période 1987 à l'an 2000, selon les variantes classiques : **le taux d'activité juvénile (TAJ)** constant, en hausse ou en baisse, et ce avec une séquence quinquennale.

1.4.1. Scénario 1 : Stagnation du TAJ à 38 %

Le taux d'activité juvénile est estimé constant , soit 38% de 1987 à l'an 2000, avec le maintien de la structure de l'occupation (53%) et du chômage (47%) selon l'âge et le sexe de la population active juvénile au sens large du terme, telle que révélée par le RGPH 1987 (cf Tableau No 11). L'évolution des effectifs découlera ainsi du fait démographique strictement. En maintenant le taux de chômage enregistré en 1987 à 47% durant toute la période étudiée, on atteindra un effectif de 2,6 millions de jeunes actifs en l'an 2000, soit 50% de plus qu'en 1987 (cf Tableau No 12).

Hypothese 1 : Taux de Chômage constant

Avec un taux de croissance de même ordre, l'effectif des jeunes à occuper en l'an 2000 sera de 1,4 millions, soit 465 000 emplois nouveaux à créer, avec un nombre plus important (220 000) en fin de période 1995-2000. La progression est nettement plus importante pour les jeunes garçons (398 000 emplois additionnels) que pour les filles, 67 000 emplois seulement .

Dans le même ordre d'idées, le nombre de jeunes chômeurs est estimé à 1,2 millions en l'an 2000. Le nombre important de jeunes chômeurs masculins (1 168 000) imposera une politique rigoureuse du chômage . Et naturellement, ces chômeurs sont déjà nés, et ils seront plus de 700 000 dans la classe de 15-19 ans).

Hypothese 2 : Baisse du Taux de Chômage

En agissant sur le taux de chômage, avec l'objectif fixé à 20 % en l'an 2000, cela suppose la mise en oeuvre d'un stratégie de lutte, selon un rythme regressif soutenu :

Année	1987	1990	1994	2000
Taux	47 %	40 %	30 %	20 %
Baisse		-7 %	-10 %	-10 %

Tableau No 12

Recapitulation Scénario et Hypothèse

Année	PopTot	Scénario	popact	hypo1 Occupé	hypo1 Chômeur	hypo2 Occupé	hypo2 Chômeur	Tx Act	Tx Chom1	Tx Chom2
1987	4676		1756	931	825	931	825	38	47	47
1990	5277	1	1964	1042	923	1179	786	38	47	40
		2	2111	1119	1002	1268	843	40	47	40
		3	1900	1007	893	1140	760	36	47	40
1994	5920	1	2216	1175	1042	1551	665	38	47	30
		2	2604	1340	1226	1843	781	44	47	30
		3	1915	1025	890	1316	578	32	47	30
2000	7006	1	2633	1395	1238	2106	527	38	47	20
		2	3363	1782	1581	2690	673	48	47	20
		3	1961	1039	922	1569	392	28	47	20

L'action principale se situe évidemment dans la sphère de la création d'emplois destines essentiellement aux jeunes, masculins en priorité selon la tendance dominante en cours. L'effort exige, en maintenant le même taux d'activité, est de l'ordre de 1,2 millions d'emplois à créer, soit pres de 100 000 postes par an strictement aux jeunes .

En contrepartie, le nombre de chômeurs ne sera que 527 000 en l'an 2000 , et ce essentiellemt masculin selon la tendance en cours.

1.4.1.1. Scénario No 2 : Hausse du TAJ de 10 %

L'idée d'une hausse du taux d'activité juvénile n'est pas à écarter. L'écart est fixé arbitrairement à 10 %, soit une croissance annuelle moyenne de moins de 1% pour la période 1987-2000. Ce scénario est fondée sur la base du renversement de la tendance historique observée de 1967 a 1987, période qui était caractérisée par une baisse sensible du taux d'activité juvénile. Cette baisse était due au fait du progres considérable de la scolarisation. A l'inverse, la hausse prévisible pour le futur serait due à une progression moins rapide des capacités d'accueil des établissements du systeme Education-formation.

Deux autres facteurs peuvent aussi contribuer à la hausse du taux d'activité juvénile: l'affaiblissement de la solicarité familiale et l'expansion de la famille nucléaire, notamment en milieu urbain, en extension irréversible. Une plus grande participation féminine à l'activite économique est ainsi attendue.

Le rythme de progression de l'activité est établie selon la progression suivante :

Année	1987	1990	1994	2000
Taux	38 %	40 %	44 %	48 %
Hausse		+2 %	+4 %	+4 %

Cette progression de l'activite juvénile peut se traduire, selon l'âge, par une hausse légère de la tranche 15-19 ans (26 % à 32 %, soit un écart de + 6%), et une hausse plus importante de la classe d'âge 20-24 ans (50% a 67%, soit un écart de 17%). Selon le sexe, le taux d'activité masculine, déjà important, est estimé constant; par contre, l'activité féminine passera de 8% à 29 % en fin de période.

Hypothèse 1 : Taux de Chômage Constant

Dans le cas d'une hausse du taux d'activité et du maintien du taux de chômage, le taux d'accroissement des effectifs est estimé à 90 % entre 1987 et l'an 2000 , et ce avec une accentuation plus importante en fin de période. L'impact de cette hausse sur l'occupation et le chômage est lourd de conséquences.

La population jeune à mettre au travail d'ici l'an 2000 s'élèvera à 1,8 millions, soit 850 000 de plus quen 1987. Le nombre additionnel de jeunes filles (451 000) sera légèrement supérieur à celui des garcons (450 000), mais le rapport restera favorable au sexe masculin (67%) contre 33% de la participation juvénile féminine .

L'éffectif des jeunes chômeurs progressera aussi de la méme manière: le nombre passera de 825 000 à 1,6 millions en l'an 2000 Le cap d'un million de jeunes chômeurs sera franchi en 1990. A cet effet, une politique du chômage sera nécessaire.

Hypothèse 2 : Baisse du Taux de Chômage

Dans le cas d'un hausse de l'activité juvénile et l'objectif d'une baisse du taux de chômage est retenu (a 20% en l'an 2000, selon le rythme déjà souligné), une politique musclée de l'emploi des jeunes s'imposera, dans la mesure ou il faudra créer 1,8 millions d'emplois nouveaux strictement pour les jeunes.

La population jeune à occuper passera à 2,7 millions en l'an 2000, soit presque le triple de la situation de 1987. Si la structure de l'âge est maintenue, en terme de sexe, le nombre de filles travailleuses sera multiplié presque de 6 fois en l'an 2000.

Le nombre de chômeurs sera légèrement en baisse (moins 152 000) pour l'an 2000, certes avec une baisse plus importante pour les garcons .

1.4.1.2. Scénario 3 : Baisse du TAJ de -10 %

A l'inverse du deuxième scénario, l'idée d'une baisse du taux d'activité, passant de 38% à 28 % (moins de 10%) fondee sur une baisse progressive de moins de 1% par an de 1987 à l'an 2000, signifie l'accentuation de la tendance observée de 1967 à 1987. Cela suppose un progres continu et massif du système Education-Formation pour la décennie à venir. Le rythme observe pour la baisse est le suivant :

Année	1987	1990	1994	2000
Taux	38 %	36 %	32 %	28 %
Baisse		-2 %	-4 %	-4 %

Le taux d'activité féminine juvénile est estimé en progression constante sous l'effet d'une nucléarisation de la Famille et de l'urbanisation . L'action principale est concentrée sur le taux d'activité masculine juvénile, avec un poids plus important sur la première tranche (15-19 ans), ce qui signifie une extension considérable des capacités d'accueil du système d'éducation-formation,avec une utilisation optimale des structures existantes

La baisse du taux d'activité juvénile semble être le scénario le plus indique à la situation algérienne. L'Algérie est le pays qui enregistre le taux de particpation juvénile masculine le plus élevé du monde, et le taux féminin se situe parmi les taux le plus de la planète (Cf tableau No7).En d'autres termes, il y un excès de jeunes garcons sur le marché de l'emploi.

En terme d'éffectif, selon notre scénario, le nombre d'actifs jeunes est maintenu à moins de 2 millions pour l'an 2000,mais il sera légèrement supérieur au denobrement de 1987, ce qui est un effet naturel du cours démographique .

Hypothèse 1 : Maintien du taux de Chômage

L'effet de cette hypothèse sur la création d'emploi est pratiquement négligeable pour la décennie à venir : entre 1987 et l'an 2000, le besoin est estimé à 108 000 emplois nouveaux à créer. On assiste particulièrement à une baisse de l'activité masculine, particulièrement dans la première classe d'âge (15-19 ans). Par contre la variation de l'activité féminine est estimée en hausse, ce qui donnera un profil moins discriminante de l'occupation juvénile, 50% pour chaque sexe.

Le nombre des chômeurs est aussi légèrement en hausse, il passera de 825 000 à 922 000 en l'an 2000 . De méme que l'occupation, le rapport entre sexe émet en avant l'activité féminine : le chômage féminin progressera plus rapidement que le chômage masculin. La proportion de filles au chômage passera à 11,3% en l'an 2000 contre 5,9 % en 1987. En terme d'éffectif, le nombre de filles à la recherche d'un emploi sera plus du double que celui de 1987.

Hypothèse 2 : Baisse du Taux de Chômage

Dans le cas d'une baisse de taux d'activité, conjugué avec une baisse du taux de chômage, un effort plus important de création d'emploi est à envisager. Il sera nécessaire de créer 209 000 emplois destinés aux jeunes entre 1987 et 1990; un moindre éffort entre 1990-1994,le besoin est estimé à 176 000 emplois, et une accélération en fin de période, 250 000 emplois entre 1995-2000.

Tableau No 13 : Taux de Participation des jeunes (15 à 24 ans) à l'activité économique Comparaison Pays Arabes et Pays Industrialisés

En Taux (%)

Pays Arabes	Masc	Fem	Pays Indus	Masc	Fem	Autres	Masc	Fem
ALGERIE	32	2	Etats Unis	11	8	Ecuador	23	9
Maroc	26	6	Grande Bre	12	9	Guatemala	24	5
Tunisie	27	5	France	10	8	Pakistan	26	3
Lybie	24	2	RFA	12	10	Maurice	21	6
Mauritanie	28	1	Suisse	8	7	Togo	17	11
Egypte	22	3	Italie	13	8	Congo	14	8
Syrie	23	5	Belgique	11	9	Zaire	16	12
Kuwait	21	3	Pays Bas	13	10	Senegal	17	11
Arabie Sa	26	2	Suede	11	9	Indonésie	20	8
Jordanie	25	3	Japon	8	7	Malaysie	19	11

Source : Nations Unies (1985)

Comparée aux économies fortement industrialisées et aux pays ayant les mêmes caractériques démographiques, l'Algérie enregistrait en 1985, le taux de participation masculine juvénile le plus important et un taux féminin, situé parmi le plus bas dans le monde.

Selon le RGPH 1987, on enregistre un taux de participation masculine juvénile légèrement en baisse , soit 29,3 % ; et un taux de participation féminine en hausse, soit 3,5 % .

La poursuite de cette tendance semble constituer la trajectoire de la nouvelle forme de participation juvénile à la formation de la population active, et un tel scénario rapproche le cas algérien de la tendance mondiale.

Le nombre de chômeurs baissera progressivement pour se situer à près de 400 000 en l'an 2000, soit un effectif normal pour la conjoncture .

Les perspectives de l'activité juvénile sont conditionnés non seulement par l'adoption d'une stratégie ferme portant sur la maitrise du comportement d'activité des jeunes mais aussi la définition d'un objectif précis quant au seuil optimal du chômage.

Le troisième scénario nous semble la plus approprié pour la conjoncture. Outre la mise en évidence de l'écart de l'Algérie d'avec la tendance économique mondiale, de la poursuite de la trajectoire observée depuis 1966, une stratégie fondée sur la baisse de l'activité juvénile accompagnée par une baisse du chômage juvénile est à méme de contribuer positivement à la levée des obstacles quant à la résorption du chômage excédentaire.

1.4.2. L'Evaluation du Coût de l'Occupation nouvelle

Selon le scénario adopté et l'hypothèse retenue, le beeoin de financement peut être apprécié en fonction de deux objectifs:

- la creation d'emplois futurs pour les jeunes exigera un effort plus important de part de l'Etat (soit 80 % des réalisations nouvelles) et une contribution complémentaire du secteur privé (20 %); Le tableau No 14 nous donne un apperçu du beeoin de financement selon cette varainte.

- La satisfaction de la demande additionnelle d'emploi juvénile se fera de manière équitable entre les secteurs public et privé, soit 50 % chacun. Cette variante revient moins coûteuse que la première.

L'évaluation du coût de l'occupation juvéneile nouvelle repose sur l'estimation observée en 1988, soit un plafond de 700 000 DA/emploi pour les secteur public et, de 300 000 DA/emploi pour le secteur privé.

1.4.2.1. Scénario 1 : Le taux d'activite des jeunes (TAJ) est constant (38 %)

Avec un TAJ constant , l'estimation des coûts de l'emploi additionnel futur dépendra du taux de chômage et du rôle du secteur privé dans la création d'emploi.

Hypothèse 1 : taux de chômage constant (47%)

Variante 1 : Part du secteur public (80 %) et privé (20%) dans la création d'emploi. Avec un taux de chômage juvénile de 47 %, l'effort financier de l'Etat et du secteur public confondus serait de l'ordre de 69,4 milliards de DA durant la période 1987/1990 et atteindrait 136,4 milliards de DA durant le période 1995/2000. Dans la perspective de la stagnation du secteur privé, le coût de l'emploi sera supporté essentiellement par l'Etat. En fait, si la part du secteur public dans la création d'emploi est de 80 %, sa contribution en terme financier est supérieur à 90 % du coût global car le coût d'un emploi créé dans le secteur public est supérieur au cout d'un emploi créé dans le secteur prive.

Variante 2 : Part du secteur public et privé 50 % chacun en l'an 2000 . Dans la perspective ou le secteur privé prenne en charge la moitié de la demande additionnelle d'emploi juvénile, le coût devolu à l'Etat diminuerait sensiblement. Il passerait ainsi de 62,4 milliards de DA à 39,2 milliards de DA durant la phase 1987/1990 et de 123 milliards à 77 milliards de DA pendant la période 1994/2000. En outre, l'effort financier global diminuerait progressivement. Le gain durant la période 1987 - 2000 serait de 55,8 milliards de DA.

Tableau No 13

Recapitulation Cout Scénario et Hypothèse

Année	Scéna	Hypo1	Var1	Var2	Hypo2	Var1	Var2
		Occupé	Coût	Coût	Occupé	Coût	Coût
1987-1990	1	112	69440	56000	249	154380	124500
	2	188	116560	94000	337	208940	168500
	3	76	47120	38000	209	129580	104500
1990-1994	1	133	82460	66500	372	230640	186000
	2	21	137020	110500	575	356500	287500
	3	18	1160	9000	176	109120	88000
1994-2000	1	220	136400	110000	555	344100	277500
	2	442	274040	221000	847	525140	423500
	3	14	8680	7000	253	156860	126500
1987-2000	1	465	288300	232500	1176	729120	588000
	2	852	528240	426000	1759	1090580	879500
	3	108	66960	54000	638	395560	319000

Hypothèse 2 : taux de chômage diminue (47% à 20 % en l'an 2000).

Variante 1 : Part du secteur public (80 %) et privé (20 %) dans la création d'emploi : la volonté de reduire le chômage demanderait à l'Etat un effort financier considérable. Le coût global durant la période 1987/2000 serait de 729,12 milliards de dinars, dont 658,56 milliards de DA sera supporté par l'Etat. Le secteur privé restant marginal avec 70,56 milliards de DA.

Variante 2 : part du secteur public et privé : 50 % chacun en l'an 2000. Selon cette variante, le poids économique du secteur privé deviendra de plus en plus important. Sa contribution financière passera de 37,35 milliards de DA durant la période 1987/1990, à 83,25 milliards de DA en 1994/2000.

	public	privé	(milliards de DA)
1987/1990	87,15	37,35	
1990/1994	134,8	55,8	
1994/2000	124,25	83,25	
1987/2000	411,6	176,4	

1.4.2.2. Scenario 2 : le taux d'activité des jeunes augmente de 38 % à 48 % en l'an 2000

L'augmentation de 10 % du taux d'activité ferait augmenter le coût financier global de près de 67 % (par rapport au scénario 1) et ceci sans aucune influence sur le taux de chômage.

Hypothèse 1 : taux de chômage constant (47 %)

Variante 1: part du secteur public (80 %) et du secteur privé 20%) dans la création d'emploi. Malgré un taux de chômage élevé, l'effort financier à entreprendre pour utiliser ce taux demeure très important.

Variante 2 : Part du secteur public et privé : 50 % chacun. Malgré la prise en charge de 50 % de la demande d'emploi par le secteur privé, le coût à la charge du secteur public reste relativement élevé (70 % du coût global).

(milliards de DA)

période	secteur public	% Coût	secteur privé	% Coût
1987/1990	65,8	70 %	28,2	30 %
1990/1994	77,35	70 %	33,15	30 %
1994/2000	154,7	70 %	66,13	30 %
1987/2000	898,2	70 %	127,8	30 %

Hypothèse 2 : Taux de Chômage en baisse (47% à 20% en l'an 2000

Variante 1 : Part du secteur public (80 %)et privé (20 %) dans la creation d'emploi.

C'est la variante la plus coûteuse en terme financier. Elle exigerait 208,94 milliards de DA durant la periode 1987/1990, 356,5 milliards de DA en 1990/1994, ...et 1090,58 milliards de DA durant la période 1987/2000.

Variante 2 : Part du secteur public et privé : 50 % chacun

Le coût financier global diminue relativement mais demeure tres élevé. En fait, ce scénario (augmentation du taux d'activité de 10 %), n'est pas envisageable pour plusieurs raisons. Cela suppose d'abord un taux de déperdition scolaire élevée qui sera lourde de conséquences (explosion sociale) si le chômage reste tres élevé. Dans le cas, ou le taux de chômage diminuerait, l'emploi sans qualification (surtout dans le secteur privé) et le travail informel prendraient une ampleur considérable.

1.4.2.3. Scénario 3 : le taux d'activité des jeunes diminue de 38% à 28 % en l'an 2000

La diminution du TAJ ferait reduire en aval le coût global de l'emploi. Ainsi, pour un même taux de chômage, l'enveloppe financière nécessaire à la création de l'emploi serait de 23,3 % du coût global selon le scénario 1, et à peine 12 % selon le scénario 2 (en l'an 2000).

Hypothèse 1 : Le taux de chômage reste constant (47 %).

Dans l'hypothèse ou l'Etat demeure le principal employeur **(variante 1)**, sa charge financière diminue progressivement de 48,56 milliards de DA durant la période (1987/1990) à 7,84 milliards de DA pendant le quinquennal (1994/2000).

Dans le cas ou le secteur public et prive prennent en charge chacun la moitié de la demande additionnelle d'emploi juvénile **(variante 2)**, les disparités des coûts supportés par les deux secteurs diminuent sensiblement (en terme absolu).

Hypothèse 2 : le taux de chômage diminue (de 47 % à 20 % en l'an 2000)
La diminution progressive du chômage ferait diminuer (dans un 1er temps) le coût global de l'emploi (dû à la baisse du TAJ).Mais la charge financière supportée reste relativement élevée.

Variante 1 : coût global de l'emploi (en milliards de DA)

1987/1990	129,580
1990/1994	109,120
1994/2000	156,800
1987/2000	335,580

La baisse du TAJ conjuguée à la baisse du taux de chômage semble être le scénario le plus efficace aussi bien en terme économique que social. Cela supposerait des coûts (supportés essentiellement par l'Etat) situé en amont: en effet, la multiplication et l'augmentation des capacités d'accueil des centres de formation professionnels pour retarder l'entrée des jeunes dans la vie active, d'autre part, augmenter le taux de scolarisation de la tranche d'âge (16-24 ans), et enfin définir avec précision le rôle et la place du secteur privé dans la vie économique.

1.5. ASSISTANCE EUX JEUNES EN QUETE D'EMPLOI

Une prise en charge réelle et efficace des problèmes auxquels sont confontés les jeunes nécessite une stratégie globale qui s'attaque aux raisons profondes qui les génèrent.

Cependant ceci ne dispense nullement d'initier ce processus par des actions concrétes qui concourent à alléger leur fardeau, et de mettre en place certains instruments juridiques et organisationnels, qui par vision réaliste, s'inspirent des structures existantes tout en insufflant l'envergure qui sied à leur nouvelle mission.

Les quelques propositions livrées ici, loin d'être exhaustives, peuvent servir de base à une reflexion plus approfondie dans ce champ.

Lse statistiques montrent clairement que la demande d'emploi la plus importante provient des exclus du système scolaire. Ceux-ci ne possèdent, en règle générale, ni expérience ni qualification professionnelle qui leur permettent de se présenter avantageusement sur le marché de l'emploi.

Á notre avis, la première action consiste à reduire progressivement l'ampleur de cette main d'oeuvre sous-valorisée.

La source première de cette main-d'oeuvre en est, comme nous l'avons déjà soulignée, le dysfonctionnement du système éducatif qui écarte un effectif important d'élèves, sans leur offrir d'autre alternative que la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

Livrés à eux-mémes, les jeunes butent, à ce stade, aux conditions de recrutement, qu'ils ne satisfassent généralement pas et aux pratiques sociales que le concept populaire désigne sous le vocable de "piston".

La condition première est de doter le jeune d'une formation qualifiante. Il ne s'agit pas de sombrer dans la démagogie et de dire qu'il faut mener l'ensemble des élèves jusqu'à l'université. Il s'agit d'éviter que le système éducatif national ne soit pas source d'un gaspillage énorme de ressources, ce qui ne manque pas d'avoir de graves incidences sur le fonctionnement de l'économie nationale.

Le système formatif souffre actuellement de bicéphalisme : l'enseignement général et la formation professionnelle. Les jeunes sont jetés dans le fossé qui les sépare. La solution consiste, à notre sens, à opérer un remembrement de ces deux secteurs, par la création d'une "passerelle"(sans préjugé de leur éventuelle reforme) qui permette aux élèves , au lieu d'être exclus, d'être orientés vers un centre de formation professionnelle en fonction de leurs aptitudes et de leurs niveaux scolaires.

La forme d'une telle structure, servant de passerelle, reste à déterminer sur le plan technique et juridique. Elle nécessitera la collaboration de toutes les institutions concernées pour la prise en charge des jeunes, pour en faire, non un organisme de décisions bureaucratiques, mais un lieu de convergences d'intérêts, et une banque de données spécifiques.

Posseder une qualification constitue un atout sur le marché de l'emploi. Cela ne garantit pas pour autant un emploi. Le candidat bute en effet sur une nouvelle condition, à savoir l'expérience.

A qualification égale, le candidat disposant d'une précédente expérience professionnelle est le plus souvent sélectionné. Or celle-ci manque à la majeur partie des demandeurs d'emplois. Le seconde action consiste donc à éliminer cette pierre d'achoppement.

Lieu de jonction entre l'offre et la demande d'emploi, l'ONAMO ne joue cependant qu'un rôle mineur dans la regulation du marché de l'emploi. Marginalisé du fait de l'efficacité des reseaux informels d'emploi, incapable d'assouplir les conditions de recrutement afin d'adapter aux réalités actuelles, cloisonné dans des limites administratives qui ne facilite pas la mobilité de la main d'oeuvre vers les lieux ou l'offre de travail existe, la marge de manoeuvre et le rayon d'action de cet organisme sont nécessairement limités.

Les nouvelles conditions exigent un autre type de régulation de l'offre et la demande d'emploi. L'Agence d'Emploi, telle que nous la concevons, aura pour rôle d'organiser l'emploi , entre autres, par :

- négocier les conditions d'emploi avec les opérateurs économique en fonction des réalités en cours dans le sens d'une flexibilité accrue.

- favoriser la mobilité de la main d'oeuvre et le rapprocher vers les lieux d'embauche.

- Inciter les jeunes et les aider à créer leurs propres entreprises en favorisant des rencontres et en les assistant par le Conseil, la documentation et dans les procédures administratives.

Ces actions nécessitent aussi bien l'aide des opérateurs économiques que celle du secteur de la formation professionnelle et des collectivités locales. Il est également important que les institutions financières accordent toute leur attention à une telle opération.

L'agence d'emploi peut être soutenue , dans son action, par les différentes associations qui ne cessent de voir le jour. La contribution du Mouvement asssociatif peut canaliser l'offre d'emploi qui transite actuellement par des voies informelles ou par l'incitation à l'emploi communautaire, ou les chômeurs du quartier ou du village seraient, damns la mesure du possible, pris en charge par les artisans et autres petits entrepreneurs environnants.

Le dispositif actuel pour venir en aide aux jeunes en quête d'emploi repose sur une ensemble de structures opérant chacune de son côté sans coordination aucune. Ce dispositif peut être décomposé en trois séries d'action :

- L'intervention directe de l'Etat
- L'intervention indirecte de l'Etat
- L'intervention du Mouvement Associatif

1.5.1. L'Intervention Directe de l'Etat

Deux structures assistent directement les jeunes en quête d'emploi : les bureaux de main d'oeuvre et les collectivités locales. Aucune relation n'existe concrètement entre ces deux intervenants , et ce bien que la conception du programme des leurs activités en direction des jeunes soit placée sous une même tutelle. Si les services des BMO ont une mission plus générale dans la regulation de l'offre et la demande d'emploi, les services Emploi de Jeunes des communes ont une tâche bien précise et déterminée. Ils ont pour rôle de recevoir et d'assister les jeunes en quêtes d'emploi au niveau du leur périmètre territorial.

Le programme Emploi des Jeunes(PEF) s'appuit essentiellement sur les collectivités locales pour la réalisation des objectifs. Ce mode d'intervention s'est révélé peu efficace, dans la mesure ou cette opération puise et épuise des ressources financières, materielles et foncières. La répétition d'une telle demarche assèche pratiquement toutes les ressources disponibles.

D'autre part, ce programme commence à montrer ses limites quant à la population ciblée. Le PEJ s'éloigne déjà de l'objectif initial, à savoir donner une première expérience aux jeunes. Si pour le programme-pilote de 1988, certaines Communes ont donné des résultats rassurants, l'action en 1989 (pour le premier semestre) a consisté pour d'autres communes en une répétition de l'exercice de 1988, c'est à dire on a fait appel aux mêmes jeunes qui ont bénéficié un emploi temporaire durant l'année écoulée. Même pour les emplois créés dans le cadre du PEJ, paradoxalement l'expérience est exigée...

En conséquence, l'action privilégiée pour le PEJ 1989 revient à la promotion de l'auto-emploi. Cette action est discutable dans la mesure ou elle favorise une catégorie particulière de la jeunesse, celle ayant un capital initial ou une expérience professionnelle. La masse des jeunes non-solvable et n'ayant aucune qualification est pratiquement exclue d'office. Dans le milieu rural, le risque d'une distribution-appropriation des parcelles de terres au profit d'une clientèle est à craindre.

1.5.2. Intervention Indirecte de l'Etat

Un soutien continu de l'Etat est indispensable pour une insertion durable des jeunes dans le monde du travail. Deux formes d'assistance sont souhaitables : la validation de l'expérience acquise dans le cadre d'un petit boulot, et l'organisation des stages pour les jeunes entrepreneurs.

Pour les jeunes ayant déjà une première expérience professionnelle, la validation de la durée de travail pour acceder à un établissement de formation professionnelle permettra non seulement de donner une qualification aux jeunes mais aussi de valoriser l'exercice d'une activité remunérée.

Pour les jeunes en auto-emploi, des stages de courte durée dans le domaine de la gestion, de la comptabilité, des études de marche ... permettront certainement un moindre changement et une réduction de cessation d'activité après un premier échec.

Aussi l'assistance des communes aux Coopératives des jeunes mérite d'etre évaluéede manière rigoureuse pour ne pas développer des attitudes parasitaires des jeunes entrepreneurs. Une méthode de stimulation peut être pensée afin d'encourager les coopérateurs performants, et d'aiguiser l'esprit de concurrence.

A ces deux formes d'assistance indirecte de l'Etat, la création du Centre National d'Information et de Documentation de la Jeunesse (CNIDJ) et l'ouverture des Centres d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) viennent renforcer l'action d'insertion sociale des jeunes.

1.5.3. Intervention du Mouvement Associatif

L'action du Mouvement Associatif en direction des jeunes en quête d'emploi mérite d'être soutenue correctement sans pour autant en faire des actions étatiques déguisées. L'action dans ce cadre, pour avoir un impact durable, doit être bénévole et à caractère humanitaire.

Le mise en détachement des fonctionnaires pour animer de telles associations constituer un risque majeur pour le retablissement d'un dialogue avec les jeunes. Ces associations fonctionnent comme et s'assimile à une structure étatique.

1.5.4. Assistance Complémentaire

Deux obstacles principaux se dressent encore à l'insertion professionnelle des jeunes : il s'agit de l'accomplissement du service national et du faible salaire.

La promulgation d'un texte visant à déterminer clairement les termes exactes des conditions de recrutement nous semble nécessaire pour se fixer pour l'obligation ou non des employeurs d'exiger l'accomplissement du service national aux jeunes. A la limite, des dispositions dérogatoires pour le recrutement des mineurs s'avèrent indispensables.

Le faible salaire servi aux jeunes fait du travail remunéré, un travail de misère. même l'augmentation consentie (par le PEJ 1989, par exemple) ne peut constituer un attrait au salariat dans un contexte inflationniste.

Il est aussi un paradoxe que ce soit le jeune, célibataire de surcroit, qui soit pénalisé le plus par le système d'impôts sur les traitements et salaires (ITS). Une revision de la grille, en faveur de jeunes ayant des bas salaire, peut contribuer positivement à rehausser leur pouvoir d'achat.

Dans le même ordre d'idées, l'emission de la **Carte Jeune**, et la mise en place des tarif jeune dans les services (transport, loisirs, santé , éducation ...) permettra à coup sur de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes.

CHAPITRE II

LE SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15-19 ans, en particulier ceux exclus du système éducatif, passe nécessairement par la formation professionnelle. Or ce système est en crise. Pour une compréhension de cette situation, une analyse historique nous semble important. Le redéploiement de la formation professionnelle passe ainsi par une re-évaluation de ses rapports en amont et en aval, c'est à dire avec l'Education et l'Economie.

Les propositions portant sur les mesures d'insertion peuvent consituer un embryon dun nouveau tissu économique mais nécessite néanmoins un questionnement systématique à la lumière du nouveau dispositif de la formation professionnelle.

2.1. - QUEL ROLE A LA FONCTION FORMATION ?

Le problème de la formation professionnelle se pose aujourd'hui avec une très grande acuité à la lumière de la crise économique qui sévit au sein de l'entreprise et du monde du travail.

Cette crise économique se pose en terme d'efficacité productive dans les entreprises industrielles; elle est liée à différents facteurs d'ordre organisationnels, techniques et humains. Ce dernier n'a pas été pendant longtemps au centre des préoccupations essentielles des dirigeants de l'industrie. Le mot d'ordre lancé aujourd'hui, dans le cadre des nouvelles orientations économiques et des mesures de restructuration du travail et des entreprises, est de ne plus articuler le système productif autour de la rente pétrolière, mais autour du travail productif,seul créateur de richesse.

C'est dans le cadre de cette nouvelle problématique qu'on pourrait appréhender la nécessité de reorienter et de reorganiser l'appareil de formation professionnelle en tant qu'instrument privilégié de valorisation de facteurs humains.

Les impératifs du développement imposent aujourd'hui l'adaptation du système de formation professionnelle aux besoins de l'économie et de la société.

Placé en aval du système éducatif et en amont du système productif, l'appareil de formation professionnelle n'a pu remplir son rôle de satisfaction des besoins en main-d'oeuvre qualifiée nécessaire à l'économie ; ni même à prendre en charge efficacement la demande sociale de formation en accroissement continu. En effet, plusieurs études menées sur le système de formation ont confirmé l'hypothèse relative à l'absence de relation entre ce système et les besoins de l'économie. Le système de formation professionnelle a fonctionné jusqu'à ce jour comme un instrument d'absorption des flux de jeunes exclus du système éducatif ; il est devenu l'outil privilégié de régulation de pressions sociales et particulièrement celles ds jeunes.

En somme, ni l'école, ni l'appareil de formation professionnelle

n'est en mesure de réguler le flux des jeunes vers le marché du travail. Cette absence de régulation est à l'origine de la crise de l'appareil de formation professionnelle. Aujourd'hui, tous les indices indiquent la nécessité de repenser le plan de l'appareil de formation professionnelle dans le cadre des nouvelles perspectives de développement et de lui conférer son rôle privilégié d'instrument d'acceptation au changement et aux difficultées de la production.

Quel rôle assigné donc à la fonction formation ?

- Peut-elle devenir le principal remède du chômage, en particulier celui des jeunes ?

- Peut-elle continuer à subir les tares du système educatif et sa tres grande lenteur d'adaptation aux besoins de l'économie ?

- Peut-elle constituer une reponse aux blocages de la croissance économique ?

- Peut-elle intervenir prioritairement dans les mesures d'accompagnement des mutations économiques et sociales ?

Ce sont autant de questions qui polarisent notre attention et dont nous essayerons d'apporter quelques éléments d'éclaircissements.

2.1.1. - HISTORIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALGERIE

Trois étapes importantes ont marqué l'histoire de la formation professionnelle en Algérie.

2.1.1.1.- LA PREMIERE ETAPE (1962 - 1970)

Le système de formation professionnelle, qui était en vigueur pendant la colonisation, allait être reconduit par les autorités algériennes au lendemain de l'indépendance sans qu'aucune mesure de reorientation de ses fonctions et de ses structures ne soit entreprise. Celui-ci allait garder durant les premières années de l'indépendance tout son caractère de système séléctif marqué par sa structure de rélégation. Les formations et les matières non

valorisées et refusées par la main-d'oeuvre francaise comme le B.T.P. ont été prises en charge par l'appareil de formation professionnelle en Algérie. Outre cette empreinte de rélégation, Le systeme de formation professionnelle a fonctionné également durant cette période selon le principe de recupération des rebuts du système éducatif. Ce ne sont plus les meilleurs qui suivent une formation mais les moins mauvais.

C'est ce modèle de formation professionnelle héritée par l'Algérie au lendemain de l'indépendance qui est à l'origine des dysfonctionnements entre les besoins de l'économie et les structures de la formation professionnelle.

Durant les premières années de l'indépendance la mission de la formation professionnelle fut de former intensivement et le plus rapidement possible afin de combler le déficit en main-d'oeuvre qualifiée dû au départ massif des colons. L'objectif visé était de former rapidement 150.000 personnes qualifiées ; or avec une capacité de 20 centres, la formation professionnelle ne depassant pas annuellement 5.000 postes pédagogiques, et surtout avec un personnel d'encadrement jugé trop insuffisant ; ces objectifs ne pourraient être atteints. En effet, entre 1962 et 1969 l'appareil de formation professionnelle a formé environ 46 837 personnes soit environ 20 % des prévisions théoriques :

Années	Effectif formé	Objectif
1962-1966	25 284	ND
1967-1969	21 553	ND
1962-1969	46 837	150 000

2.1.2. - LA DEUXIEME ETAPE 1971 - 1982

Ce n'est qu'avec le projet d'industrialisation que le problème de la formation professionnelle allait être posé avec une plus grande vigueur.

La complexité et la diversité des installations mises en place dans le cadre du projet de développement ne pourraient être maîtrisées et manipulées convenablement, que si elles disposaient d'un potentiel humain d'un niveau de qualification élevé et bénéficiant d'une pratique et d'une expérience industrielle.

Les besoins urgents de système productif de disposer d'un grand nombre de main-d'oeuvre qualifiée à court terme sont devenus les conditions sine-qua-non de la réussite du projet de développement. La forme de travail en présence était composée en majorité d'ouvriers jeunes, sans formation, sans expérience industrielle ; bref, cette forme de travail allait constituer un véritable handicap pour le projet de développement. Pour manipuler les techniques et faire faire fonctionner les installations en place, les responsables de l'industrie ont fait appel durant ces premières années à une main-d'oeuvre qualifiée étrangère pour l'encadrement et la formation sur le tas de la main-d'oeuvre locale. Ce type de formation allait être codifié et structuré pour donner naissance à la première forme de formation professionnelle en Algérie. Elle sera instituée en Décembre 1971, Loi sur la formation professionnelle.

Pour parer au déficit en main-d'oeuvre qualifiée (cf Tableau No 14), l'Etat Algérien avait decidé de lancer tous azimuts de formation à l'étranger et en Algérie et l'ouverture de C.F.P.A. et instituts technologiques dans des différentes régions et alentours des pôles industriels.

Tableau No 14

Evolution des besoins de Formation

Indicateurs	cadres	techniciens Agt Maitrise	Ouvriers (*) Agt Qual
Cooperants	14 200	1 500	3 400
Besoins d'economie	67 140	94 000	243 000
Prevision de formation	60 180	48 680	232 000
Realisation	48 940	27 950	169 040
Deficit Absolu (Releve de la Cooperation)	32 400	67 550	77 960
Deficit sans releve de la Cooperation	18 200	66 050	74 560

(*) Hors Agriculture
Source : Bilan Economique et Social, MPAT (1980) p172

On a formé dans les mêmes conditions que la première période, à savoir former intensivement et rapidement pour pallier à un double objectif :

- Une demande sociale de formation croissante.
- Un déficit important en main-d'oeuvre qualifiée pour l'économie.

La formation professionnelle algérienne a vu le jour durant cette période et dans le cadre du projet d'industrialisation. Elle a voulu se substituer au système éducatif en formant le personnel pour les besoins de l'économie, en ce sens ou elle allait être considérée comme le prolongement naturel du système éducatif et l'instrument indispensable au système productif. C'est cette situation qui sera à l'origine des difficultés du système de formation professionnelle dans sa reproduction. Durant la période 1979 - 78, l'appareil de formation a formé 68 780 personnes et 74 378 personnes durant la période 1979 - 82. Cet accroissement des effectifs formés est le résultat de la réalisation d'un certain nombre de C.F.P.A., d'instituts technologiques et de centres de formation en entreprise.

Ces institutions nouvellement construites marquent la structure de la formation professionnelle en Algérie.

1 - Les C.F.P.A. : forment de I à III (OS - OP) et dispensent une formation de base sanctionnée par des diplômes. La formation réservée surtout aux jeunes exclus du système éducatif et est prise en charge par l'Etat.

2 - La Formation en entreprises touche les niveaux de I à V et dispense deux types de formation :

1 - formation de base du niveau I a V, elle est sanctionnée par un diplôme.

2 - formation recyclage - perfectionnement qui n'est sanctionnée par un diplôme.

Ce type de formation est généralement pris en charge par l'entreprise.

3. - Les Instituts Technologiques (créés en 1971) ont pour mission de former des techniciens, T.S. et ingénieurs d'application. Cette formation est réservée en priorité aux jeunes exclus du système éducatif après le cycle moyen ou secondaire ; elle est sanctionnée par un diplôme et est prise en chargé par l'Etat et par l'Entreprise.

Toutes ces institutions devaient dispenser un enseignement pratique-théorique, centre-usine.

Ainsi, le schéma de la formation professionnelle en Algérie allait être tracé durant la décennie 70 - 80 et les tâches de formation réparties entre l'Etat et les entreprises. Cette période a été marquée par le caractère volontariste de la formation professionnelle. Elle n'a pas été une réponse aux besoins de l'économie mais plutôt influencée fortement par des contraintes sociales et particulièrement l'accroissement démographique et l'évolution des effectifs exclus du système éducatif. Le projet de création de 300 centres C.F.P.A. n'obéit pas à un besoin économique mais plutôt à des contraintes sociales, il fallait occuper les jeunes exclus de l'école en attendant qu'ils trouvent un travail ou bien qu'ils soient appelés sous les drapeaux.

A la fin de la décennie 70 - 80, les perspectives des jeunes formés n'étaient plus encourageants, ils trouvaient de plus en plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Les efforts deployés par l'appareil de formation professionnelle pour réguler les flux des jeunes vers le marché du travail se sont avérés inéfficaces. L'appareil de formation professionnelle ne peut assumer à lui seul cette fonction de régulation des flux vers le marché du travail. Divers moyens peuvent être utilisés, tels que l'allongement de la durée de la formation ; développement des capacités de formation, meilleure prise en charge des élèves, l'introduction de nouvelles filières, de nouvelles formes de formation.

2.1.3. - LA TROISIEME ETAPE 1989 -1987

Cette étape est marquée par la désaffection de l'appareil de formation professionnelle du monde du travail.

Quels sont les éléments à l'origine de cette désaffection ?

1 - Rupture entre la politique de la formation professionnelle et les exigences du marché du travail. La formation professionnelle a énormement investi dans les métiers classiques ou les besoins économiques ont été progressivement saturés et a négligé d'investir dans les creneaux de formation, porteurs d'emploi.

2 - La formation professionnelle continue à fonctionner selon les principes de la rélégation et de la recupération des rébuts de l'école. La formation professionnelle a voulu se substituer à l'école en prenant à sa charge ses tares. mais a contrarié ce qui s'est produit c'est la scolarisation de l'A.F.P. qui marque la rupture totale avec le monde du travail et de la production.

3 - L'appareil de formation professionnelle s'est reproduit selon des conceptions classiques et rigides; il n'a pu intervenir dans les mesures d'accompagnement des mutations économiques et sociales du pays.

4 - L'A.F.P accuse un déficit important en matière d'encadrement, tant au plan quantitatif que qualitatif.

L'A.F.P. dispose d'environ 6 850 formateurs soit :

- P,E.P : 92 % niveau C.A.P.
- P.E.A. : 3 % niveau 3e AS
- P.S.E.P. : 5 % niveau T. et T.S.

Ce constat denote la faiblesse du niveau de formation de base des P.E.P. et l'insuffisance ou l'absence totale d'encadrement d'un niveau supérieur

5- La politique de formation professionnelle déployée jusqu'à présent s'est avérée trop coûteuse, le coût de construction d'un C.F.P.A varie entre 1,8 et 2,8 milliards de DA ; le coût d'un poste de formation était estimé en 1984 à environ 120 000 DA et le coût de formation par stagiaire à environ 1 300 DA/ an.

6 - Accroissement de la demande sociale de formation ;elle est estimée à 365 000 jeunes pour l'année 1979 -1980 et à 505 000 jeunes pour l'année 1983 -1984.

En somme, ni l'école, ni l'appareil de formation professionnelle n'arrivent à retarder l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail. L'appareil de formation professionnelle n'est pas en mesure aujourd'hui de réguler les flux des jeunes exclus de l'école et les exigence du marché du travail.

Pour parer à ce probleme, l'Etat a entrepris deux grandes actions, l'une orientée vers l'apprentissage et l'autre vers la formation en Entreprise.

2.2. - L'APPRENTISSAGE

La formation en apprentissage est une mesure qui permet de prendre en charge les jeunes exclus de l'école. Elle est destinée aux jeunes ayant entre 16 et 18 ans ; la durée de la formation varie entre 1 à 3 ans. L'allongement de la durée de la formation en apprentissage constitue un moyen pour retarder l'arrivée de ces jeunes en bas âge sur le marché du travail.

Cette formation constitue certes une solution louable pour permettre aux jeunes de beneficier d'une qualification avant l'emploi, mais il faut signaler que l'apprentissage concerne surtout les spécialités classiques et les metiers de relégation non - valorisés socialement ou les besoins économiques risquent d'être saturés à tres court terme.

L'apprentissage, mis en place en 1981, absorbe en permanence un stade de 80.000 apprentis intégrés dans les entreprises publiques ou privées. Les taux de réalisation de ce mode de formation varie entre 70 - 80 % des objectifs fixés. Les problèmes rencontrés par ce type de formation relèvent des difficultés d'insertion des apprentis après formation.

Au demeurant, cette formation, telle qu'elle est menée actuellement, risque de poser énormement de problèmes surtout avec la déteriorisation de la situation financière et les restrictions qui en decoulent et particulièrement le retrécissement du marché du travail.

2.3. - FORMATION EN ENTREPRISE

La formation en entreprise représente la réponse des gestionnaires face aux problèmes internes de la production et au problème du recrutement. Ce type de formation est orienté aujourd'hui prioritairement aux agents en poste. La variation des taux de prélèvements pour la formation est un indicateur de la nouvelle politique de gestion sur les lieux de la production. Cependant nous devons signaler que les entreprises recrutaient pour leurs besoins en formation, directement du système éducatif, mais dans la conjoncture économique actuelle marquée par un retrécissement du marché du travail et les nouvelles réformes de l'entreprise publique, la formation à l'emploi devient problématique. Certains gestionnaires d'entreprise considèrent la formation comme une charge pour l'entreprise ; certaines structures de formation sont de moins en moins rentabilisées et les formations à l'emploi, formation initiale, sont progressivement remplacées par des actions de recyclage ou de perfectionnement dont l'objectif est d'améliorer la qualification du personnel en poste.

La nouvelle stratégie des entreprises est de ne plus prendre en charge les formations de base longue durée mais plutôt les formations de courte durée - recyclage - les formations longues durées seront affectées à l'appareil de formation professionnelle ce qui réduirait encore plus les possibilités des jeunes à trouver facilement une formation.

2.4. - PROBLEMATIQUE POUR UN REDEPLOIEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

De la politique de formation professionnelle au sens large, dépendent deux objectifs essentiels de la satisfaction des besoins socio-économiques en main-d'oeuvre qualifiée.

1 - Pourvoir la masse des jeunes de qualification leur permettant de prétendre à l'accès à un marché de l'emploi en pleine mutation.

2 - Permettre aux entreprises de puiser dans ce reservoir une main-d'oeuvre dotée d'une formation de base suffisante et de prédispositions à acquérir des qualifications tenant compte d'une mobilité professionnelle en égard au changement technologique.

Le succès de cette entreprise est fortement tributaire, dans le contexte actuel, d'un redéploiement de la formation professionnelle accompagné nécessairement d'une reévaluation de son rapport à ses partenaires, en amont et en aval.

La Formation Professionnelle étant un maillon intermediaire entre le système éducatif et l'économie, sa prise en charge nécessite des actions synchronisées procédant de sa double articulation avec les systèmes éducatif et de production.

La première articulation se refère au rapport qui lie la Formation Professionnelle au Système Educatif. Une formation performante est fortement assujetie à la base de la culture technique dont jouit sa population. Cette base, qui est donnée indépendante de la Formation Professionnelle, s'acquiert dans le système éducatif. Il s'agit du minimum dont celui-ci pourvoit celle-là afin de lui permettre de semer son grain. Si cet humus est pauvre, inadapté ou insuffisant, la Formation Professionnelle ne saurait jouer son véritable rôle qu'en se substituant à l'action de l'enseignement en prenant en charge cette partie du cursus.

Or, dans ce cas, la Formation Professionnelle encourt le risque de perdre non seulement son efficacité, mais son essence même qui est une intervention destinée à transformer un savoir technique pre-éxistant en savoir-faire industriel ou autre adapté à une branche ou un besoin précis de l'économie.

En effet, en se doublant d'une fonction d'enseignement, elle se contraint à multiplier ses difficultés :

- Elle adopte un curriculum plus long, et donc plus coûteux, et dévalorise par la-même sa propre fonction spécifique. Ce risque est plus grand dans les pays qui n'ont pas de tradition ancrée en culture technique et industrielle.

- Elle rompte avec une organisation sociale du travail fondée sur une division rationnelle des tâches entre système d'enseignement et système de formation; la Formation Professionnelle faisant dans ce cas double fonction avec l'enseignement technique.

Les conséquences en sont nombreuses : surcoûts importants, mobilisation de moyens humains rares, curriculum trop longs et générateur de lassitude, programmes figés pour cause de contenu trop général...

Par contre, une articulation Enseignement-Formation harmonieuse et complémentaire, est déterminante dans la performance des deux systèmes : le premier y trouve un débouché et une raison d'être qui justifie tous les investissements, la seconde pourra se doter d'une assise solide lui permettant de retrouver son dynamisme et sa vraie vocation.

La performance de l'appareil de Formation Professionnelle est également fortement liée à la notion d'adaptation aux besoins des entreprises, ou ce que l'on entend par ce terme. Or, cette notion d'adaptation recouvre des significations diverses.

Jusque là, on exigeait par là, de la Formation Professionnelle, autant qu'elle tentait de s'imposer à elle-méme, de produire une main-d'oeuvre "directement opérationnelle", de sorte que l'elément du tryptique, situé en aval, l'entreprise, se voit dans cette logique désengagée de tout investissement relevant de la valorisation professionnelle et sociale de ses ressources humaines.

Cette demarche s'est avérée à bien des égards aussi bien irréalisable que nuisible tant à la Formation Professionnelle qu'à l'entreprise. A cela, des raisons multiples peuvent être évoquées :

1/ Les "métiers" sont désormais sujets à des changements fréquents induits par l'évolution technologique et la flexibilité des systèmes d'organisation du travail. Aucun travailleur ne peut espérer exercer le même métier (mettre en oeuvre le même savoir-faire) au-delà d'un certain nombre d'années se retrissant sans cesse. Les fonctions rattachées à un "métier" connaissent des métamorphoses dans le temps et dans l'espace telles qu'elles deviennent imprévisibles au meilleur des observateurs du champs économique.

2/ L'organisation du travail dans les entreprises, qui définit en grande partie les fonctions conférées à chaque poste de travail n'est plus une donnée permanente. Le taylorisme et le fordisme qui ont longtemps imprégné les modèles organisationnels des unités économiques ont perdu de leur universalité. Les entreprises tentent de plus en plus de se doter d'une organisation adaptée à leur specifité technologique, sociale et culturelle, dont une des consequences est que le travailleur n'est plus immuablement rivé à une fonction ou un poste de travail.

Cette évolution, introduite essentiellement dans les entreprises, n'est pas sans implications sur l'organisation et le contenu de la Formation Professionnelle, et sur son rapport au Système Economique. La Formation Professionnelle ne peut rester insensible à ces changements. Leur intégration et leur assimilation constituent des éléments essentiels de la nouvelle problématique de son articulation en aval. Car, force est de constater, ici comme ailleurs, que c'est principalement la Formation Professionnelle qui se trouve en retrait par rapport à l'évolution enregistrée et que c'est à elle de fournir le plus gros effort pour se mettre au diapason de la nouvelle situation.

Néanmoins, ceci suppose que l'entreprise developpe réellement une politique de personnel dynamique ou l'investissement dans les ressources humaines requiert autant d'ttention et de moyens que celui qui est attaché aux équipements. Or, trop souvent l'entreprise tend à se décharger des problèmes de formation sur l'appareil de Formation Professionnelle. En reclamant une formation "adaptée au poste de travail", elles font preuve d'une conception de la rentabilité des ressources humaines à courte vue sans véritable profondeur stratégique.

En effet, si cette logique présente l'avantage de l'opérationnalité immediate et de dispenser l'entreprise de l'effort d'investissement que requiert un complément de formation sur site, elle présente cependant de nombreux inconvenients :

- Elle contraint le système de Formation Professionnelle a sacrifier la formation technique de base au bénéfice des données spécifiques à un poste de travail, hypothéquant par la méme les capacites futures d'adaptation au changement.

- Elle reduit l'eventail des possibilites d'embauche en encastrant le candidat dans un creneau precis et rigide.

- Elle restreint les possibilités de recyclage au sein de l'entreprise en raison de la faiblesse de la formation de base qui en résulte.

- Généralisée, elle risque de constituer un obstacle au changement au sein méme de l'entreprise : à postes de travail rigides, structures rigides.

- Comme le marché de l'emploi change quantitativement tous les 3 à 5 ans, l'appareil de Formation Professionnelle se trouve perpetuellement en déphasage par rapport aux entreprises, car à peine a-t-il le temps de s'adapter à une nouvelle situation que celle-ci est déja révolue.

En se basant sur l'hypothèse d'une nouvelle articulation de la Formation Professionnelle avec les segments situés en amont et en aval - nouvelle combinaison des eléments du tryptique enseignement-formation-qualification correspondant respectivement aux trois systèmes d'education, de formation et de production -, On peut estimer qu'un certain nombre de paramètres devraient requerir une réformulation dans la politique de Formation Professionnelle.

1 - Réajuster les fonctions de chacun des 3 segments (enseignement-formation-qualification) dans le sens d'une plus grande complémentarité de leurs moyens, leurs compétences et de leurs finalités. Si l'objectif de la Formation Professionnelle peut être celui de valoriser socialement le public des jeunes qui fréquentent ses établissements, celui de la formation en entreprise est de leur assurer une promotion professionnelle.

L'ensemble doit concourir à de meilleurs capacités d'adaptation au changement technologique et organisationnel et à une mobilité professionnelle plus souple. Le succès des mesures d'insertion et de progression socio-professionnelles en entreprises sont subordonnées à la qualité de l'enseignement et de la formation dispensés en amont du système de production.

2 - Pratiquement cela implique, en ce qui concerne la Formation Professionnelle, un réamenagement des contenus des programmes et des méthodes d'enseignement. La Formation Professionnelle se doit dès lors de se décharger de la fonction de "qualification au poste de travail" devenue précaire, pour centrer ses efforts sur les moyens dont il convient de doter les individus pour leur permettre d'assimiler les changements. Formation technique de base et spécialisation embrasant une famille de métiers apparentes seraient le credo permettant de maîtriser les différentes formes de mobilités professionnelles ultérieures. L'adaptabilité pourrait être recherchée à d'autres niveaux que celui du "poste de travail" qui ne peut être que le fait de l'entreprise. Elle peut être recherchée aux niveaux national, régional et sectoriel :

- national : tenir compte, au-delà des normes universelles ou internationales, des particularités propres à l'économie et à la société algérienne.

- régional : privilégier dans chaque region le developpement des sections de Formation Professionnelle en rapport avec le type d'inductives ou d'activites existantes.

- sectoriel : developper des sections embrasant une branche d'activités professionnelles.

Cependant cette démarche suppose que les entreprises prennent part à la valorisation de leurs ressources humaines en entretenant une activité de formation professionnelle à leur niveau. Cette activité peut se matérialiser sous des formes diverses qu'il convient de laisser à l'appréciation des entreprises : apprentissage, stages, formation sur le tas... Toutefois, elle ne peut en aucun cas faire double fonction avec les centre de Formation Professionnelle. Elle s'inscrit en complémentarité dans le sens où elle assure spécialisation et adaptation au poste de travail aux nouvelles recrues et recyclage aux plus anciens.

Pour les entreprises qui ne disposent pas de l'envergure et des moyens suffisants pour investir dans la formation de leur personnel (P.M.E....), il est possible d'imaginer l'établissement, à leur demande, de convention avec les centres de Formation Professionnelle pour leur proposer des cursus particuliers susceptibles de repondre à leurs besoins, moyennant, le cas echéant une participation financière exceptionnelle. En somme, les propositions qui viennent d'être ebauchees ambitionnent de repositionner globalement l'appareil de Formation Professionnelle par rapport aux systèmes situés en amont et en aval. Elles suggèrent principalement d'orienter la réflexion sur les elements de la problématique suivante :

- Comment assurer une saine complémentarité entre les trois segments du tryptique enseignement (Système Educatif) - formation (appareil Formation Professionnelle) - qualification (entreprise)

- Comment délimiter et préciser les fonctions économiques, sociales et culturelles de chacun de ces 3 segments, en évitant les chevauchements de prerogatives et les doubles fonctions ?

- Comment assurer, pour la Formation Professionnelle, une réelle adaptation aux besoins de l'économie, qui serait la plus performante à moyen et long terme, c'est-à-dire compte tenu d'une certaine profondeur stratégique, et aussi la plus réalisable ?

- Comment faire en sorte que la responsabilité des entreprises soit pleinement engagée dans la valorisation de leurs ressources humaines ?

2.5. - MESURES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

L'esprit d'innovation, de creativite et d'initiative qui prevaudra pour mettre en place un systéme de qualification professionnelle à la mesure des besoins sociaux et économiques de notre pays, devra aussi prévaloir lorsqu'il s'agira de définir les actions d'intégration à la vie qui le prolongent naturellement.

Ces actions s'appuient sur la redynamisation des secteurs agricoles, de services et de l'artisanat susceptibles d'assurer la création d'emplois permanents par l'organisation de groupements de jeunes sous forme de coopératives socialement utiles, permettant de satisfaire des besoins non-couverts.

Il est incontestable que les propositions qui vont être avancées constituent l'embryon d'un nouveau tissu économique dont on peut aujourd'hui difficilement percevoir la trame toute entière et imaginer toutes les structures suceptibles de le composer. Comment les structures proposées - coopératives de services, unites economiques et artisanales, unites de biens et de services vont-elles se comporter concrètement sur le terrain ? Représentent-elles les seules formes possibles d'organisation des jeunes en groupements de travail ? Ne faudrait-il pas, tres vite, songer à la création de coopératives de formation/production sorte de maillon intermédiaire entre systéme de formation professionnelle, celui de l'apprentissage et le monde de la production ? Ou à celle de petites entreprises économiques favorisant ainsi l'émergence de jeunes entre preneurs dynamiques et performants, surtout parmi les diplômés au chômage, disposant de savoirs et de savoir-faire technologiques à rentabiliser, sous une forme ou sous une autre ?

Comment est susceptible d'evoluer tout ce nouveau tissu économique et par quels mécanismes peut-on passer de la coopérative à la petite et de moyenne entreprise en passant par un éventuel syndicat de coopérateurs appartenant à une meme branche d'activité ou à des branches connexes.

Autant d'interrogations auxquelles une pratique concrète soutenue et une reflexion approfondie ne manqueront pas d'apporter les réponses appropriées dans un proche avenir.

Cependant, si l'on prend réellement en considération les rapports devant lier éducation-formation et emploi rien n'interdit d'intégrer aux programmes scolaires - et la conception de l'Ecole fondamentale s'y prête à merveille - des "modules" d'initiation aux activités artisanales d'une localité donnée. Ainsi, une bonne partie du parcours aura été effectué à l'école; la reconversion, en cas d'exclusion du système scolaire, pourra se réaliser naturellement.

En outre, faut-il rappeler que les statistiques que nous avons évoquées nous apprennent que 89 % des filles n'ont aucune formation. Ce chiffre est sidérant dans la mésure où il met en evidence les réserves d'energie productive inemployées.

Méme si on considère que la majeure partie de ces jeunes filles demeurent à la maison,pourquoi ne pas orienter une bonne partie des coopératives artisanales vers cette population en organisant son intervention sous forme de travail à domicile. Cette formule expérimentée avec succès par l'UNFA peut étre valablement étendue à d'autres secteurs (Secrétariat administratif, comptabilité, informatique, traduction, graphisme etc...). Elle peut devenir extrémement utile, rentable et valorisante dans la mesure ou elle est sérieusement organisée par chaque APC qui peut créer, à cet effet, une entreprise locale multi-services.

2.5.1. - COOPERATIVES DE SERVICE

Devant la saturation des structures traditionnelles de prise en charge des jeunes, il est indispensable de fonder toutes nouvelles démarches sur d'autres formes d'actions permettant aux jeunes de s'assumer, de s'intégrer au corps social et d'en devenir les cellules actives.

A cet effet, les coopératives de jeunes repondent à un besoin fondamental des jeunes de 17 à 30 ans pour : s'insérer socialement grace au travail productif faisant appel à l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Il s'agit plus particulièrement des coopératives :

- d'entretien et de maintenance immobilière (travaux de peinture, ravalement des murs, renovation et réhabilitation ...),

- de sous-traitance dans le bâtiment (electricité, plomberie, ferronnerie...),

- de services d'hygiène immobilière (nettoyage, désinfection des locaux d'entreprises et d'établissements publics....),

- de travaux forestiers (exploitation forestière, reboisement, travaux anti-érosifs...),

- de jeunes constructeurs (réalisation d'infrastructures légères habitation rurale, auto-construction...),

- de prestations de services agricoles (entretien et maintenance des machines agricoles, labours, semailles, récoltes, taille des arbres...),

- le tourisme de jeunes (caravanning et camping de jeunes),

- de transport de voyageurs et de marchandises en octroyant à titre collectif (2 à 3 jeunes) une licence de taxi, un mini-bus établissement la liauson sur un axe donné, un camion assurant un transport vers une zone enclavée, une exploitation agricole.

A cet effet, les groupements de jeunes constituent de véritables outils d'insertion sociale et de qualification professionnelle, c'est à dire des entreprises qui soient :

. des lieux de formation continue,

. des lieux d'apprentissage d'une forme nouvelle et expérimentale d'organisation et de relations sociales dans le travail,

.des lieux qui jouent le rôle de "société intermédiaire", permettant le passage de l'assistance sociale à une situation de formation/production. En effet, pour les jeunes, le passage dans un groupement reconnu comme réellement valorisant.

Pour permettre à brève échéance l'installation de ces coopératives, il est nécessaire de procéder à :

. Une réservation de l'ordre de 20 % des locaux d'accompagnement au sein des cités d'habitation ainsi que des terrains d'assiette dans le cadre des réserves foncières.

2.5.2 - UNITES ECONOMIQUES ET ARTISANALES

La réalisation d'unités économiques et artisanales est directement liée à la vocation d'une localité donnée et touche des creneaux où la demande potentielle existe.

Repondant à des besoins exprimés en termes de biens et de services. A titre indicatif, les activités susceptibles d'être développés se resument comme suit :

- pisculture
- atelier de tissage de filets de peche
- atelier de maintenance (engins agricoles - engins marins)
- unité de production de broderie et de dentelle
- unité de travail de la laine
- unité de poterie et céramique
- unité de conserverie (poissons et legumes)
- unité de matériaux de construction.
- unités pour la production de biens et équipements pour les activites sportives et socio-éducatives (bonneterie sportive, matériel sportif, équipements didactiques...).

Ces activites s'adressent en particulier aux jeunes possédant une qualification professionnelle, et nécessitent l'aménagement de structures légères permettant l'installation de petites unités économiques ou artisanales.

2.5.3. - ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE JEUNES

Autre forme organisationnelle s'inscrivant dans le cadre de la promotion professionnelle en direction des jeunes est "l'association professionnelle de jeunes".

Ces associations assumeront des missions :

- de connaissance du jeune (contacter et inciter les jeunes exclus à se saisir de l'offre de formation qualifiante) ;

- d'accueil et d'orientation (s'exerce sous des formes diverses - discussions individuelles. - reunions. - stages...) ;

- de relation avec les entreprises d'accueil (animer le reseau des entreprises d'accueil) qui peuvent offrir des postes de formation : entreprises privées. - artisans. - administrations. - collectivites locales. - coopératives...);

- de relation avec les organismes de formation (réaliser des contrats de qualification.

2.5.4. - EMPLOI DES JEUNES DANS LE SECTEUR PRIVE NATIONAL

La création d'emplois dans le cadre de l'investissement privé est à encourager. En effet, les 4.348 projets d'investissement agrées entre Mai 1983 et Juin 1987 devaient permettre la creation de 75.000 emplois environ. Avec un volume annuel moyen de 18.700 emplois permanents, l'apport du secteur privé productif est loin d'être négligeable. Toutefois, en l'absence de donnees précises sur l'état d'avancement des projets agrées depuis 1983, on tentera ici de cerner les principaux obstables à leur réalisation.

Outre les lenteurs administratives souvent évoquées, la réalisation des investissements privés agréés se heurte à plusieurs difficultés objectives. On citera :

- Les difficultes d'acquisition des terrains d'assiette nécessaires aux projets, accentuées par la concentration de l'investissement au nord du pays et particulièrement autour des grandes métropoles. Au delà, c'est surtout l'insuffisance réelle de zones d'activités qui constitue l'obstacle objectif.

- La mobilisation des fonds nécessaires : le crédit bancaire autorisé par la loi du 11 Aout 1982 n'excède pas 30 % de l'investissement total.

- Les difficultés d'acquisitions des équipements de production, constituent également un obstacle majeur dans la concrétisation des projets.

Certaines mesures seraient susceptibles de lever ces contraintes. Parmi elles :

- l'amenagement de zones d'activités au niveau de wilaya où l'investissement prive est peu développé, pourrait non seulement alleger la pression sur l'offre de terrain autour des grands centres urbains mais constituerait un moyen éfficace dans l'orientation des investissements vers les regions déshéritées.

- l'orientation de l'investissement vers les activités intégrés en amont ou en aval de la production nationale industrielle, selon deux axes complémentaires :

. Privilégier systématiquement les investissements dans le domaine des biens intermédiaires et en particulier dans les produits de sous-traitance.

. Valoriser au maximum les capacités disponibles : les secteurs des plastiques, des ISMME, renfermant de réelles possibilités.

. Ajuster les modalités financieres (credits bancaires) à la fixation des priorités dans la localisation des investissements, dans le sens d'une meilleure prise en consideration des problèmes d'Amenagement du Territoire.

Dans cette optique, les wilaya em agreant les projets d'investissement devront s'assurer des possibilités réelles d'emplois aux jeunes.

2.5.5. - PIONNIERS JEUNES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le concept de pionniers qui exprime l'investissement d'une puissante et dynamique energie sociale au service d'un projet audacieux peut inspirer des actions orientées vers la conquéte des terres du grand Sud. Des brigades de "Pionniers Sahariens" peuvent se constituer et intégrer de jeunes agriculteurs, techniciens de l'agriculture en chômage techniciens de la santé, médecins, tractoristes etc.... et se lancent dans la grande aventure.

Les régions sahariennes se caractérisent au delà de l'immensité en espace qu'elles représentent et la faiblesse du nombre de la population, par des atouts considérables ; elles constituent le principal réservoir de matières premières et d'energie pour les generations actuelles et celles de demain.

Le sous-sol de ces régions recèle aussi d'immenses ressources en eau permettant la mise en valeur à grande echelle de nouvelles terres-de nature à favoriser l'essor d'une agriculture saharienne de dimenssion significative.

A ce titre, il est important de creer, dès les premières études sur les projets d'aménagement, de motivation tels les parmi les jeunes, qu'ils se sentent directement concernés par leur conceptions. Cette intervention des jeunes est essentielle dans leur appropriation de l'espace, en particulier par la reservation dans le cadre de l'etude générale, de terrains pour qu'ils construisent eux- mémes les installations qui seront les leurs.

CHAPITRE III

L'ENVRIONNEMENT SOCIAL ET LE TEMPS LIBRE

Une révision de la mise en condition sociale de la jeunesse suppose une relecture de l'environnement social, non seulement dans sa conception mais aussi dans les modes d'interventions étatiques et ce, en partant de l'Enfance. Ce reajustement passe inévitablement aussi par une vision nouvelle de la culture du Temps libre.

L'argumentation développée invite à un désengagement progressif de l'Etat dans ce domaine au profit d'un mouvement associatif, en quête de terrain d'élection.

3.1. - L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

3.1.1.- Contexte d'analyse et définition des termes

Etant donne la polysemie du concept "environnement", il s'avère nécessaire de proceder à une définition afin de s'assurer une comprehension univoque et un accord sur les termes employes. Cette definition permettra egalement de délimiter un cadre d'analyse.

Géographes, architectes, planificateurs, sociologues, psychologues proposent de l'environnement une définition différente ; l'environnement au milieu, celui-ci étant l'ensemble des éléments inanimés et sociaux constitutifs du cadre dans lequel evolue l'individu. Cette notion englobe alors celle de cadre de vie et de milieu social. Le cadre de vie désigne l'ensemble des conditions physiques, matérielles, écologiques, topographiques, planimétriques de l'espace dans lequel vivent les individus d'un groupe donné. Il s'agit d'un milieu techniquement amenagé - transforme ou crée - il est lieu et support de pratiques sociales ; il est un révélateur particulièrement expréssif du système social; le milieu social, lui, fait référence à un ensemble d'individus présentant des modalités communes de mode de vie, de représentations, de valeurs. La psychologie de l'environnement établit par exemple une categorisation des "environnements" : le premier environnement de l'individu c'est la famille ; le second l'école, le troisième celui des institutions spécialement destinées à l'enfance et adolescence; le quatrième se situe en dehors de la maison, de l'ecole, des institutions de loisir et de garde.

Pour les autres disciplines, l'environnement est assimilé au cadre de vie, c'est-à-dire l'espace construit et amenagé. Le cadre social ne fait pas partie de cet environnement mais en réalité, la dimension sociale est totalement présente. L'environnement physique, symbolise, concrétise et conditionne, à la fois, l'environnement social.

C'est dans cette dernière acceptation qu'il faut comprendre l'expression "environnement social" tel que présente en titre dans ce document.

3.1.2 - LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET LES INSTITUTIONS DE LOISIR

3.1.2.1. - Analyse de leurs conditions d'apparition

La création d'équipements collectifs à vocation sociale est contemporaine de celles des grandes cités d'habitation. Elle est liée aux transformations socio-économiques et à l'intensification du processus d'urbanisation qui ont affecté l'institution familiale en tant que milieu de vie homogène et instance de socialisation. Elle apparaît à l'analyse comme le corollaire de la faillite des fonctions éducatives de la famille "éclatée". Il a été mis en évidence que les équipements collectifs sont dépendants de l'extension de la famille dans tel pays, de la nature de ses activites, de ses revenus. L'organisation des familles de type conjugal, nucléaire, ou la charge des enfants retombe sur un seul membre de la famille requiert un maximum de services collectifs; au Canada par exemple à l'inverse de celle des familles dites "larges", comme dans les sociétés méditerranénnes.

3.1.2.2. - Fonction des équipements collectifs : pour une meilleure qualité de vie

Leur fonction est une fonction d'intégration sociale : la famille se désintégrant, la necessité d'assurer une nouvelle unité de voisinage s'impose de plus en plus et les équipements collectifs ont pour fonction d'animer la vie sociale et améliorer la qualité de la vie, face au "mal être" engendré par les grandes concentrations urbaines.

3.1.2.3. - Les équipements de loisir pour l'enfance

Ils s'intègrent au développement plus général des services collectifs. C'est au début des années 60 que s'est manifesté dans les sociétés industrialisées un accroissement d'interêt pour le problème des loisirs des enfants et adolescents.... En 1959, la Déclaration de l'O.N.U. sur les Droits de l'Enfant édicte un certain nombre de principes. Sur les 10 enoncés, deux concernent les loisirs et activités de loisir, les principes 4 et 7.

Pincipe 4 :"L'enfant a droit à une alimentation et un logement, à des loisirs et des soins médicaux adéquats.

Principe 7 : "L'enfant doit avoir toutes les possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation. La société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Le principe 7 insiste sur deux points :

* liaison du loisir à l'éducation, donc référence à la notion de loisir éducatif ;

* conditions matérielles et psychologiques propices au développement des activités récréatives.

Le loisir de l'enfant est reconnu comme un droit et l'on va assister à une institutionnalisation officielle du loisir des jeunes par la création d'organismes spécifiques (Comité à la jeunesse, Secrétariat d'Etat, Ministère de la Jeunesse...), la réalisation et la mise en place d'équipements socio-éducatifs dont nous présenterons plus loin une brève analyse.

Actuellement, dans les sociétés fortement industrialisées d'Europe, l'institution de loisir réservée aux jeunes est le plus souvent présentées comme un relai institutionnel, une instance supplémentaire de socialisation qui devrait permettre de colmater les "pertes fonctionnelles" de l'institution familiale. Elle constitue une sorte de troisième milieu de vie, le 3è environnement ou l'enfant et l'adolescent feraient une grande partie des expériences, que l'environnement familial et l'environnement scolaire seuls, ne lui permettent plus de réaliser.

L'institution de loisir - donc les équipements socio-éducatifs - se propose comme réponse à des "manques", manques d'ordre affectif, écologique, éducatif. Elle est donc directement articulée aux "besoins" des enfants qu'elle énumère à partir des insuffisances éducatives des autres milieux.

Cette brève analyse des équipements socio-éducatifs, de leurs conditions d'apparition, de leur fonction s'imposait avant leur présentation. Comme s'impose également, avant tout prise de décision dans notre pays, une brève analyse de leur fonctionnement actuel.

3.1.2.4. - Presentation et caractéristiques de quelques types d'equipements socio-educatifs

Les équipements étant des "réponses" à des manques, nous tenterons d'analyser les différents types de solutions qui ont été élaborés. Nous pouvons en distinguer quatres types, historiquement datés :

1) les plaines de jeu amenagés

2) les espaces pour l'aventure

3) les centres aérés

4) l'Ecole ouverte.

3.1.2.4.1. - Les plaines de jeux amenagées ou les solutions à la croissance urbaine

La plaine de jeux est un espace vert amenagé, reservé aux enfants et comprenant des terrains d'évolution et des installations fonctionnelles spécifiques. Les éléments de base devant composer ces plaines de jeux sont : l'arbre, l'eau, le sable, l'herbe, les aires planes, le coin repos, le petit jardin, les animaux. Les appareils à jeux sont considérés comme secondaires, c'est-à-dire les éléments qui lui permettent de donner libre cours à son imagination créatrice et qui constituent en même temps un cadre à son besoin d'activité. Nul besoin de plaine là ou ces éléments sont présents. La plaine est donc un phénomène essentiellement urbain, reintroduisant la "nature" dans la ville de béton. Sa fonction est essentiellement de permettre la détente physique et la pratique de jeux éducatifs variés.

Les plaines de jeux existent dans de nombreux pays européens. En France, en Belgique, en Allemagne ("Kinderspiel-Platz), en Angleterre ("Play ground"), au Danemark ("terrains de bric à brac"), en Scandinavie ("Plaines d'aventures"), en Suisse ("Plaines Robinson"), en URSS (Plaines des Palais de pionniers).

Elles sont nées dans les années 30 au Danemark, à l'initiative d'un architecte. Mais très vite, un constat s'imposait : la désaffection par les enfants de ces aires de jeux qui prétendaient répondre aux besoins fondamentaux des enfants. Nombreuses ont été les observations montrant que ce sont surtout les espaces, les endroits ou il est possible d'opérer une transformation qui sont appréciés par les enfants. Une nouvelle notion d'espace de jeu, de loisir non-dirigé, inventé par ce même architecte danois est née de cette constatation.

3.1.2.4.2.- L'espace pour l'aventure ou de l'espace amenagé à l'espace non-amenagé

Les enfants préférant aux équipements rutilants et organisés, les terrains vagues et notamment ceux réservés aux décombres; terrains sur lesquels ils se sentent libres de construire, l'idée de ce nouvel espace de jeu est simple ; il s'agit généralement d'un terrain vague, si possible boisé et mouvementé, clos et reservé à l'usage des enfants d'un quartier. Des animateurs y sont présents en permanence et en assurent le fonctionnement. Ils peuvent être secondés par les parents, les enfants se livrent à toutes les activités (créatrices) qu'ils désirent et imaginent. Ce type d'équipement est de fait extrémement économique, nécessitant peu de frais de première installation, peu de maintenance et peu de personnel. Ces "terrains d'aventure" apparaissent donc comme une formule dérivée de la précédente. Des plaines de jeux amenagées ; On peut degager les principaux objectifs du terrain d'aventure :

- faciliter l'accès des enfants à la création
- faciliter les rapports entre individus
- parvenir à la gestion du terrain par les enfants
- faire du terrain, le point de départ d'une animation sur le quartier.

Si l'optique sanitaire est bien visible dans la formule des "plaines de jeux", elle est nettement dépassée dans celle du "terrain d'aventure". Ce qui est visé à travers ce terrain d'aventure, c'est une modification du rapport de l'enfant à la société adulte, perspective qui à d'ailleurs du mal à s'affranchir à l'image traditionnelle des centres de loisirs, chez nombre d'animateurs du terrain.

Les "terrains d'aventure" ont rencontré un grand succès des enfants européens ; ils se sont multipliés à une vitesse grandissante dans les pays anglo-saxons.

3.1.2.4.3.- Les centres aérés ou du loisir sanitaire au loisir éducatif

La conception des centres aérés correspond à des préoccupations de différents ordres.

1) d'ordre sécuritaire d'abord : il s'agissait (dans les années 30 en France par exemple) d'assurer avant tout la sécurité des enfants en dehors du temps ou ils étaient pris en charge par l'école.

2) d'ordre sanitaire ensuite : au souci premier de sécurité des enfants s'est ajouté celui de protéger la santé des enfants, plus menacée encore avec le développement de la concentration de population au niveau des villes.

3) d'ordre pédagogique, prioritaire désormais : aux exigences premières et immédiates d'assurer la sécurité de l'enfant en le plaçant dans des conditions d'espace et d'air plus favorables, s'est greffée la nécessité de réunir aussi, sur le plan éducatif, les conditions tendant à développer les possibilités d'épanouissement physique et psychologique.

Le Centre aéré est donc un équipement conçu pour l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. Il est situé dans un lieu salubre. Il récoit des enfants d'âge scolaire, en dehors ou en complément des activités éducatives polyvalentes, dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, sous la conduite d'un personnel qualifié.

L'implantation des centres aérés est variable. On peut distinguer

- le centre aére à implantation périphérique : à la périphérie ou à l'extérieur des agglomérations. Peut fonctionner pendant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires. Peuvent y dominer les activités de plein air.

- La Maison de l'Enfance ou Maison des Enfants, conçue comme centre de loisirs périscolaires pour enfants d'âge scolaire, est une des composantes essentielles du Centre Aére. Elle constitue également un foyer éducatif animé par un personnel pédagogique qualifié. Elle se situe à proximité immédiate du domicile, à l'intérieur ou à la périphérie de l'ensemble habitation.

3.1.2.4.4.- L'Ecole ouverte ou du loisir éducatif à l'intégration du loisir

Une nouvelle Ecole se dessine actuellement, école qui intègre au temps scolaire le temps extra-scolaire et remet en question les connotations traditionnelles du loisir, qui n'est plus en rupture de l'éducation, mais qui participe également au procès de formation de l'individu, et s'intègre comme projet d'éducation globale.

L'analyse institutionnelle de l'Ecole met l'accent sur le cloisonnement, c'est-à-dire la fragmentation de la vie de l'enfant en trois secteurs sociaux séparés et étanches l'un à l'autre : famille, école, loisirs. L'école ouverte est donc une tentative de coordonner les trois instances de socialisation dans une perspective d'éducation permanente. Elle est la reponse institutionnelle donnée à l'objectif de décloisonnement et d'éducation globale, donc d'épanouissement de l'enfant.

Dans cette perspective, l'Ecole devient la "Maison des Enfants" intégrant le centre de loisirs ou Maison de l'Enfance. Elle impose le plein emploi des équipements (par exemple la cour de recréation peut être utilisée pour les activités scolaires, mais aussi pour certaines activités de loisirs en dehors des heures scolaires) et vise, sur le plan économique puisqu'elle implique une rentabilité maximum (deux Ministères utilisent ainsi le même espace, l'Enseignement et la Jeunesse).

Cette réflexion sur les équipements socio-éducatifs pour l'enfance s'imposait avant tout adoption et généralisation de telle ou telle formule de loisir pour l'enfant expérimentée "ailleurs". S'il a été insisté en premier lieu sur l'enfance, c'est parcequ'il s'agit justement d'une catégorie sociale trop souvent oubliée dans l'amenagement de l'environnement social. L'objectif de cette réflexion est double : recentrer l'attention sur l'enfance "normale", et la nécessité de lui assurer les meilleures conditions de développement et d'épanouissement ; en second, apporter quelques éléments qui aideraient à la prise de décision quant aux réponses, aux solutions les plus adéquates à formuler pour le temps extra-familial et extra-scolaire de nos enfants, et ce, en fonction de l'évolution de la cellule familiale algérienne, en fonction de la réalité scolaire

algérienne, caractérisée par l'absence de récréations et donc l'impossibilité pour les enfants de développer des activités ludiques spontanées nécessaires à leur développement intellectuel et social ; l'absence d'activités permettent la créativité, d'activités physiques, artistiques... ; un rétrécissement du temps de présence à l'école 4h par jour à cause de la double vacation, au profit de la rue toutes choses que pourrait prendre en charge les structures dites de loisir.

La même réflexion s'impose également en ce qui concerne la jeunesse et son temps libre. L'institutionnalisation de ce temps (à travers la mise en place de structures organisées telles que maisons de jeunes, de la culture...) a pour fonction de transformer en réalisations concrètes des besoins qui ne sont pas exprimés par les jeunes eux-mêmes mais des besoins hypothétiques définis à priori (tout comme pour les enfants d'ailleurs) par les décideurs. Il s'avère que ces structures dépossèdent le jeune de toute action directe, de toute responsabilité réelle en accentuant sa prise en charge et en diminuant son rôle.

Faut-il voir là les raisons des dysfonctionnements évidents, voire du non-fonctionnement des actuelles structures pour jeunes?

Faut-il voir là le refus de la part des jeunes, de cette forme de quadrillage social, régularisateur, normalisateur et réducteur de l'autonomie de l'individu qu'implique inévitablement cette forme de prise en charge ?

Seule la parole redonnée à cette tranche d'âge méconnue quant à ses besoins, ses désirs, ses souhaits, son vécu quotidien apporterait des éléments de réponse valables car vrais, concrets, objectifs.

De même qu'une analyse des modalités de fonctionnement des structures pour la jeunesse actuellement en place (telle que fréquence de fréquentation par tranches horaires/ type de population âge, sexe, niveau socio-économique, socio-culturel, métier/type d'activités ayant le plus de succès, le moins de succès) apporterait des éléments nécessaires à la prise de décision. Quelles opinions les usagers ont-ils sur les structures qui leur sont proposées ? Le sondage d'opinion à ce niveau constituerait un instrument efficace pour une évaluation précise et objective en premier lieu, une ... décision adéquate en second lieu.

D'autre part, les diverses expériences pédagogiques menées à travers le monde auprès des enfants comme des grands ont suffisamment montre l'intérét de la "pédagogie du choix" pour qu'il ne soit pas suggéré de l'utiliser dans la conception, et le fonctionnement des équipements socio-éducatifs dans le sens d'une plus grande implication de la jeunesse à la prise de décision le concernant.

3.1.3.- La santé des jeunes.

Que les jeunes soient peu consommateurs de soins, que ceux en difficulté d'insertion le soient encore moins, semble un fait bien établi à l'heure actuelle, un fait qui n'autorise toute fois pas à conclure à un "non-besoin" de soins chez cette population.

Pourquoi un tel état de choses ? A cette question, plusieurs hypothèses possibles en réponse .

1) les jeunes n'ont pas de problèmes de santé.

2) ils ont des problèmes de santé mais ne veulent pas recourir aux structures medicales.

3) ils ont des problèmes de santé mais ne veulent pas recourir aux structures médicales.

4) ils ont des problèmes de santé qui sont autres que les problèmes de santé habituellement traités dans les structures médicales en place.

5) ils ont des problèmes de santé par rapport à des domaines (sexualité par exemple).

6) ils ne trouvent pas de structures médicales en mesure de résoudre le problème de santé qu'ils vivent.

Aucune hypothese n'est exclusive de l'autre (sauf pour la 1ère) chaque cas de figure nécessiterait:

- en premier lieu une confirmation ou une infirmation , l'identification des causes à l'origine des comportements observés, impossibilité d'accès aux structures médicales, réfus d'utilisation de ces structures ; réserve excessive vis-à-vis de certains problèmes de santé.

- l'identification des problèmes de santé plus communs ou spécifiques à cette population éventuellement (notamment de type psychologique)

- conception et mise en place - à partir des éléments recueillis, de "solutions différentes"à ces problèmes "différents'.

Pour cela, il s'agit de :

1 - connaitre * l'état de santé du public (enquêtes épidémiologiques).

* ses besoins (analyse de la demande de soins visites médicales)
* son approche des problèmes de santé (questionnaires, entretiens)

2 - repérer les jeunes sans couverture sociale, créer des mutuelles, constituer des reseaux et des relais dans le monde médical, pour améliorer l'accès aux besoins.

3 - sensibiliser, informer le grand public sur la santé, sa prévention, son amélioration.... etc par la télévision les forums , l'édition d'une brochure spécialisée à leur intention.

4 - être à l'écoute permanente, en tant que centre de décison, des problèmes et difficultés des jeunes, ce au sein du Centre d'Information et de Documentation de la jeunesse , par le biais d'un service spécialisé.

L'information de la documentation ne se serait plus assurée dans un seul sens, mais dans les deux sens : Jeunes <---> M.J.S. au plus grand bénéfice des jeunes ; service animé par une équipe de professionnels dans l'accueil, la relation, la communication et l'aide aux problèmes divers auxquels sont confortés les jeunes actuellement, et probablement de facon plus aigüe ou différente pour les jeunes en difficulté d'insertion.

3.2. - ANIMATION CULTURELLE ET LOISIRS

Le propre de l'animation culturelle est d'offrir aux jeunes la possibilité d'occuper leur temps libre de manière judicieuse. Le temps libre se composant en temps libre quotidien, en temps libre hebdomadaire et en temps libre saisonnier: les activités socio-culturelles doivent être adaptées à ce rythme. On aura :

- des activités quotidiennes (Ciné-Clubs - écoles de Musique, ateliers d'initiation artistique, sections sportives, Clubs scientifiques....) ;

- des activités hebdomadaires (excursions, Week-end touristiques, randonnées, tournois sportifs inter-quartiers, journée de plein-air, lundi sportif ou éducatif....) ;

- des activités saisonnieres (sessions d'échanges, séjours de découvertes et d'études, centre de vacances, chantiers culturels et scientifiques, camps d'adolescents, festivals et caravanes culturels, jeux sportifs, campings au profit des jeunes des grands ensembles ...).

La gestion du temps libre des jeunes doit être guidée par plusieurs principes essentiels :

. Connaissance suffisante des différentes catégories de jeunes, de leurs besoins et de leurs aspirations.

. Une évaluation des différentes opérations menées par le passé, de leur degré de réussite et causes des échecs éventuels.

. Une prise en compte du quartier comme structure de base de l'agglomération urbaine qui s'est imposé en tant qu'identité spécifique porteuse de valeurs.

Les différentes études élaborées à ce jour, reconnaissent que :

1/ Les infrastructures existantes sur tout le territoire national sont nettement insuffisantes ,

2/ Les infrastructures sont tres inégalement reparties sur les communes et les wilayate.

3/ L'encadrement (cadres de la Jeunesse et des Sports, animateurs) est loin d'être satisfaisant sur le plan quantitatif ainsi que sur le plan qualitatif.

4/ Quels que soient les moyens mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports,il est tres difficile de combler le manque existant, en plus des moyens qui doivent être conséquents. Il faut trouver de nouvelles modalités de gestion et d'exploitation des infrastructures et de nouvelles formules à mettre en oeuvre.

3.2.1. - Infrastructures insuffisantes

Le tableau No 15 montre que les structures socio-culturelles et de loisirs sont nettement insuffisantes: l'indice national varie entre 0,5 /100 000 jeunes pour les camps de jeunes à 0,5 / 10 000 jeunes pour les maisons de jeunes ou les centres culturels; la projection sur 1992 aprés achèvement des projets en cours n'est pas beaucoup plus optimiste compte tenu de l'augmentation de la demande potentielle.

3.2.2. - Infrastructures inégalement reparties sur le territoire national

Si l'on compare les infrastructures destinées aux jeunes par wilaya, on remarque une répartition tres inégale. Certaines wilayate sont relativement plus favorisées que d'autres.

Si on compare l'indice nombre de maisons de jeunes pour 10 000 jeunes, parmi les plus favorisés, nous pouvons citer à titre d'exemple, les wilayate de Batna et Adrar (0,8), Laghouat (1,6), Saida (2,1), Illizi (3,0).

Alors que les Wilayate suivantes sont bien en dessous de la moyenne nationale (0,6), Tebessa (0,5), Oum-El-Bouaghi (0,4), Khenchela et Tissemsilt (0,2).

3.2.3. - Encadrement tres insuffisant

L'encadrement s'avère tres insuffisant que ce soit sur le plan quantitatif ou sur le qualitatif.

- Sur le plan quantitatif, les déficits sont énormes. Le taux d'encadrement depuis 1986 n'a pas connu de changement profond: 1 / 5000 pour les instructeurs 1 / 8640 pour les éducateurs et 1 / 27000 pour les moniteurs.

Tableau No 15 : Infrastructures de la Jeunesse

Sit	Maison de Jeunes	Auberge Jeunesse	Salle Polyv	Centre de Vacance	Camp de Jeunes	Centre Cult Com
I- Existants (en 1986)	313	40	139	238	27	319
Indice National	0.6/ 10 000	0.7/ 100 000	0.2/ 10 000	0.4/ 10 000	0.5/ 100 000	0.6/ 10 000
En cours de Realis	55	8	45	14	13	104
En Etude	31	5	3	30	2	2
Total	399	53	187	282	42	425
Indice pour 1992	0.6/ 10 000	0.9/ 100 000	0.3/ 10 000	0.4/ 10 000	0.7/ 100 000	0.7/ 10 000

Source: ANAT, CNJS, p 10 (1988) Alger

* Estimation de la population juvénile (15-24): en 1987 : 5 107 161
: en 1992 : 5 721 876

Ce Tableau fait ressortir d'une part la faiblesse des infrastructures destinées aux jeunes, et d'autre part l'absence d'amélioration dans le future malgré les réalisations projetées à cause de l'importance de la présion démographique

- Sur le plan qualitatif, une formation insuffisante, une inadaptation et un dysfonctionnement de l'appareil de formation qui s'avère incapable de s'adapter à la réalité.

3.2.4.- Necessité d'innovation

De nouvelles formules doivent être testées pour la gestion du temps libre.

Si on admet que les mesures prises jusque-là ont révélé une méconnaissance du jeune algérien, de sa quotidienneté, de ses besoins et aspirations, il est temps de reconsidérer le problème en aidant les jeunes eux-mémes à participer de manière active à la gestion de leur temps libre.

Dans ce cadre deux idées peuvent être retenues :

1 - décentraliser le pouvoir de décision pour mieux répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de jeunes.

2 - développer le mouvement associatif

3.2.4.1. - Décentralisation du pouvoir de décision

La réalisation d'infrastructures adequates doit être fondée sur une connaissance réelle des besoins des jeunes au niveau de chaque zone d'habitation qui est le quartier. Si l'on considère que la jeunesse algérienne est une jeunesse plurielle et que chaque quartier à sa propre spécificité spatiale et humaine, toute réalisation doit tenir compte de ces deux facteurs: besoins spécifiques et possibilités spatiales.

Dans le contexte de renouveau politique que vit l'Algérie, l'A.P.C. est l'instance la mieux placée pour connaître sa population juvénile et contribuer à la satisfaction de ses besoins.

C'est dans ce cadre que doivent être trouvées des solutions spécifiques à des catégories particulières de jeunes : jeunes chômeurs ruraux, jeunes en difficulté ...

3.2.4.2. - LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le mouvement associatif est appelé à contribuer activement à la prise en charge de la société civile. De ce mouvement, l'action strictement politique est ainsi d'emblée isolée, dans la mesure ou elle est réglée par une loi particulière.

L'observation des actions engagées par le mouvement associatif nous autorise d'esquisser une typologie permettant en méme temps de comprendre l'ampleur de leur apport à la Qualite de la Vie. Son impact sur l'environnement social est déjà important ; il s'agit ainsi de voir dans quelle mesure l'Etat peut se désengager progressivement au profil du mouvement associatif en particulier dans ses actions en direction des jeunes.

3.2.4.2.1. - Une typologie compréhensive

La mise en route du processus démocratique, depuis l'adoption de la Constitution de Fevrier 1989, a donné naissance à une pléiade d'associations qui rend malaisée la prise en charge sectorielle antérieurement adoptée ; l'action associative est devenue pour la plupart inter-sectorielle, et l'interférence avec la sphère politique n'est pas exclue.

L'absence de données quantitatives bien que nécessaire, ne rend pas pour autant l'analyse moins fiable ; dans la mesure ou le taux de surdimensionnement des chiffres est impossible, sinon difficile, à calculer par la conjoncture : l'estimation des effectifs du Mouvement Associatif à 7 % de la population générale peut être un surdimensionnement (la double comptabilité des effectifs) comme elle peut être une sous - estimation (la sous-déclaration des adhérants).

On peut regrouper aisément les Associations en six catégories :

1. Les **Actions réligieuses** sont menées depuis toujours par des agents sociaux bénévoles. Le projet des jeunes islamistes vise manifestement à la construction d'une Société Musulmane.

2. **L'Action Familiale** n'est pas non plus récente : le combat des jeunes filles contre l'inégalité sexuelle, soutenue par des valeurs encores dominantes, vise à l'amélioration de la condition féminine, et à corriger les incohérences des dispositions et pratiques anti-constitutionnelles; la planification de la famille s'inscrit dans la méme logique.

3. **L'Action Ecologique ou Environnementale** est complémentaire aux missions des autorités locales : elle s'inscrit dans un champ très vaste partant des pathologies urbaines aux actions d'hygiène et de santé, et de préservation des espèces et de la nature. Cette action collective représente la contribution la plus positive pour l'amélioration de la qualité de la vie.

4. **L'Action Culturelle** s'ouvre progressivement et résolument vers une culture-jeune universelle à travers le théâtre, la musique, la danse, le cinéma, le livre.... Les jeunes sont porteurs d'une culture nouvelle ouverte sur le monde mais aussi sur la richesse de notre patrimoine culturel. Cette action est particulièrement prépondérante au niveau scolaire et universitaire et gagne progressivement le niveau professionnel.

5. **Les Actions à caractère Economique**, regroupent non seulement les associations syndicales (Patrons, Gestionnaires et Travailleurs), mais aussi les Mutuelles, les Unions Professionnelles et celles des consommateurs. Les objectifs sont globalement de même ordre : protéger et améliorer les intérêts des producteurs et des consommateurs.

6. **L'Action Sportive**, objet du regroupement favori des jeunes, couvre des disciplines de plus en plus recherchées. Cette action s'est enrichie d'une section de "Supporters". Cette action, bien que mobilisant un effectif important des jeunes, représente encore une charge importante de l'Etat.

Ainsi esquissée, chaque catégorie du Mouvement Associatif, contribue, avec plus ou moins d'intensité, à l'amélioration de la qualité de la vie ; quoique reputé a-politique, des interférences avec les A.C.A. sont inévitables.

3.2.4.2.2 - Perspectives du Mouvement Associatif

Toute action collective relevant d'un mouvement spontané ou impulsé est de nature éphémere ou de courte durée. Les actions organisées, menées par un groupe convaincu de la justesse des buts, sont généralement durables et deviennent parfois des groupes puissants. Selon ce postulat, L'effervescence et l'engouement enregistrés ces derniers temps sont appélés sous peu à se dissiper.

Cependant, la jeunesse reste la clientèle, la plus forte, non seulement du point de vue du nombre mais aussi de l'engagement, de l'effort et du sacrifice consentis, de disponibilité; la jeunesse représente ainsi la force principale du Mouvement Associatif. La formation de jeunes **leaders** s'impose comme la seule forme de développement d'une culture de temps libre. Des **Stages de Leadership**, de courte durée, destinés essentiellement aux jeunes lycéens ou jeunes travailleurs peuvent être organisés au niveau régionale afin de mettre en place un reseau d'initiateurs bénévoles au sein du mouvement associatif.

Le désengagement de l'Etat au profit du Mouvement Associatif semble être la voie permettant à la société civile de jouer pleinement son rôle dans le domaine des activités de la promotion et du renouvellement de la condition juvénile. L'action étatique retrouvera ainsi sa fonction première, celle de l'arbitre de la vie associative.

CHAPITRE IV

LES JEUNES A PROBLEMES SPECIFIQUES

Les catégories de la population juvénile, isolées pour des raisons méthodologiques portant sur la spécification des problèmes auxquels ces jeunes sont confrontés, nous invitent à mieux cerner ces zones d'ombre du monde juvénile. L'insertion totale des jeunes exclu tout procédé de marginalisation.

Les réflexions développées sur la Jeunesse Immigrée, sur les jeunes en milieu rural, sur les inadaptés sociaux, soulignent la nécessité d'une clarification des options et des dispositions opérationnelles, car l'insertion sociale de ces catégories exigent des décisions dérogatoires.

4.1. - LA JEUNESSE IMMIGREE

4.1.1. - Introduction - La différence générationnelle ; les éléments du changement.

Au fil des années, regroupement familial et naissances aidant, le visage de l'immigration s'est modifié. En trois decennies s'est produit un changement de nature anthropologique. On est passé de populations migrantes à des populations de peuplement.

Avant, on naissait au pays, on allait travaillait "ailleurs", on retournait au pays pour se marier, puis pour y avoir des enfants, puis pour y passer sa retraite et finalement y mourir et s'y faire enterrer.

Aujourd'hui, on nait en France, on va l'école en France, on se marie en France, on y meurt et on commence même par s'y faire enterrer. On assiste là à un transfert spatial des évènements familiaux vécus désormais sur le sol francais, et à un début d'ancrage ponctué par la naissance, la scolarisation et le mariage des enfants, éléments qui sont autant de sédimentations succesives sur un lieu, prémisses à l'implantation, l'enracinement.

"Jeunesse immigrée", Jeunes issus de l'émigration" "seconde génération", "jeunes francais d'origine maghrébine", "franco-maghrébins", "jeunes beurs", "basanés panthers", "beur-people" - : les désignations, étiquettes, "marquages" celles que se donne cette jeunesse ou celle qu'on lui donne, si elles ne signent pas toujours nettement la différence générationnelle, signent par contre la différence de leur "vécu" et traduisent les dynamiques sociales de cette population en même temps que les mécanismes d'exclusion qui s'exercent sur elle.

Le vécu, c'est la construction plus complexe de leur personnalité dans le cadre d'une double appartenance - ou non-appartenance à deux modèles en contact, deux modèles de socialisation, en oposition extrême et que l'on peut ainsi schématiser :

- Le modèle de socialisation familiale maghrébine - caractérisée par l'importance des formes orales, les rapports à la réligion, la place de l'individu dans le groupe.

- Le modèle de socialisations inhérentes aux institutions de la société francaise, à savoir l'apprentissage de l'individuation, de la rentabilité, de la compétition.

La socialisation ne se concoit que comme un double procéssus :

- procéssus d'appropriation : c'est-à-dire intériorisation et identification des valeurs d'un groupe.

- procéssus de reconstruction, c'est-à-dire différenciation et détermination par rapport à ces valeurs.

Est pose ici le problème de l'identité culturelle de cette jeunesse et notamment de ses stratégies identificatoires.

4.1.2. - LES STRATEGIES IDENTIFICATOIRES ET L'IDENDITE CULTURELLE

On ne peut postuler l'homogénéité de la jeunesse née et vivant à l'étranger (une autre étiquette !!) notamment en France. A l'analyse, se dégagent trois types de stratégies gérant l'affirmation identitaire, en fonction de l'intégration sociale (réussite scolaire), familiale, la vision de "l'Autre".

1o) La Francisation, francisation standard généralement appelée assimilation, volonté de devenir rapidement des francais comme les autres en brisant l'existence du groupe ethnique, d'ou des conduites d'assimilation par ressemblance.

2o) L'Algérianité , identification à la culture familiale pouvant revêtir les formes d'un traditionalisme de défense, par repli identitaire, création d'une micro-société s'articulant autour d'une réalité banlieusarde et des apports culturels des parents. Cette adhésion aux valeurs parentales est souvent, renforcée par l'échec scolaire. Stratégie historiquement située et motivée, première alternative à la francisation et considérée souvent comme une identité sécurisante de complément.

3o) La beurisation, ou la recherche d'une identité-substitut avec pour but ultime l'intégration. Elle aussi historiquement motivée et définie, le terme est crée par les jeunes eux-mêmes au début des années 80 et largement repris par les médias. A la fois francais et maghrébin, ou ni l'un, ni l'autre, le conflit est géré par des conduites d'intégration par reconnaissance.

Mixité culturelle ; nom d'un projet par lequel Radio Beur est à l'avant-garde. Cette mixité au contraire d'une assimilation-digestion, sera une véritable révolution culturelle qui changera complètement l'orientation culturelle francaise et maghrébine.

"Les jeunes "Beurs",se trouvant au Carrefour de ces différentes cultures qu'ils possèdent, sont les pionniers, l'avant-garde d'une culture qui n'a pas encore son nom officiellement, mais qui existe concrètement. D'après Radio Beur, une radio de proximité culturelle) :

"Par opposition au "Rejla" (macho) et aux "Ouled l'bled" notre vécu est en France, et devant cette négation de nous-mêmes, Radio Beur est née."

Ces extraits de l'article "les options de Radio-Beur, une radio de proximité culturelle(in hommes et migrations, No 117, Décembre 1988) sont suffisamment parlants par eux-mêmes.

4.1.3. - LA VIE ASSOCIATIVE

A l'instar des autres communautés, depuis l'automne 1981 et l'abrogation du Decret-Loi de 1939 et donc la conquéte du droit d'association le mouvement associatif "immigré' n'a pas manqué de motivations pour se développer ; ainsi diverses associations ou mouvements ont vu le jour avec pour thèmes essentiels : l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations et le racisme, l'identité culturelle. Pour l'immigration d'origine algérienne citons France plus, Memoire Fertile, regroupement d'associations qui s'est fait connaître par l'organisation à Saint-Denis, en Mai 88, des "états généraux de l'immigration".

Citons Repères (Recherche, perspective et ressourcement) née le 27 Fevrier 1988 et regroupant des jeunes issus de l'émigration.

Leur credo commun, c'est celui d'avoir prise sur les décisions qui détermineront leur avenir, avenir qui se fera dans le pays ou ils sont nés, ou ils ont grandi, à savoir la France. Pour cela, il semble n'y avoir d'autre choix que celui d'un engagement socio-politique au sein de la société métropolitaine, et même européenne avec pour instrument privilégié aussi bien du rassemblement de la Communauté (France plus, "toutes générations confondues") que du dialogue avec la population et les institutions officielles, la valorisation de l'identité et de l'expression culturelle.

Des associations de femmes ont également vu le jour. Un premier repérage en Mai 1988 par la Direction de la Population et des Migrations fait ressortir 87 initiatives, dont 48 en région parisienne, 61 % d'entre elles, soit 53 associations relèvent de promotrices originaires des trois pays du Maghreb. Elles sont l'expression de l'affirmation d'une triple référence identitaire relevant à la fois de l'origine, du sexe et de l'appartenance active à la société francaise. Elles témoignent de leur volonté à participer aux transformations à opérer en matière sociale, culturelle, économique et politique de la société francaise.

Que sont ces associations ?

Leurs noms sont révélateurs : - "Parfum de Jasmin", "Rose des sables", "Parfum de la terre" - c'est le clin d'oeil poétique à l'origine. - Lel Fettach, Marhaba, Bledi Blad Roum ; c'est l'invitation à l'ouverture, et à l'hospitalité réciproque.

- Expressions maghrébines au féminin - "Espaces Femmes" c'est l'affirmation d'une indépendance - les "Nana Beurs", celle d'une identité plurielle. - "Femmes Maghrébines en action', c'est un modèle plus militant.

Il semble que la dimension unitaire maghrébine ait tres tôt été intégrée par les femmes, c'est-à-dire autant les jeunes filles que leurs mères.

4.2. - LES JEUNES EN MILIEU EPARS

Pour sortir de la dichotomie urbaine/rurale, il nous paraît important de relever le voile sur les jeunes, résidant en milieu épars, c'est-à-dire sur ceux qui vivent en marge du progrès et du développement. Aucune objectivation des raisons de cette marginalisation ne résiste à un examen minitieux.

4.2.1. - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION JUVENILE

En 1987, le nombre de jeunes (15-24 ans) en zone éparse s'élève à 1,2 million, dont 52 % du sexe masculin. Le taux d'activité juvenile, au sens large du terme, est estimé à 41,3 %, soit 77 % pour les garcons et 3,12 % pour les filles, le taux de chômage est évalué à 52,8 % ; autrement dit, un jeune sur deux actifs est sans travail.

Le taux de jeunes ayant un cursus scolaire est de 14,8 % dont seulement 7 % pour les filles. Ainsi, il n'est pas surprenant que 73 % des jeunes filles sont "sans instruction" (30 % pour les garcons), avec un taux plus important pour les filles agées de 20 ans à 24 ans (80,8 %).

De ces constats, les problèmes essentiels auxquels les jeunes sont confrontés sont de deux ordres : le chômage et l'analphabétisme. Aussi, la recherche culturelle, au sens large du terme, est à souligner.

4.2.2. - ELEMENTS POUR UN PROGRAMME SPECIAL EN MILIEU EPARS

La notion d'épars s'oppose à celle d'agglomération, elle renvoit ainsi aux régions les plus pauvres du monde ; cette pauvrété est objectivée généralement par le relief accidenté, donc peu accessible et constructible. Les points d'eaux restent les seuls attraits de ces espaces.

Cet isolement des habitations n'autorise en conséquence aucun investissement d'ordre collectif avec pour argument national principal : le surcoût, et la sous-utilisation.

Ainsi, l'action souhaitable tend vers des propositions pour le regroupement. Mais les conditions de vie en milieu épars offrent certaines commodités essentielles pour l'existence et la survie des résidents.

Ces commodités ne peuvent être offertes dans le cadre d'un regroupement. Cette logique commande ainsi une action particulière sur les zones éparses.

1. Une étude approfondie est nécessaire pour cerner les zones d'interventions prioritaires en milieu épars. L'exploitation du RGPH 1987 peut servir de base à une enquête nationale.

2. L'impossibilité de création d'emplois publics signifie que seul le secteur privé peut et doit resorber le chômage excédentaire. Une derèglémentation concernant l'accès aux surfaces cultivables est inévitable, et ce, dans l'hypothèse d'une baisse des flux migratoires, provoquée par le chômage généralisé.

3. Une action d'alphabétisation en direction de ces jeunes est impérative, et ce, non seulement pour combattre l'analphabétisme, mais aussi l'illétrisme auquel les jeunes scolarisés sont exposés.

4. Une méthode d'animation culturelle doit être élaborée en fonction du rythme des activités et de l'étendue des zones éparses.

5. La constitution d'un Fonds de Solidarité pour le financement du programme spécial en direction des jeunes des zones déshéritées contribuera à une meilleure équité sociale sur le plan de la répartition des richesses nationales.

4.3. - LES JEUNES INADPTES SOCIAUX

Pour comprendre le phénomène de l'inadaptation sociale en générale et de la délinquance juvénile en particulier, il faut analyser les caracteristiques de la société algérienne dans son dynamisme actuel avec toutes ses repercussions sur l'échelle des valeurs.

4.3.1. - Analyse du problème

L'analyse du rapport du jeune avec cinq institutions principales nous donne les clefs qui nous permettent d'élucider la question : jeune/famille ; jeune/école ; Jeune/travail ; jeune/temps libre ; jeune/justice.

4.3.1.1. - La jeune famille

Les statistiques montrent qu'une part importante des jeunes délinquants (pres de 50 %) sont issus de famille économiquement défavorisées et fortement perturbées : divorce des parents, decès de l'un des parents. Bien que la situation familiale influe sur le comportement de l'enfant et plus tard du jeune homme, elle ne constitue que l'aspect extérieur insuffisant à lui seul pour expliquer la complexité du phénomène car toutes les familles pauvres ne produisent pas systématiquement des délinquants et une proportion importante de jeunes délinquants proviennent de familles structurellement normales (présence des deux parents).

La place du jeune dans la famille et la qualité de ses relations familiales, le degré de solidarité entre les membres constituent des indices plus pertinents bien que plus difficiles à déceler, des possibilités d'insertion sociale.

La famille a une fonction éducative avant tout. Depassés par des problèmes de subsistance et par la rapidité du changement social, bien des parents réagissent soit par le durcissement en se retractant derrière d'anciennes valeurs inopérantes, soit par la démission.

La première attitude a souvent pour circulaire la révolte du jeune et la rupture du lien avec la famille. La seconde laisse l'individu perdre ne sachant quelles attitudes adopter, exacerbant son anxiété et le poussant à la recherche d'une sécurité hors de la famille, souvent dans le groupe de pairs.

4.3.1.2.- Le jeune et l'école

L'école a pour fonction d'éduquer l'enfant en renforçant les valeurs sociales positives inculquées par la famille et de pallier à certaines défaillances de cette dernière. Si la famille utilise le plus souvent le registre affectif pour influencer le comportement des siens, l'école doit utiliser le registre intellectuel en développant l'intélligence de ses adeptes et en les conditionnant à vivre de manière rationnelle dans le respect des règles sociales.

Or, il est admis que si l'école algérienne à beaucoup instruit, elle à tres peu éduqué. Les conditions de scolarisation lamentables ont favorisé une pédagogie classique élitiste se limitant à transmettre un savoir sans le soumettre à l'épreuve de la réflexion.

En outre, au lieu de consolider l'éducation familiale, l'école algérienne a beaucoup contribué d'une manière brutale à la destruction des valeurs familiales traditionnelles.

D'abord surestimée parce-qu'apparaissant comme un moyen d'ascension sociale, l'école a perdu maintenant de son prestige parce qu'elle n'assure plus à ses fidèles ni l'emploi, ni le statut social. On assiste actuellement à une véritable démythification du système scolaire dans une société ou la débrouille est érigée en valeur sure.

4.3.1.3. - Le jeune et le travail

Le travail contribue à l'intégration sociale de l'individu. Il lui permet de se valoriser (se sentir utile) et lui assure un statut dans la société de méme qu'une indépendance économique. Dans la société algérienne actuelle, la crise de l'emploi laisse beaucoup de jeunes dans une situation de oisiveté et de marginalité. Entre la fin de la scolarité obligatoire et le premier emploi , le jeune attend en moyenne 6 ans. Pour rehausser son estimé de soi et se sentir utile, il s'investit souvent dans l'echéance sociale , encouragé parfois par sa propre famille.

De plus, le travail régulier n'est plus une valeur sociale valorisante parce qu'il ne procure à l'individu ni le prestige qu'il est en droit d'attendre, ni le niveau auquel il aspire.

4.3.1.4. - Le jeune et le temps libre

La gestion du temps libre par les jeunes est un indicateur privilégié de leur culture ainsi que de leur degré d'intégration sociale, le temps libre comprend le temps contraint (nourriture, sommeil, activités domestiques), le temps engagé (activités spirituelles) et le loisir. Ce dernier contribue au développement et à l'épanouissement de l'être.

Quand le temps libre se transforme en "temps vide", il engendre l'oisiveté, le sentiment d'inutilité et la dévalorisation de soi. Il pousse alors l'individu à une marginalité de plus en plus importante et à des pratiques asssociales.

4.3.1.5.- Le jeune et la loi

Dans la société traditionnelle, l'individu évolue sous un contrôle social permanent. Tous les membres du système social contribuent à lui inculquer dès le plus jeune âge les régles élémentaires de la vie sociale.

En outre, il est entièrement pris en charge par la communauté pour tous ses besoins (mariage, travail, loisirs....). une pression sociale constante décourage toute tentative de déviance.

Dans la société urbaine actuelle, l'émoussement des valeurs traditionnelles (travail, solidarité, sens de la responsabilité) et l'afffaiblissement du contrôle social crée une situation d'anomie, de tout permis, ou la loi est vécue comme une notion astraite, absente des pratiques quotidiennes. Ceci provoque, par contrecoup, une augmentation de la frequence des comportements qu'on pourrait qualifier de déviants mais qui, par leur généralisation, deviennent désormais tolérés.

4.3.2.- La prévention

Pour que la prévention de la délinquance soit efficace, il faut qu'elle s'inscrive dans une politique sociale globale qui agirait conjointement sur les cinq niveaux décrits plus haut. Elle concernerait les différents ministères qui agiraient de concert :

- Le Ministère de l'Education et de la Formation (niveau 2)

- Le Ministère du Travail et de la Protection Sociale (niveaux 1 et 3)

- Le Ministère de la Jeunesse (niveau 4)

- Le Ministère de la Justice (niveau 5).

Les actions précises à mener doivent découler d'études sérieuses menées dans les différents secteurs.

Nous ne pouvons ici qu'en tracer les grandes lignes.

- Aide matérielle et éducative aux familles nécessiteuses. Sensibilisation et responsabilisation des parents à leur rôle pédagogique et assistance aux familles défectueuses.

- Développer la dimension éducative dans le système scolaire en améliorant les moyens et la formation des maîtres.

- Développer la formation professionnelle en rapport avec les besoins économiques des différentes régions du pays.

- Création d'emploi et revalorisation du travail.

- Etude des besoins des différentes catégories de jeunes en structures de loisirs et intervention au niveau du quartier.

- Encourager les initiatives des jeunes pour les associations professionnelles et de loisirs.

- Assistance aux jeunes en difficultés.

4.3.3. - La rééducation

Il convient d'examiner la question des jeunes en difficultés et proposer toutes mesures propres à améliorer les conditions de leur prise en charge, la répression faisant place à la prévention et l'insertion.

Il s'agit de tout faire pour éviter l'engrenage de la prison, où le jeune délinquant perd la maîtrise de son existence : il y acquiert une sorte de "culture carcérale". Ce processus est antinomique de la réinsertion sociale qui reste l'objectif assigné aux institutions pénitentiaires et se retrouve à l'origine de bien des récidives.

Dès lors, il semble souhaitable d'envisager la mise à l'étude de la suppression de l'incarcération des mineurs à titre préventif et pénal.

Ne conviendrait-il pas, également, de revoir le problème de l'inscription au casier judiciaire des mesures éducatives et de certaines condamnations ?

Dans cette perspective, les detenus doivent pouvoir exercer, certes dans des conditions particulières, tous leurs droits de citoyens. Ainsi, l'ensemble des administrations doivent rechercher les modalités, leur permettant d'intervenir en milieu carcéral, pour qu'elles prennent en compte ce public spécifique.

Il y a lieu, par exemple de reconnaître :

- Le travail fait en prison comme un travail à part entière (rémunération, reconnaissance des qualifications professionnelles acquises, hygiène et sécurité).

- Le droit d'utiliser en prison une partie du crédit-éducation et de passer un contrat de qualification professionnelle et sociale, avec possibilité d'alternance, en développant les mesures de semi-liberté.

- L'intervention médicale à la demande et la médécine préventive systématique pour les plus jeunes (plutôt que de développer la médecine pénitentiaire interne, utiliser les services médicaux de la zone géographique).

4.3.4. - AUTRES CATEGORIES PARTICULIERES

Trois autres catégories particulières de la population actuellement objet de mission étatique, méritent d'être connues tant les actions sont peu efficaces sur le terrain : les handicapés, les jeunes filles mère-célibataires et les jeunes pupilles de l'Etat.

4.3.4.1. - LES HANDICAPES

La prise en charge des jeunes déficients physiques, moteurs, auditifs ou visuels, mentaux est menée de concert depuis peu entre les services publics et le mouvement associatif, longtemps cavalier solitaire dans ce domaine.

Les actions développées sont multiformes : médical, psychologique, social, sportif, culturel, formation et emploi. L'action psycho-sociale est orientée non seulement en direction de l'enfant et de l'adolescent mais aussi vers les parents.

Cependant, le taux de couverture reste imprécis en l'absence de données fiables ou d'enquêtes sérieuses.

Aussi, il est souhaitable que les jeunes bénéficient de l'assistance technique pour une insertion sociale complète même s'ils sont reputés majeurs du point du point de vue civile ou pénale. L'exclusion des jeunes âgés de 18 ans révolus des établissements spécialisés porte un préjudice certain surtout pour ceux, n'ayant pas compléter le cursus scolaire ou de la formation dispensée.

4.3.4.2. - LES MERES - CELIBATAIRES

Ce phénomène est essentiellement juvénile ; ce sont les jeunes filles âgées de 15 à 24 ans qui sont les plus exposées aux risques de grossesses pré-nuptiales.

Le tabou enveloppant encore l'éducation sexuelle ne contribue certainement pas à reduire la croissance de ce phénomène. La réglementation encore sévère dans les Centres de PMI/EN ne permet pas aux jeunes d'accéder aux techniques contraceptives.

Du point de vue de la mission étatique, le chevauchement entre les Affaires sociales et la Santé n'a pas autorisé une connaissance nette de l'ampleur du phénomène ; l'action médicale demeure limitée à l'hospitalisation prolongée de la mère-célibataire, tandis que l'action sociale n'intervient nullement pour la réinsertion de la jeune fille, en l'assimilant et l'hébergeant dans les Centres de Délinquantes.

L'ouverture des "Maisons Maternelles", préconisée par le Code de la Santé Publique est restée lettre morte. Le seul foyer accueillant les mères-célibataires est fermé. L'hébergement est actuellement impossible par les établissements publics ; le danger que représente la délégation de cette mission au secteur privé est connu ; le Mouvement Associatif reste l'ultime recours pour la réinsertion sociale de ces jeunes filles. Et, il faut souligner que "la Famille" recupère plus de 80 % des jeunes mères-célibataires.

4.3.4.3. - LES PUPILLES DE L'ETAT

Âgés de 18 ans, les pupilles de l'Etat sont rayés de la liste des éffectifs des établissements par l'enfance abandonnée, et se trouvent ainsi "sans tutelle".

L'absence d'institution favorisant l'insertion sociale des pupilles majeurs ne signifie pas pour autant une démission totale de l'Etat : les services sociaux, assimilent souvent, faut d'infrastructures appropriées, les pupilles aux délinquants, et imposent aux pupilles, même majeurs, certaines procédures tutoriales, plus sévères particulièrement aux filles.

CHAPITRE V

INSTITUTIONS ET STRUCTURES D'INTERVENTION

L'adoption d'un dispositif d'insertion sociale de la jeunesse exige la mise en place d'une nouvelle structure permettant à chaque acteur social d'intervenir d'une manière cohérente dans un champ d'action précis avec un objectif déterminé.

Au système de coordination actuel, il nous semble utile d'adjoindre un niveau régional; quant à l'information, à côté du CNIDJ, la mise en place d'un Institut National d'Enseignement Supérieur peut répondre aux besoins de perfectionnement des cadres de la jeunesse.

L'organe de conception et d'évaluation du dispositif d'insertion sociale doit reposer sur une structure nouvelle non-gouvernementale, unifiant par la méme, tous les éfforts et toutes les ressources mobilisées autour de la jeunesse.

Enfin, l'insertion sociale est tributaire des moyens financiers disponibles et mobilisables. Une évaluation des tendances passées permet de saisir l'éffort étatique en direction de la jeunesse.

5.1. LE SYSTEME DE COORDINATION ET LES STRUCTURES DE FORMATION ET D'INFORMATION

Les actions d'insertion sociale et d'animation éducative n'auront d'impact et d'éffets véritables que si elles sont conçues et se déroulent à la base, dans le milieu de vie des jeunes et en tenant compte des conditions concrètes et des réalisations existantes au sein de chaque quartier , de chaque commune et de chaque village.

Les plans et programmes d'action ne peuvent avoir de signification que s'ils sont pris en charge par toutes les institutions représentées à la base au sein de chaque collectivité locale.

L'action à mener nécessite une coordination et une organisation intersectorielles sur des opérations concrètes susceptibles de prendre en charge les jeunes concernés jusqu'à leur intégration harmonieuse au sein du monde de travail et de la société.

5.1.1. Le système de Coordination

Le système de coordination pour le suivi et l'évaluation du programme d'insertion sociale des jeunes peut être schématisé en quatre structures :

- La coordination Communale
- La coordination de Wilaya
- La coordination Régionale
- La coordination Nationale

5.1.1.1. La Coordination Communale pour l'Insertion Sociale

Dans des zones ou les problèmes d'insertion de jeunes sont particulièrement aigues, sera mise en place à l'initiative des collectivités locales, une coordination communale pour l'insertion sociale. Constituée en Association, elle rassemble au sein de son organisation :

- des élus
- des représentants des services techniques locaux
- des opérateurs economiques
- des délégués des associations compétentes

Le rôle de la Coordination Communale est double. Il consiste à :

- accueillir les jeunes sans emploi ni qualification; les aider et les suivre dans leur itinéraire d'insertion.

- mobiliser et réunir les acteurs et responsables locaux , ensemble et avec les jeunes eux-mêmes, ils cherchent et construisent des réponses adaptées tant aux problèmes d'emploi de formation que de vie quotidienne.

On aboutit alors, entre les différents acteurs potentiels à la définition d'un partenariat qui repose sur une contrat d'objectifs à realiser dans un espace et une durée clairement définis. Les éléments de ce contrat sont établis sur les opérations que ces partenaires décident de mettre en oeuvre ensemble.

5.1.1.2. La Coordination de Wilaya

En application des orientations définies par le Gouvernement en matière de promotion, d'insertion sociale et d'animation des jeunes, cette instance sera chargée notamment :

- d'élaborer un programme d'action annuel avec le concours des services techniques concernés.

- de veiller à l'exécution des opérations décidées et d'en évaluer périodiquement les résultats.

- d'apporter son soutien technique et financier aux projets et initiatives concus au niveau de la commune.

5.1.1.3. La Coordination Régionale

L'absence d'une institution à l'échelle régionale, en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, ne doit pas, dans le contexte de ce programme, écarter l'idée d'une coordination régionale. Cette instance sera :

- composée des représentants des wilayate et des délégues des associations régionales compétentes

- chargée de mettre en commun les potentiels existants (ressources humaines, infrastructures, équipements) pour venir en aide et soutenir les actions locales et micro-locales en faveur de la promotion de la jeunesse.

5.1.1.4. La Cooordination Nationale

La nécessité d'une approche globale et intersectorielle de l'insertion sociale, la nature et la complexité des problèmes à résoudre, impliquent un renforcement et une cohésion des programmes sectoriels au niveau central.

A ce titre, conformement au programme d'action du gouvernement, la Commission Nationale assure la Coordination des actions mises en oeuvre par les différentes directions ministérielles en direction de la jeunesse.

Elle est chargée notamment :

- d'élaborer annuellement le projet de programme d'action de la jeunesse
- d'arrêter le calendrier de déroulement des opérations à caractère nationales et d'en suivre l'exécution.
- de coordonner l'application du programme avec les actions initiées par les autres instances
- d'évaluer semestriellement l'application de programme mis en oeuvre
- d'établir annuellement le bilan d'exécution du programme d'action
- d'étudier et de proposer toutes mesures visant à répondre aux préoccupations et aux aspirations des jeunes en matière d'insertion sociale.

5.1.2. STRUCTURES DE FORMATION ET D'INFORMATION

En complémentarité avec le système de coordination ,deux structures sont appélées à concourir à la réussite de l'insertion sociale de la jeunesse : Il s'agit de la création d'un Institut Supérieur d'Enseignement de la Jeunesse et du Centre National d'Information et de Documentation de la Jeunesse. L'articulation de ces deux établissements peut s'opérer à travers la mise en commun des capacités d'études et de recherche sur la condition juvénile.

5.1.2.1. La création d'un Institut Supérieur d'Enseignement de la Jeunesse

Le problème de l'organisation de notre jeunesse doit :

- se situer au coeur de l'actualité des grands problèmes nationaux
- se concevoir en tenant compte des priorités économiques
- être abordé selon une méthodologie scientifique et dans une perspective globale.

Une telle approche implique la création d'une Institution Nationale Supérieure d'Enseignement qui aurait pour tâche la formation de cadres de haut niveau répondant à une exigence qualitative capable :

- de décrire, d'expliquer, d'interpréter scientifiquement les problèmes qui se posent actuellement à nos jeunes dans des situations réelles et concrètes.

- de nourrir une réflexion prospective sur les différents problèmes de la jeunesse dont la multiplicité, la complexité et l'ampleur sont à la mesure de l'extrême diversité des aspirations juvéniles.

- d'identifier avec justesse et précision les problèmes des jeunes en situation, de les évaluer et d'en prévoir les solutions les plus appropriées tenant compte des possibilités réelles au double plan local et national.

- de mobiliser des énergies pour mener à bien des projets locaux, régionaux ou nationaux dans le cadre des orientations gouvernementales.

Comme toute Institution de Formation Supérieur, le personnel d'encadrement aura à parfaire les connaissances acquises à partir des travaux d'études et de recherche au sein des Universités ou de manière plus directe au sein du laboratoire de recherche du Centre National d'information et de Documentation.

5.1.2.2 L'action du Centre National d'Information et de Documentation de la Jeunesse (CNIDJ).

Le CNIDJ est appelé à rendre aux jeunes d'inestimables services en leur communiquant tous renseignements dont ils souhaitent disposer en vue d'assurer aussi bien leur promotion économique, sociale et culturelle que de leur épanouissement intéllectuel en général.

A ce titre, le CNIDJ mettra en place progressivement un banque de données et organisera dans ce cadre un système de collecte , de traitement et de diffusion d'informations , sous une forme appropriée, susceptibles d'orienter le jeune vers l'exercice d'un metier ou la pratique d'une activité en rapport avec ses besoins, ses aspirations et surtout avec ses moyens.

Au CNIDJ, à toute question posée par le jeune, une réponse doit être disponible; cette réponse n'est pas forcément la solution, mais doit permettre de connaître et d'approcher les solutions possibles.

Pour assurer une diffusion la plus large possible de la documentation en milieu de jeunes, les annexes régionales et les antennes locales serviront de relais; d'autres associations, agences de voyage , collectivités locales ou organismes chargés des domaines spécifiques de la jeunesse (centre de Formation Professionnelle, Lycée, Universite, Bureaux de Main D'Oeuvre , Maison de Jeunes...) peuvent aussi être utilisés comme relais de diffusion de la documentation du CNIDJ.

5.1.2.3. L'Information, Outil Privilégié de l'Insertion Sociale

Sur le plan de l'Information , de l'orientation et de la recherche, l'action doit être fondée sur un certain nombre de principes :

- la volonté de faire de L'information, une composante de la formation permanente de l'individu.

- Le souci de garantir , pour tous les jeunes, une information pratique et accéssible.

- L'organisation de lieux d'accueil pour tous les publics jeunes (scolarisés, demandeurs d'emplois, travailleurs, adhérants à des associations ...) susceptibles de développer une action de communication la plus directe possible.

- l'élaboration d'une documentation synthétique adaptée aux publics accueillis.

- La mise en oeuvre d'une programme de recherche afin d'introduire un processus d'innovation des contenus et des méthodes.

5.2. UN ORGANE DE CONCEPTION ET D'EVALUATION

L'importance démographique de la population juvénile en Algérie est telle qu'il est aujourd'hui impératif d'accorder une attention particulière et soutenue à cette catégorie sociale. Son poids devient plus important et les difficultés de la formation, de l'emploi et des loisirs, créent un risque permament d'explosion sociale.

La création d'un Organe National de la jeunesse qui aurait un rôle strictement consultatif devient nécessaire pour évaluer tous les problèmes et les difficultés rencontrés par les jeunes et essayer de proposer des solutions rapides, éfficaces et surtout pratiques. Certes le Conseil Supérieur de la jeunesse devait jouer ce rôle ; mais eu égard aux nouvelles données politiques que connait l'Algérie depuis plus une année, et pour une plus grande éfficacité et une plus large autonomie, un Conseil National de la Jeunesse sera un organisme indépendant de toute tutelle politique. Car un organisme technique et non-gouvernemental sera libéré de toute entrave politique partisane et gagnera certainement en crédibilité.

Il est évident que ce Conseil National ne doit pas être une structure figée ,car une politique de la jeunesse implique aucun objectif clairement défini , ne désigne aucun mécanisme institutionnel précis.

Et, pour une meilleure connaissance des réalités et des contraintes spécifiques à chaque région, il sera nécessaire de créer des Délégations Régionales de la jeunesse, suivant l'importance des régions. En effet, la nécessité de faire participer tous les acteurs de la vie sociale et d'adapter les politiques et programmes aux différentes réalités du pays implique la mise en place d'un procéssus de décentralisation.

5.2.1. Composition du Conseil National de la Jeunesse (CNJ)

Le CNJ sera donc un organe consulatif permanent et non-gouvernemental. Les fonctions de consultation et d'évaluation du CNJ, son envergure nationale implique qu'il devrait comprendre plusieurs types de participants :

- des responsables gouvernementaux

- des dirigeants d'association compétente de la Jeunesse

- des délégués des autres secteurs de la vie politique, économique et culturelle

- des personnalités civiles connues pour leurs expériences et leurs compétences dans le domaine de la jeunesse

La composition des Délégations Régionales obéit aux mêmes principes.

5.2.2. Les Missions du Conseil National de la Jeunesse

La fonction principale du CNJ est d'élaborer une politique nationale de la jeunesse en liaison directe avec les délégations régionales. Elle sera chargée de la mise en cohérence des projets soumis par les régions et aura un rôle d'arbitrage en harmonisant les besoins et les intérêts locaux avec les impératifs nationaux.

Une banque de données devra être mise en place pour pouvoir maîtriser et mieux appréhender les problèmes de la jeunesse. Cet outil permettra de cerner avec précision les carences et les insuffisances actuelles, mais également d'établir les prévisions à moyen et long termes au niveau de chaque région en tenant compte des tendances démographiques et des actions économiques en cours ou projetées.

Chaque délégation régionale sera chargée de la conception d'un programme de travail annuel. Il apparaît ainsi que sa mission n'est pas uniquement une tâche d'évaluation et programmation ponctuelle, mais aussi d'évaluer les besoins, d'y répondre et de suivre leur évolution par rapport aux objectifs assignés.

5.3. EVALUATION FINANCIERE : TENDANCES PASSEES

Dans cette section, nous tenterons dans un premier temps de cerner les tendances passées de l'investissement dans le secteur public, en particulier les dépenses liées au secteur social. Dans un deuxième temps, nous feront état de la participation du secteur privé dans le domaine de l'insertion social.

5.3.1. L'INVESTISSEMENT PUBLIC

L'examen de l'évolution des prévisions des dépenses budgétaires de l'Etat durant ces dernières années, à la suite de la baisse de nos récettes extérieures, indique une stratégie fondée essentiellement sur la limitation du budget d'équipement, passant de 52,8 milliards DA en 1985 à 47,5 milliards en 1988. Par contre, le budget de fonctionnement est légèrement en hausse : passant de 64,2 milliards DA en 1985 à 65,5 milliards de DA en 1988 (cf Tableau No 17). On peut aussi aisément apprécier la coupe budgétaire operée en 1986 à la suite de la mise en oeuvre du Plan d'Adjustement de l'économie en réponse à la crise économique mondiale.

L'évolution des dépenses de fonctionnement des Ministères Sociaux accuse une hausse sensible : elles passent de 19 milliards DA en 1985 à 26,6 milliards en 1988 (cf Tableau No 18). Et, c'est en particulier à l'Education Nationale que revient la masse la plus importante avec un accroissement indicaire, de l'ordre de 155, elle est suivi de près par La Santé (indice 142). A l'inverse, le Ministère de la Jeunesse et des Sports enregistre une regréssion dans les possibilites de couverture de ses dépenses tant en terme absolu (passant de 404 000 DA à 205 000 DA pour la même période, qu'en terme indiciare (baisse de 49 points). L'observation du budget d'équipement des secteurs sociaux (Tableau No 19) révèle la maintien des dépenses strictement pour l'Education Nationale et la santé publique.

Tableau No 17
Evolution des Prévisions de Dépenses Budgétaires

unité : Millions DA

Année	1985	1986		1987	1988
		(1)	(2)		
Budget Fonctionnement	64 186	67 000	59 500	63 000	65 500
Indice	100	104	93	98	102
Budget Equipement	52 800	61 000	45 150	45 000	47 500
Indice	100	116	86	85	90
Total	116 986	128 000	104 650	108 000	113 000
Indice	100	109	89	92	97
Investissements Plannifies	48 300	52 520	47 471	43 926	46 136
Indice	100	109	98	91	96

Notes : (1) Loi de Finances Votée fin 1985
(2) Loi de Finances modifiant la précédante (juin 1986)

Tableau No 18
Evolution des dépenses de fonctionnement des Ministères Sociaux

unité : millions DA

Année	1985		1986		1987		1988	
Education	11 027	100	12 630	115	15 886	144	17 081	155
Enseignement Sup	2 764	100	3 100	112	3 494	126	3 432	124
F.P /Travail/Prot Sle	1 869	100	1 970	105	2 063	110	1 803	96
Culture/Tourisme	218	100	230	106	226	104	238	109
Santé	2 721	100	3 150	116	3 961	146	3 872	142
Jeunesse/sports	404	100	410	101	396	98	205	51
Total	19 003	100	21 490	113	26 026	137	26 631	140
Indice Total Dep de Fonctionnement		100		93		98		102

Source : Loi de Finances

Tableau No I9
Evolution du Budget d'Equipement des secteurs Sociaux

unité : Millions DA

Annee	1985	1986	1987	1988
Habitat Urbain	400	250	0	0
Indice	100	63	0	0
Habitat Rural	1 100	900	0	0
Indice	100	82	0	0
Education-Formation	8 670	8 353	7 854	7 100
Indice	100	96	91	82
Santé/prot Sociale	2 932	3 456	3 212	3 294
Indice	100	118	110	112
Total	10 462	12 959	11 066	10 394
Indice	100	124	106	99
Indice du total du Budget d'equipement	100	89	92	97

Source : Loi de Finances

5.3.2. CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE

La contribution du secteur privé national au financement du dispositif de l'insertion professionnelle des jeunes peut être appréciée doublement : dans le domaine de l'emploi tout comme dans le domaine de l'animation socio-culturelle.

5.3.2.1. Le financement de l'Emploi des Jeunes

L'effort du secteur privé dans la création d'emplois nouveaux est encore limité. L'ensemble des mesures prises à ce jour par l'Etat pour encourager , voire faciliter, le recrutement des jeunes par le secteur privé bute encore à des hésitations et des obstacles réels à la redynamisation du secteur privé.

L'apport du secteur privé est relativement faible, en se référant à l'année significative de 1986 (cf Tableau No 10, p 41). Dans sa totalité le secteur privé a pu réaliser la création de 35 000, dont une forte contribution internationale (plus de 60%), ce qui revient à un coût de 10,5 milliards de DA en moyenne.

Dans le domaine de l'emploi des jeunes, notre proposition est double : la contribution du secteur privé peut être estimée à part égal avec l'Etat (soit 50% chacun) ou alors une moindre contribution ,limitée à seulement 20% pour le secteur privé.

La relance de l'Artisanat, la promotion des entreprises de jeunes et des Coopératives des Jeunes, tant dans le milieu rural que que dans l'urbain, associées avec l'allègement des procédures administratives, consituent déjà une porte ouverte vers une plus grande contribution du secteur privé.

Dans le domaine de la Formation, particulièrement à travers l'apprentissage ou la formation en entreprise, le secteur prive contribue à prendre en charge un nombre important de jeunes Les données du RGPH 1987 permettent une lecture intérresante de cette capacité : 137 000 jeunes sont en apprentissage, dont 107 000 comme "aide familiale."

Les actions du PEJ 1989 sont aussi orientées vers la dynamisation du Secteur Privé. La subvention de l'Etat au secteur privé national, bien que nécessaire pour cette conjoncture, ne saurait être renouvellée. Elle doit être exceptionnelle.

Le risque majeur est connu : c'est le développement du secteur informel , c'est à dire des activites et des emplois qui echappent la comptabilité nationale et donc au fisc. Cest aussi le transfert de richesse de la part du public, donc du contribuable, vers une accumulation privée. L'estimation globale de la contribution du secteur informel à l'activité economique calculée en 1987 s'élève à 20 % de la population active occupée.

Si sur le plan social, le développement du secteur informel permet d'apaiser la tension sur le marché de l'emploi, sur le plan de l'économique, une assistance étatique (et financière de surcroît) à la dynamisation de ce secteur, semble être contraire à toute rationalité. L'élaboration d'une stratégie de structuration de ce secteur (à ne pas confondre avec l'économie souteraine) passe par une identification et une analyse rigoureuse de ses potentialités et de ses limites.

5.3.2.2 : Les Activités Socio-Culturelles

Dans ce domaine d'activité, l'objectif retenue est une desétatisation progressive à la faveur du secteur privé. La récente suppression du Minsitère de l'Information, de la Culture et des départements des Sports de la carte gouvernementale, contribue à renforcer cette tendance.

Sur le plan des pricipes, le devenir culturel est lié aux capacités créatives et inventives des hommes de culture. Le déficit, déjà soulevé, dans le domaines infrastructures de l'animation socio-culturelle relève désormais du domaine associatif, donc de l'éffort de la société civile.

Les activités profondement culturelles (musique, danse, arts, théâtre, cinéma , le livre ...) ont toujours été portées par des mouvements sociaux et des associations privées. Le désengagement de l'Etat de cette sphère semble être en accord avec le cri du vide culturel médiatisé ces dernières années.

CONCLUSION GENERALE

LA JEUNESSE ET LE DEVELOPPEMENT : UNE STRATEGIE NOUVELLE ?

Les arguments et propositions développés dans ce dossier militent en faveur de l'adoption d'un **programme d'insertion sociale** de la jeunesse.

Le programme esquissé repose sur :

Un objectif - agir sur le comportement d'activité juvénile, à moyen terme, dans le sens d'une baisse de la pression exercée actuellement sur le marché de l'emploi.Cette pression est estimée excéssive.

Une demarche - celle de cerner la condition juvénile dans sa globalité et dans sa dynamique. L'insertion sociale constitue une étape devant permettre à la jeunesse, comme catégorie sociale, de renégocier sa place et son rôle dans la société. Ensuite, une politique nationale peut être élaborée.

Ce programme, tel que formulé, pour être operationnel, nécessite d'une part, l'élaboration d'un **Plan d'Exécution**, fondé sur une méthodologie rigoureuse et l'installation d'une Commision de suivi permanente; d'autre part, une fois les actions mises en route, des études expérimentales doivent être lancées permettant l'évaluation de chaque phase et d'y apporter les correctifs nécessaires.

Le nouveau contexte algérien et la récente redéfinition des missions gouvernementales donnera naissance à une structuration nouvelle du secteur de la Jeunesse. La conjoncture commande que soit regroupé l'ensemble des départements oeuvrant en direction de la jeunesse, dispersés actuellement entre plusieurs secteurs. **Cette stratégie nouvelle, fondée sur le concept de mosaique composite, permettra d'initier une harmonisation des déterminants de la condition juvénile et d'établir de manière cohérente le rapport des jeunes au concept du développement, au sens le plus large du terme.**

Cette stratégie permettra aussi l'évaluation des missions engagées et l'adoption des missions nouvelles, sans entraves sectorielles, en faveur de la jeunesse, en tant qu'acteur social à part entière de la société.

L'adoption du Programme d'Insertion Sociale constitue une étape nécessaire vers une plus grande décision : celle d'une redéfinition de la Politique Nationale de la Jeunesse, politique entendue en terme de procéssus devant établir et fixer la nature du rapport de la population juvénile avec la stratégie nouvelle du développement sociale.

Du Programme d'Insertion Sociale, trois principaux résultats sont attendus:

1. **La rupture avec les stéréotypes** et les idées toutes faites concernant les jeunes et leurs conditions sociales. La reconnaisance de la condition juvénile, de l'hétérogenéité de leurs situations sociales, signifie l'abandon de la vision hyppiste ou **hitiste** de la jeunesse. Les approches fragmentaires, limitées à l'évidence, font que la jeunesse soit toujours traitée à travers des questions relevant de la pathologie urbaine, tel que délinquance, inadaptés sociaux et autres catégories marginales. A la suite d'Octobre 1988, nombreux sont les indices qui témoignent que les jeunes sont des agents véritables du développement et non des bénéficiares passifs. La jeunesse est ainsi élevée en tant que catégorie sociale distincte.

2. **L'action de l'Etat sur le comportement d'activité juvénile**, privilégiée pour la conjoncture, doit aboutir à une clarification des options et à la formulation des directives opérationnelles. La mise en oeuvre du Programme d'Insertion Sociale autorise le déclenchement d'un processus orienté vers l'unification des éfforts et des ressources venant des bases interinstitutionnelles et pluridisciplinaires, avec la contribution active de la population juvénile à travers le mouvement associatif. Lieu du dialogue et des confrontations des idées, le Conseil National de la Jeunesse constitue un des passages obligés pour l'élaboration d'une politique authentiquement nationale de la Jeunesse.

3. **Une masse importante de connaissances spécialisées** sur les multiples facettes de la condition juvénile sera, de toute evidence, développée et affinée lors de l'exécution du Programme. A la secheresse des données, ayant caracterisée la période antérieure, va se substituer une base de connaissance riche et féconde. La méconnaissance de la condition juvénile a engendré dans un passé récent des surcoûts sociaux importants. A l'inverse, une vision correcte de la réalite juvénile, mise en lumière à travers les études expérimentales, donnera certainement une impulsion puissante à l'amélioration de la quotidienneté des jeunes.

Ces résultats attendus peuvent servir comme prélude à la redéfinition de la politique nationale de la jeunesse. Quels seront la place et le rôle de la population juvénile dans la nouvelle stratégie économique du développement ?

Deux itinéraires peuvent être tracés, abstraction faites des raccourcis sectoriels d'usage.

1. La vie politique nouvelle vise à accentuer sinon **cimenter une structuration sociale** beaucoup plus manifeste dans tous les domaines de la vie quotidienne. La jeunesse, prise dans cette mouvance, est traversée aussi par des intérêts antagonistes. Les conditions sociales et économiques distinctes de la population juvénile exigent un traitement approprié à chaque catégorie sociale.

2. Dans la stratégie nouvelle du développement, la **population juvénile occupe une place privilégiée :** de par le poids du nombre tout d'abord, ensuite par sa compétence sans cesse enrichie par les technologies nouvelles, puis enfin, porteuse d'une culture nouvelle, elle augure une autre qualité de vie. Cette vision commande une stratégie fondée sur la concurrence et la méritocratie. La différence entre les jeunes est établie ainsi, non selon le milieu social, mais selon des normes de compétence et de réussite, soit entre l'élite et lea autres.

Ces deux itinéraires peuvent être complémentaires à la seule condition d'agir dans le sens d'une moindre inégalité sociale. Autrement dit, des seuils de tolérance doivent être etablis afin de ne pas exacerber les luttes sociales déjà mises en scène dans la quotidienneté juvénile. Cette réduction passe par la révision nécessaire de la politique sociale en faveur des jeunes économiquement défavorisés, qui connaissent déjà l'enfer du quotidien.